

Université de Montréal

IMAGINAIRE SÉCURITAIRE ET ALLIANCES MILITAIRES

par

Louis-Philippe Choquet

Département de Science politique

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et des Sciences

en vue de l'obtention du grade de Maitre

en science politique

option avec mémoire

Août 2014

© Louis-Philippe Choquet, 2014

Résumé

L'adhésion à l'OTAN façonne-t-elle l'imaginaire sécuritaire ? À travers l'analyse des discours des locuteurs autorisés australiens et français sur le thème de la guerre en Afghanistan (2001-2012), ce mémoire vise à comparer les imaginaires sécuritaires de ces deux États au regard de leur relation avec l'OTAN. Lorsque ces éléments constitutifs sont mis bout à bout, avec le récit entourant le cadre d'opération (chapitre 1), celui de la représentation de l'ennemi (chapitre 2) ainsi que celui de la désignation de la menace (chapitre 3), l'ensemble que l'on appelle l'imaginaire sécuritaire permet de mieux comprendre les décisions qui sont prises en matière de politique étrangère. La comparaison de l'imaginaire sécuritaire entre la France, qui est pourtant membre de l'organisation transatlantique, et l'Australie, qui n'en est pas membre, indique que l'Australie partage un imaginaire sécuritaire proche de la France laissant apparaître que l'OTAN n'a pas d'impact et qu'il faut chercher dans un ensemble plus large la réponse. L'analyse suggère que les deux gouvernements (re)produisent un discours dans lequel ils cherchent à accroître l'espace discursif entre un « eux » barbare et un « nous » magnifié.

Mots-clés : Imaginaire sécuritaire; OTAN; Guerre en Afghanistan; Élite politique; France; Australie.

Abstract

Does NATO membership shape the security imaginary? Through a discourse analysis of Australian and French authorized speakers on the subject of the war in Afghanistan (2001-2012) this dissertation compares the security imaginary of these two states in terms of their relationship with NATO. Accounting for the narrative surrounding the operating framework (Chapter 1), the representation of the enemy (Chapter 2) as well as the designation of the threat (Chapter 3), security imaginary allows a better understanding of foreign policy decisions. Comparing France's security imaginary, which is a NATO member, with Australia's, which is not, reveals that Australia shares a security imaginary similar to France's. Thus, NATO membership does not seem to have an impact on security imaginary. The analysis suggests that both governments (re)produce a discourse in which they seek to increase the discursive space between a barbaric "them" and a magnified "us".

Keywords : Security imaginary; NATO; War in Afghanistan; Political elite; France; Australia.

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Table des matières	iii
Liste des figures	iv
Remerciements	v
Introduction	1
État des connaissances	8
Cadre théorique	21
Cadre méthodologique	27
Chapitre 1 – Représentation de l’ennemi	37
1.1 Évolution de la désignation de l’ennemi	38
1.2 Description de l’ennemi	46
Chapitre 2 – Autoreprésentation	57
2.1 Cadre de la participation	58
2.2 Nous sommes...	63
Chapitre 3 – Représentation de la menace	76
3.1 Les visages de la menace	77
Conclusion	89
Bibliographie	95
Annexe I : Protocole de codage	I
Annexe II : Corpus	iii

Liste des figures

Figure 1 : Représentation de l'ennemi en pourcentage	40
Figure 2 : Représentation chronologique de l'ennemi par le gouvernement français	42
Figure 3 : Représentation chronologique de l'ennemi par le gouvernement australien	43
Figure 4 : Désignation chronologique du Taliban par les gouvernements français et australiens	44
Figure 5 : Représentation du cadre de participation	60
Figure 6 : Cadre de la participation avancée par le gouvernement australien	61
Figure 7 : Représentation chronologique du cadre de la participation pour la France	63

Remerciements

Je tiens premièrement à remercier Frédéric Mérand. Il a été un directeur toujours à l'écoute et très généreux en terme de possibilité, de temps et surtout pour ses conseils. Je tiens aussi à remercier le corps professoral du département de science politique de l'Université de Montréal pour la qualité de l'enseignement et son dynamisme. Je tiens particulièrement à remercier Jean-Philippe Thérien pour sa rigueur et son exigence de la précision qui durant deux sessions m'ont fait progresser.

Je salue le CEPSI qui m'a offert une place parmi une équipe de chercheurs dynamiques. Je vais garder un bon souvenir de mon passage au « 3744 » qui malgré son éclairage au néon froid est resté un endroit agréable et plein de ressources grâce à ses membres.

Je ne pourrais terminer mes remerciements sans remercier Camille Dagenais pour son soutien sans condition et sa très grande générosité. Je remercie aussi mes parents Danielle Forget et Jean-Pierre Choquet pour m'avoir incité dès mon plus jeune âge à poursuivre mes efforts académiques ainsi que pour leur soutien financier.

Merci

Introduction

Ce mémoire a pour objectif d'explorer le lien entre la participation à une organisation internationale et l'imaginaire sécuritaire d'un État. Pour ce faire, nous comparerons les cas français et australien dans le cadre de leur participation à la guerre en Afghanistan au regard de leur relation respective à l'Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN).

Certaines études, dont celle d'Alexandra Gheciu¹, ont montré que l'OTAN, à travers l'enseignement et la persuasion, a réussi à faire intérioriser par les élites des nouveaux pays adhérents (dans ce cas, la Roumanie et la République Tchèque) des normes et des valeurs libérales en matière de sécurité. Dans le même ordre d'idée, Martha Finnemore avance que les États sont socialisés par les organisations internationales au point où ils reproduisent les normes et valeurs de ces dernières². La notion de norme est comprise ici comme « *describe collective expectations for the proper behavior of actors with a given identity*³ » ou, en d'autres mots, comme un comportement acceptable. Dès lors, la norme n'est pas seulement reproduite, elle est constitutive « puisqu'elle ne fait pas qu'influencer le comportement des acteurs, mais qu'elle participe également à la construction de leur identité propre⁴. »

Sachant que la littérature a démontré que la participation des acteurs à une organisation internationale a un impact sur leurs normes, leurs valeurs (Finnemore 1996, 2004; Adler 1998; Barnett 1998, 2004) et leurs identités (Campbell 1992; Katzenstein 1996; McSweeney 1997) nous chercherons donc à savoir si cette participation a aussi un impact sur leur imaginaire

¹ Alexandra Gheciu, 2005 « Security Institutions as Agents of Socialization NATO and the 'New Europe', *International Organization* 59: 973-1012.

² Martha Finnemore, 1996, *National Interests in International Society*. Ithaca : Cornell University Press.

³ Peter J Katzenstein (dir), 1996. *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*. New-York : Columbia University Press, p 46.

⁴ Alex Macleod, Evelyne Dufault et Guillaume Dufour, 2004. *Relations internationales : Théories et concepts* Montréal : Athéna, p 152-153.

sécuritaire. Conséquemment, nous nous poserons la question suivante : « l'adhésion à une organisation de sécurité façonne-t-elle aussi l'imaginaire sécuritaire ? »

Alors que la théorie constructiviste semble prédire que l'appartenance à une organisation de sécurité commune va favoriser le rapprochement des imaginaires sécuritaires, notamment grâce à la socialisation des élites politiques, la comparaison de l'Australie et de la France, que nous effectuons dans ce mémoire, semble suggérer que les affinités culturelles préexistantes jouent un rôle prépondérant dans la formation de l'imaginaire sécuritaire.

En effet, ce mémoire fera la démonstration que la comparaison de l'imaginaire sécuritaire entre la France et l'Australie indique que la participation à l'OTAN ne semble pas avoir d'impact et qu'il faut chercher la réponse dans un ensemble plus large. La culture semble être, ici, l'un des facteurs expliquant cette réalité. En effet, le gouvernement australien partage une plus grande affinité culturelle à l'endroit des pays anglo-saxons membres de l'OTAN, tel que le Royaume-Uni, le Canada et plus particulièrement les États-Unis, ce qui se traduit par le partage d'un même imaginaire sécuritaire à celui de l'organisation.

Dans ce mémoire, nous utiliserons le cas du conflit afghan (2001-2012) puisqu'il est le théâtre d'actions menées à la fois par des États-membres de l'organisation transatlantique ainsi que par des pays non-membres, notamment l'Australie, ce qui nous permet d'utiliser l'approche comparative. Nous avons choisi cette période temporelle puisqu'elle va des premiers moments du conflit en 2001 au début du retrait programmé des troupes françaises du sol afghan qui fut effectif dans l'année 2012.

Le sujet sera traité au sein du champ des relations internationales et plus particulièrement dans le sous-champ des études de sécurité. Nous faisons le choix d'opter pour

une approche post-positiviste puisqu'elle nous permet d'analyser à la fois des éléments idéels sans pour autant rejeter les éléments matériels⁵, offrant ainsi une lecture plus convaincante des réalités sociales. Ce choix est motivé à la fois par des raisons de cohérence théorique, car le concept d'imaginaire sécuritaire est développé à l'intérieur de ce paradigme⁶, et par des raisons d'ordre ontologique. En effet, les réflexions entourant les questions sécuritaires doivent se rapporter non seulement à la politique extérieure d'un État, mais aussi à ses politiques internes, ce qui nous oblige à les étudier comme un ensemble. C'est d'ailleurs vers cet ensemble que notre attention se portera puisque l'imaginaire sécuritaire bien qu'étant le langage de la politique étrangère est perméable à la politique interne.

De plus, nous avançons que le discours est en partie constitutif de la réalité⁷. En d'autres termes, l'idée est constitutive de la réalité lorsqu'intériorisée par les agents⁸. En ce sens, la réalité n'est pas simplement un acte discursif, elle dépend aussi des réalités perçues comme objectives par les agents. Quoiqu'il en soit, le constructivisme permet une réflexion double puisqu'il faut à la fois réfléchir sur une situation dans sa réalité matérielle, mais aussi dans sa constitution idéale.

Nous considérons que l'OTAN est à la fois une organisation de coopération militaire en plus d'être un (re)producteur actif de certaines normes et valeurs en matière de sécurité. Ainsi, les pays membres partagent, en plus d'une réalité stratégique, un ensemble de valeurs et de normes qui laissent croire à un imaginaire sécuritaire commun. Or, la comparaison de

⁵Alexander Wendt, 1999. *Social Theory of International Politics*. Cambridge : Cambridge University Press, p 139.

⁶Jutta Weldes, 1999. *Constructing National Interest. The United States and the Cuban Missile Crisis*. Minneapolis et Londres: University of Minnesota Press.

⁷Alex Macleod, 2005. « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflicts*, Été, p 5.

⁸Alexander Wendt, 1999. *op. cit.*, p 182.

l'imaginaire sécuritaire qui a été faite dans ce mémoire entre la France, qui est pourtant un pays membre, et l'Australie qui est un pays non-membre, indique que les liens culturels indépendamment de l'adhésion à l'OTAN jouent un rôle plus important. Le fait d'avoir une culture commune ne signifie pas d'être en accord sur l'ensemble des détails, mais bien que les membres de cette culture possèdent une compréhension commune de la manière dont le monde fonctionne⁹. Dès lors, il apparaît que la culture donne un sens aux actions et réussit à définir un groupe indépendamment des organisations politiques; l'imaginaire sécuritaire suivrait cette même logique.

Notre cas débute le 7 octobre 2001 avec le début de l'intervention des Américains et de plusieurs autres pays en Afghanistan, dont la France et l'Australie, pour y déloger Al-Qaïda (responsable des attaques du 11 septembre 2001) et le régime des talibans qui la soutenait. La résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations unies a servi de feu vert pour les Américains dans leur intervention en Afghanistan¹⁰. Ainsi, une fois adoubée de la légalité internationale la France a elle aussi activement participé à l'intervention. D'ailleurs, Jacques Chirac avait souligné la volonté de la France de soutenir son allié en étant d'une part le premier chef d'État étranger à se rendre sur le lieu des attentats à New-York en plus de proposer l'activation pour la première fois de l'histoire de l'article cinq (celui de l'assistance réciproque) de l'OTAN¹¹. La France participe dès octobre 2001 à l'opération nommée « liberté immuable » menée par les Américains¹². Le 20 décembre 2001, créée par la

⁹ Marc Howard Ross. 2009. « Culture in comparative political analysis » dans Mark Irving Lichbach et Alan S. Zuckerman. *Comparative Politics : Rationality, Culture, ans Structure*. Cambridge : Cambridge University Press, p 138.

¹⁰ Oriane Barat-Ginies, 2011. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2001-2011*. Paris : L'Harmatan, p 33.

¹¹ Gregory Shaun, 2003. « France and the war on terrorism », *Terrorism and Political Violence*, vol 15 : p 139.

¹² Oriane Barat-Ginies, op. cit., p 34.

résolution 1386 du Conseil de sécurité des Nations unies, la France et l'Australie participent à la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) pour l'Afghanistan. La FIAS n'est pas à proprement parler une force de l'ONU, mais plus une coalition de pays volontaires qui en 2003 cessera de pratiquer la présidence tournante biannuelle pour être définitivement prise en charge par l'OTAN¹³. Initialement la FIAS ne couvrait que la région de Kaboul, mais elle s'étendra progressivement pour finir en 2006 par couvrir l'ensemble du territoire afghan¹⁴.

La France de 2001 à 2003 va faiblement participer au conflit. En effet, la France envoie des troupes de marine combattre dès 2001 (environ 300) sur le sol afghan et l'année suivante projette au total près de 500 soldats des différentes armées opérationnelles au sein de la FIAS¹⁵. Brièvement, de 2003 à 2007 la France se montre plus agressive avec la participation de ses forces spéciales et en 2009 elle atteint le maximum de son implication avec près de 3600 troupes combattantes¹⁶. Le retrait des troupes françaises est complété durant l'année 2012 alors que le retrait australien l'est en 2013.

Plusieurs pays non membres de l'OTAN ont également participé au conflit, dont la Suède, la Corée du Sud, la Bulgarie ainsi que l'Australie. Ce dernier participe, tout comme la France, aussi bien à la mission « liberté immuable » avec les Américains qu'à la mission de la FIAS. Elle est le pays non membre qui a participé le plus activement aux opérations avec près de 1550 militaires¹⁷. Ce pays fait partie d'un groupe d'États identifiés par l'OTAN comme les « partenaires du monde entier », parmi lesquels on retrouve le Japon, la Corée du Sud et la Nouvelle-Zélande.

¹³ *Ibid*, p 36.

¹⁴ *Ibid.*, 38.

¹⁵ *Ibid*, p 152.

¹⁶ *Ibid*, p 64.

¹⁷ Armin Saikal, 2011. *The Afghanistan Conflict and Australia's Role*. Melbourne : University Publishing, p 83.

Ce groupe serait l'une des réponses trouvées à la plus forte sollicitation que connaît l'OTAN depuis la fin de la Guerre froide en plus d'être une réponse au changement de nature des cadres d'intervention de l'organisation¹⁸. En effet, depuis la fin de la Guerre froide et particulièrement depuis le début du siècle, l'OTAN est devenue un acteur global qui se différencie énormément dans ses actions par rapport à sa nature première d'organisation de défense de la zone euro atlantique face aux pays du Pacte de Varsovie¹⁹.

Afin de légitimer sa participation au conflit, le gouvernement australien a invoqué l'article quatre du traité signé en 1951 entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis (ANZUS) qui stipule : « *each Party recognizes that an armed attack in the Pacific Area on any of the Parties would be dangerous to its own peace and safety and declares that it would act to meet the common danger in accordance with its constitutional processes.*²⁰ » Plutôt qu'un traité encore en fonction, cet accord relève plus d'un fait d'histoire et sa portée est davantage symbolique que réelle, d'autant plus qu'une série d'accords bilatéraux le rend caduc²¹. En effet, pour Stefanie Von Hlatky : « *[Prime minister] Howard expanded the interpretation of the treaty above and beyond its original formulation. This represents an important precedent for alliance expectations*²². »

Sur le théâtre opérationnel, les troupes australiennes ont été déployées dans la province de l'Uruzgan. Cette province se situe au sud du pays dans une zone peuplée à majorité par

¹⁸ Jain Purnendra et John Bruni. 2004. « Japan, Australia and the United States : little NATO or shadow alliance? » *International Relations of the Asia-Pacific*. Vol 4, p 103.

¹⁹ Ivo Daalder et James Goldgeir. 2006. « Global NATO. » *Foreign Affairs*, vol 85 : 105-113.

²⁰ Gouvernement australien. *Traité de sécurité entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. ANZUS*. En ligne <http://australianpolitics.com/topics/foreign-policy/anzus-treaty-text>, (page consultée le 2 janvier 2014)

²¹ Purnendra Bruni et John Bruni, *op. cit.*, p 279.

²² Stefanie Von Hlatky, *American Allies in times of War : The Great Asymmetry*. Oxford : Oxford University Press, p 121.

l'ethnie pachtoune et est l'une des provinces les plus dangereuses²³. Canberra a partagé le commandement de la province avec les Pays-Bas jusqu'à son retrait en 2010 puis avec les Américains²⁴. L'Australie s'est démarquée par la participation exemplaire de ses unités spéciales (*Special Air Service Regiment*) tout au long du conflit²⁵. En effet, l'armée australienne a énormément contribué à la fois dans la formation de l'armée afghane, mais aussi par la participation de ses unités spéciales qui dès 2001 ont été opérationnelles dans le théâtre afghan²⁶.

Suite à cet aperçu de la participation à la guerre en Afghanistan de la France et de l'Australie, il est maintenant temps d'explicitier notre démarche à travers un état des connaissances, un cadre méthodologique suivi du cadre théorique. S'en suivront trois chapitres dans lesquelles nous comparons l'imaginaire sécuritaire des gouvernements français et australien. Pour ce faire, nous mettrons en œuvre une analyse de discours articulée autour des trois principaux éléments de l'imaginaire sécuritaire, à savoir, la représentation de l'ennemi (chapitre 1), l'autoreprésentation (chapitre 2) et la représentation de la menace (chapitre 3).

²³ Miller, Charles, 2010. *Endgame for the West in Afghanistan explaining the decline in support for the War in Afghanistan in the United States, Great Britain, Canada, Australia, France and Germany*. Washington: Strategic Studies Institute, p 34.

²⁴ Armin Saikal, *op. cit.*, p83.

²⁵ Stefanie Von Hlatky, *op. cit.*, p 122.

²⁶ Oriane, Barat-Ginies, *op. cit.*, p 48.

État des connaissances

Cet état des connaissances n'a pas pour objectif de faire une recension complète des écrits, mais bien d'offrir un tour d'horizon des principales théories en rapport avec la question de recherche qui anime ce mémoire. Nous limiterons l'exercice aux trois principales théories des relations internationales, soit le (néo)réalisme, le (néo)libéralisme et le constructivisme. Cette démonstration s'articulera autour de notre question plus large à savoir si l'adhésion à une organisation internationale de sécurité façonne l'imaginaire sécuritaire.

Positions du (néo)réalisme

L'approche (néo)réaliste au sein des relations internationales ne théorise pas beaucoup la question des organisations internationales. En effet, elle considère l'État comme l'unique unité d'analyse limitant par conséquent la théorisation entourant cette question. Elle avance donc que le monde des relations internationales est principalement marqué par son caractère anarchique qui induit le comportement de *self-help* des États. Ainsi, la conception des relations internationales revient à l'adage de Hobbes où l'homme est un loup pour l'homme.

Il faut en tirer les conclusions qui s'imposent, les organisations internationales ne peuvent être qu'« un instrument de politique étrangère au service des États²⁷. » Ainsi, elles n'ont aucune capacité d'action puisque « *States are the active agents, and even though they may agree to certain limits on their freedom as they consent to international rules, they remain legally and conceptually free to renounce those limits and revoke their consent at any*

²⁷ Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p 160.

*time*²⁸. » Cette possibilité de retrait de la part d'un État de n'importe quelle organisation internationale est largement partagée au sein des approches liées au (néo)réalisme.

Ainsi, les organisations internationales ne sont que l'expression de l'ordre international. En d'autres termes, elles ne sont qu'« *epiphenomenal to state power and interests*²⁹. » Ainsi pour Mearsheimer : « *realists maintain that institutions are basically a reflection of the distribution of power in the world. They are based on the self-interested calculations of the great powers, and they have no independent effect on state behavior*³⁰. » Elles ne peuvent être rien d'autre puisque dans un système articulé autour du *self-help*, les considérations d'ordre sécuritaire vont systématiquement primer sur les gains économiques et politiques communs rendus possibles par les organisations internationales³¹. D'ailleurs, l'ordre international étant le produit de la distribution des capacités matérielles qui constitue la puissance et définit la structure ; l'État aura toujours pour but d'assurer sa survie à travers plusieurs stratégies, dont celle momentanée de participer à une organisation internationale.

Puisque les États ne sont égaux que dans leurs fonctions, et non dans leurs moyens, la coopération sera limitée par le fait qu'un des États va craindre de trop perdre dans cette relation³². Ainsi, il y a deux facteurs qui empêchent la coopération au sein du système international les « *relative gains considerations and concern about cheating*³³. » Par conséquent, les États, en premier lieu les grandes puissances, n'ont pas d'intérêt à coopérer longuement, réduisant du même souffle l'impact potentiel d'une organisation internationale.

²⁸ Ian Hurd, *op. cit.*, p 15.

²⁹ Beth A Simmons et Lisa L. Martin, *op. cit.*, p 195.

³⁰ John Mearsheimer, 1995. « The False Promise of International Institutions. » *International Security*, vol 19, 3, p 7.

³¹ Kenneth Waltz, *op. cit.*, p 107.

³² *Ibid.*, p 106.

³³ John Mearsheimer, *op. cit.*, p 12.

La grande attention portée à la l'équilibre des puissances fait des néoréalistes ainsi que des réalistes de grands sceptiques devant le rôle et la capacité d'influence de ce type d'institution. Pour les réalistes classiques, les particularismes nationaux vont néanmoins avoir un impact sur les institutions internationales, toutefois l'inverse n'est pas possible. Pour eux, les institutions internationales ne répondent qu'aux intérêts et à la puissance des États³⁴ (Carr 1939, Morgenthau 1948). Néanmoins, l'École anglaise, incluse dans l'approche réaliste, bien qu'acceptant le caractère anarchique des relations internationales reste tout de même plus optimiste quant à la capacité de création d'un système plus coopératif (Bull 1977, Hurrell 2007). Loin d'être positive à propos de la nature humaine puisqu'elle est dans son essence belliqueuse la société internationale peut néanmoins imposer des normes à ses membres dans le cadre des relations internationales³⁵. Cette société internationale existe dans la mesure où un groupe d'États est conscient de ses intérêts et valeurs communes et travaille conjointement dans des institutions communes dont notamment des organisations internationales³⁶. Ce sont donc les règles, les normes et les attentes mutuelles qui déterminent les comportements des États et la structure du système, et non plus uniquement l'équilibre des puissances³⁷.

Les affiliés à l'École anglaise ne sont pas les seuls réalistes à concevoir un plus grand rôle aux organisations internationales. En effet, dans les années 1980, certains chercheurs réalistes ont avancé la théorie de la stabilité hégémonique (Kindleberger 1981, Strange 1983, Krasner 1985, Gilpin 1987). Ils proposent que les institutions internationales « *were only likely*

³⁴ Beth A Simmons et Lisa L. Martin, *op. cit.*, p 194.

³⁵ Hedley Bull, 2002. *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*, 3e édition, New York: Columbia University Press, p 277.

³⁶ *Ibid*, p 13.

³⁷ Andrew Hurrell, 2007. *On Global Order: Power, Values and the Constitution of International Society*. Oxford: Oxford University Press, p 11.

*to be established by dominant powers during periods of hegemony*³⁸. » Dès lors, la *pax britannica* et la *pax americana* vont être présentées comme les preuves que sous la direction d'un hégémon bienveillant le système international peut laisser place à des périodes de paix s'organisant autour d'institutions communes.

Pour les (néo)réalistes, un concept comme celui de l'imaginaire sécuritaire ne pourrait avoir d'emprise théorique et d'autre part aucune organisation internationale ne pourrait avoir un aussi grand impact. De plus, pour les réalistes il y a une séparation complète entre la politique interne et externe³⁹ rendant par le fait même impossible l'influence d'une organisation internationale sur un État ou son inverse. Pour les (néo)réalistes, la participation ou non à l'OTAN n'aurait simplement aucun impact sur l'imaginaire sécuritaire.

(Néo)libéralisme

Les néolibéraux reprennent une partie de la fondation théorique du néoréalisme, à savoir le caractère anarchique des RI ainsi que le *self-interest* des États, mais en introduisant les concepts de valeurs et d'éthique. Il y a là une scission importante avec une pensée souvent proche du néoréalisme, car comme le rappelle Keohane: « *what distinguishes my argument from structural realism is my emphasis on the effects of international institutions and practices on state behavior*⁴⁰. »

³⁸ Beth A Simmons et Lisa L. Martin, *op. cit.*, p 195.

³⁹ Robert Putnam, 1988. « Diplomacy and Domestic Politics : The Logic of Two-Level Games », *International Organization*, vol 42, no 3, p 431.

⁴⁰ Robert Keohane, 2005. *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, 2e édition, Princeton: Princeton University Press, p 26.

La coopération est possible au sein du système international, mais n'arrive pas à évacuer totalement le conflit puisqu'elle n'est pas « *as harmony but as an intensely political process of mutual adjustment in a situation of actual and potential discord*⁴¹. » Pour les néolibéraux, le système doit tendre vers plus d'interdépendance (Nye et Keohane), de démocratisation et vers une plus grande participation aux OI afin d'assurer la paix (Russett et Oneal 2001). Le système doit aussi tendre vers une situation dans laquelle le *self-help* des États n'a plus d'externalités négatives⁴². L'acteur des relations internationales n'est plus simplement l'État, en effet il faut ajouter notamment les organisations internationales, les ONG, la communauté des scientifiques (les experts ou encore les communautés épistémiques [Hass, 1992]) et les firmes multinationales⁴³ sans pour autant oublier les régimes internationaux⁴⁴.

Le néolibéralisme s'intéresse aux mécanismes de la coopération et de son institutionnalisation avec notamment les régimes internationaux qui sont à la fois une construction et un constructeur du système dans lequel les États sont acteurs. Par régimes internationaux on entend un ensemble « [...] *of implicit or explicit principles, norms, rules, and decision-making procedures around which actors' expectations converge in a given area of international relations*⁴⁵. » Chose certaine, pour les (néo)libéraux les organisations internationales sont plus qu'un simple arrangement temporaire⁴⁶. Les régimes facilitent la coopération en réduisant les coûts de transaction, en limitant les stratégies des membres et, ce

⁴¹ *Ibid*, p X.

⁴² Keohane, op. cit., p 51.

⁴³ Margaret Karns et Karen Mingst, 2010. *International Organizations: The Politics and Processes of Global Governance*, 2^e édition. Boulder Lynne Rienner, p 15.

⁴⁴ James Rosenau, 1995. « Governance in the Twenty-first Century », *Global Governance*, 1:1, p 32.

⁴⁵ Stephen Krasner, 1983. « Structural Causes and Regime Consequences: Regimes as Intervening Variables », dans Stephen D. Krasner (dir.), *International Regimes*, Cornell: Cornell University Press, p 1

⁴⁶ *Ibid*, p 2.

faisant, donnent d'une façon relativement égale l'information aux membres⁴⁷. Les régimes tout comme les organisations internationales prescrivent et proscrivent un ensemble de directions possibles qu'un État peut prendre.

Pour les néolibéraux, les institutions influencent les États. Elles ne sont pas juste le reflet des valeurs des États comme c'est le cas pour les (néo)réalistes⁴⁸. L'État est un acteur ayant une rationalité limitée qui cherche dans un monde politique où la puissance est toujours importante à maximiser ses gains et son accès à l'information. Dès lors, pour pallier à ses manques, les États peuvent chercher à travers la coopération à minimiser leurs pertes et maximiser leurs gains. Plusieurs phénomènes poussent à la reproduction de ces structures. Ainsi, la réputation fonctionne comme une sorte de renforcement positif ou négatif auprès du comportement. Ce renforcement guide les États à adopter un comportement jugé acceptable dans chacune de ses décisions afin de ne pas perdre sa réputation et ne pas en pâtir lors d'une prochaine négociation. Les néolibéraux mettent l'accent sur le rôle des régimes internationaux en raison de l'aide qu'ils peuvent apporter aux États afin de réaliser le bien commun, en d'autres mots ils prennent en compte aussi les gains absolus⁴⁹.

Cette approche théorique, bien que sensible à l'apport des organisations internationales ne pourrait pourtant répondre à notre question de recherche. Comme l'avance Friedrich Kratochwil et John G. Ruggie, le néolibéralisme implique plusieurs incohérences puisque leur « *epistemology fundamentally contradicts ontology*⁵⁰. » En effet, alors que leur ontologie est

⁴⁷ Robert Keohane, *op. cit.*, 214

⁴⁸ *Ibid*, p 57.

⁴⁹ Andreas Hasenclever, Peter Mayer et Volker Rittberger. 1997. *Theories of International Regimes*, Cambridge : Cambridge University Press. p 4.

⁵⁰ Friedrich Kratochwil et John G. Ruggie, 1986. « International Organization: A State of the Art on an Art of the State », *International Organization*, 40:4, p 764.

clairement intersubjective, puisque le régime dirige les attentes des membres et que ces derniers partagent un savoir leur permettant d'établir les intentions des autres, l'épistémologie reste pourtant positiviste. Dès lors, comment mesurer à partir du positivisme l'impact d'un concept aussi subjectif que la norme ou encore l'imaginaire sécuritaire? Comme l'avance Kratochwil et Ruggie : « *Norms may "guide" behavior, they may "inspire" behavior [...] they may express "mutual expectations" about behavior, or they may be ignored. But they do not effect cause in the sense that a bullet through the heart causes death [...]*⁵¹. » La troisième et dernière critique avancée par Kratochwil et Ruggie a trait au fait que les néolibéraux avancent que la structure impacte sur les agents alors que ceux-ci n'ont aucun impact sur la structure⁵². Or, nous prêtons aux différents agents la capacité aussi de modifier les structures sans pour autant rejeter le rôle important de cette dernière. Dès lors, l'approche intersubjective des constructivistes et leurs approches axées notamment sur les idées semblent être plus appropriées pour répondre à notre question de recherche.

Le constructivisme

Pour les constructivistes, l'intérêt est moins porté sur les institutions formelles que sur la capacité structurante des idées. Ici, une organisation internationale n'est plus simplement un outil aux mains des États, mais elle est : « *treated as structures of rules, principles, norms and decision-making procedures through which others, usually states, act*⁵³. » Alors que les (néo)réalistes s'intéressent plus à l'agent et les (néo)libéraux s'intéresse plus à la structure, les

⁵¹ *Ibid*, p 767.

⁵² Friedrich Kratochwil et John G. Ruggie, op. cit., p 770.

⁵³ Michael Barnett et Martha Finnemore, 2004. *Rules for the World: International Organizations in Global Politics*. Ithaca : Cornell University Press, p 2.

constructivistes « *focus on the interaction between states and international organizations and it is motivated by an effort to transcend the distinction between agents and structures [...]*⁵⁴ ».

Bien que l'accent soit mis sur le rôle des idées, les constructivistes ne nient pas pour autant l'importance des éléments matériels puisque comme l'avance Wendt « *without material conditions there is no reality*⁵⁵. » Katzenstein et coll. vont dans le même sens en affirmant :

*[...] it makes little sense to privilege cultural context over material forces or problematic, constructed state identities over unproblematic, given ones. By the same logic, it makes little sense to make the opposite mistake, focusing exclusively on material resources or assuming that state identities can be taken for granted*⁵⁶.

Les constructivistes s'intéressent notamment au rôle de la structure formée par les significations partagées et des valeurs communes dans le développement des intérêts et des pratiques des États. En effet, la redéfinition des intérêts nationaux sont « *shaped by internationally shared norms and values that structure and give meaning to international political life*⁵⁷. » Dès lors, pour les constructivistes l'identité n'est pas personnelle et ne relève pas de la nature, mais elle est le fruit d'une interaction sociale⁵⁸. Ce sont les significations collectives qui vont constituer les structures qui à leur tour vont organiser les actions des États⁵⁹. Ainsi, l'intersubjectivité entre les agents et la structure est centrale dans la compréhension de cette approche. Comme l'avance Klotz : « *Constructivists stress that both structural continuities and processes of change are based on agency. Agency in turn, is*

⁵⁴ Ian Hurd, *op. cit.*, p14

⁵⁵ Alexander Wendt, 1999. *op. cit.*, p 139.

⁵⁶ Peter Katzenstein. *op. cit.*, p 403.

⁵⁷ Finnemore, *op. cit.*, p 3.

⁵⁸ Emanuel Adler et Michael Barnett, 1998. *Security Communities, Cambridge*, Cambridge University Press, p 47.

⁵⁹ Wendt, Alexander. 1992. « Anarchy is what states make of it: The social construction of power politics. » *International Organization*, no 46 (2), p 397.

*influenced by social, spatial, and historical context*⁶⁰. » Nous en voulons pour preuve, la variation des comportements des États à travers les différentes anarchies proposées par Wendt⁶¹. En effet, il a démontré comment la structure de l'anarchie varie en fonction de la distribution des idées⁶². C'est d'ailleurs cette distribution des idées qui constitue la structure qui organise les actions de tous⁶³.

Alors que certains constructivistes mettent l'accent sur les normes et leur intériorisation (Finnemore 1996, Wendt 1999, Gheciu 2005) d'autres considèrent les actes de langage comme le fondement des relations sociales (Katzeinstein 1996, McSweeney 1997, Weldes 1999). En effet, comme l'avance Campbell : « *The world exists independently of language, but we can never know that (beyond the fact of its assertion), because the existence of the world is literally inconceivable outside of language and our traditions of interpretation*⁶⁴. » Les actes de langage ont une importance toute particulière pour comprendre comment le monde est structuré. Comme l'avance Weldes, nul n'est égal dans la formulation des intérêts nationaux ou encore dans la (re)production de la sécurité à travers les actes de langage⁶⁵. En effet, ceux qui sont membres des appareils d'État ont une position privilégiée ce qui implique qu'ils auront un pouvoir de formulation plus grand sans pour autant rejeter la capacité des autres acteurs nationaux de formuler des actes de langage. Nous l'aurons compris, pour les constructivistes les structures sont avant tout idéelles. Par conséquent, les idées sont

⁶⁰ Klotz, Audie et Cecelia Lynch. 2007. *Strategies for Research in Constructivist International Relations*. Londres : M.E. Sharpe, p 3.

⁶¹ Alexander Wendt, 1999. *op. cit.*, p 246-312.

⁶² Alexander Wendt, 1999. *op. cit.*, p 246-312

⁶³ Alexander Wendt, 1992. *op. cit.*, p 397.

⁶⁴ David Campbell, 1992. *Writing Security : United States Foreign Policy and the Politics of Identity*. Minneapolis: University of Minnesota Press, p 6.

⁶⁵ Weldes. 1999. *op. cit.*, p 12.

constitutives de la réalité lorsqu'intériorisées par les agents⁶⁶. Dès lors, un État peut partager avec une organisation un sentiment d'appartenance voire une identité commune alors même qu'il n'est pas membre à part entière de cette organisation. La communauté de sécurité éclaire cette relation puisqu'elle est : « d'abord et avant tout un ensemble social, cimenté par une identité collective⁶⁷. » La communauté de sécurité élude en partie les relations institutionnalisées pour prendre notamment en compte l'identité commune et l'impression d'un sens du « nous » partagé (we-feeling).

Alors que les (néo)réalistes et les (néo)libéraux ne prêtent pas un rôle important à l'identité les constructivistes, eux, y attachent un grand intérêt. Ils avancent notamment que les identités génèrent et construisent le monde⁶⁸. L'identité n'est pas le fait d'une société, « *it is a process of negociation among people and interest groups*⁶⁹. » Un Québécois ne l'est pas à la naissance, il le devient. Ainsi, l'identité est conceptualisée en tant que phénomène social. Pour Adler et Barnett, l'identité est «

[...] *not only personal or psychological, but are social, defined by the actor's interaction with and relationship to others ; therefore, all political identities are contingent, dependent, on the actor's interaction with others and place within an institutional context*⁷⁰.

Katzeinstein abonde dans le même sens, puisque les identités des États émergent de leurs interactions avec différents environnements sociaux intérieurs et extérieurs⁷¹. Alors que Wendt

⁶⁶ *Ibid*, p 182.

⁶⁷ Vincent Pouliot et Niels Lachmanne. 2004. « La communauté de sécurité, vecteurs d'ordre régional et international. » *Revue internationale et stratégique*. No 54, p132.

⁶⁸ Katzeinstein et al, *op. cit.*, p 60.

⁶⁹ Bill McSweeney, 1997. *Security, identity and interests. A sociology of international relations*. New York: Cambridge University Press, p 73.

⁷⁰ Adler et Barnett, *op. cit.*, p 47.

⁷¹ Katzeinstein et al, *op. cit.*, p 24.

avance que les identités sont la base des intérêts⁷², McSweeney, lui, considère que les éléments matériels peuvent eux aussi influencer les identités⁷³.

Quoi qu'il en soit, l'identité reste au centre des préoccupations des constructivistes bien qu'elle ne joue pas le même rôle. Il en est de même pour le lien que nous explorons dans ce mémoire à savoir la relation entre l'identité et la sécurité. En effet, pour certains l'identité interne d'un État va être le référent de la sécurité (Campbell, 1992), alors que pour d'autres les normes et les valeurs intériorisées pas la socialisation vont devenir le référent sécuritaire (Finnemore 1996, Adler et Barnett 1998, Gheciu 2005). Enfin, pour un autre groupe de chercheur la compréhension de la menace et des questions sécuritaires seront liées à la définition des éléments constituant l'identité nationale (Weldes 1999, Pretorius 2008)⁷⁴. Ainsi, Weldes avance à travers notamment le concept d'imaginaire sécuritaire, qui sera explicité dans le cadre théorique, que celui-ci construit l'intérêt national et par conséquent la vision et le rôle que l'État va jouer dans le cadre de ses relations internationales⁷⁵.

Bilan

Ce bref état des connaissances avait notamment pour objectif de présenter la diversité des réflexions entourant la question des organisations internationales. Pour ce faire, nous avons repris la principale division tripartite des relations internationales. Ce bilan est l'occasion de revenir sur les principaux arguments avancés par chacune de ces approches.

⁷² Wendt, 1992, *op. cit.*, p 398.

⁷³ McSweeney, *op. cit.*, p 130.

⁷⁴ Division grandement inspirée par : Dan O'Meara, 2010. « Le constructivisme. » Dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales: Contestations et résistances*. Montréal : Athéna, p 251.

⁷⁵ Jutta Weldes, 1996. « Constructing National Interests. » *European Journal of International Relations*. 2 (3), p 277

Les (néo)réalistes s'intéressent majoritairement au poids de la structure sur le comportement des individus. Cette structure prend la forme de l'anarchie internationale et rend responsable chaque État pour sa survie. La coopération via, notamment, les organisations internationales y est alors limitée par des facteurs systémiques. Dès lors, l'impact potentiel d'une organisation internationale, même de sécurité, est très limité dans la mesure où les États y participent en raison de calculs stratégiques. Bien que le discours ne soit pas central dans cette approche, il est néanmoins à l'image de l'intérêt de l'État. Le discours peut être manipulé par les élites politiques au même titre que l'identité faisant d'eux des simples outils de politique étrangère et non pas des éléments constitutifs de cette dernière.

Quant aux néolibéraux, ils avancent que la coopération est possible et même souhaitable au sein du système international. Les organisations internationales sont alors érigées en tant qu'acteurs autonomes capables de modifier le comportement de leurs membres. Pour autant, ces membres ne peuvent avoir un impact important sur l'organisation internationale, ce qui rend cette relation hiérarchique. Les institutions et leur impact sont au centre de la réflexion néolibérale et il s'avère difficile d'expliquer qu'un État non-membre puisse partager au même titre qu'un pays membre un imaginaire sécuritaire commun avec une organisation internationale.

De son côté, le constructivisme postule la co-constitution entre l'agent et la structure. C'est-à-dire que la relation n'est plus hiérarchique, mais bien en perpétuelle (re)construction entre notamment l'État et l'organisation internationale. Ainsi, la complexité de la relation entre l'imaginaire sécuritaire et la participation à une organisation internationale, que ce mémoire vise à analyser, se comprend mieux à travers ce va-et-vient entre l'agent et la structure. Par ailleurs, le constructivisme propose une vision moins matérialiste qu'idéaliste

avançant du même souffle que la structure est idéale. Dès lors, l'organisation internationale n'est pas un serviteur passif des États, il est à la fois un acteur politique et une structure de règles, de principes et de normes, bref une entité sociale. Grâce au concept de communauté de sécurité il est possible de mieux comprendre l'importance accordée par l'Australie à l'OTAN même si le pays n'en est pas membre. En effet, pour les constructivistes ce sont moins les liens institutionnalisés qui sont centraux dans l'analyse que les normes, les valeurs et les identités partagées.

Cadre théorique

Dans le cadre de ce mémoire plusieurs concepts seront utilisés, dont notamment l'identité et l'intérêt national ainsi que l'organisation internationale et la communauté de sécurité, qui s'articuleront tous avec le concept de l'imaginaire sécuritaire. En effet, ce concept sera central dans notre réflexion, car c'est à travers celui-ci qu'est formée la « réalité » en matière de sécurité. En d'autres mots, l'imaginaire sécuritaire est une structure à la fois de significations et de rapports sociaux à partir de laquelle les représentations des relations internationales sont créées⁷⁶. Ainsi, l'établissement du « nous » et du « eux », ainsi que les rôles de (re)production de cette structure alloués à chacun des agents (politiciens, stratèges, journalistes...) sont déjà préétablis dans cet imaginaire et sont tout simplement appliqués dans la réalité.

Dès lors, nous avançons que ce qui est présenté comme la « réalité » est avant tout le produit d'un imaginaire social. Un imaginaire qui est « *an original investment by society of the world and itself with meaning – meanings which are not 'dictated' by real factors since it is instead this meaning that attributes to these real factors a particular place in the universe constituted by a given society*⁷⁷. » Alors que l'imaginaire social organise l'ensemble des domaines sociaux, l'imaginaire sécuritaire est spécifique à la politique étrangère et forme « [...] a 'map of social space' that is specific to society's common understanding and expectations about security and makes practices related to security possible⁷⁸. »

⁷⁶ Jutta Weldes. 1999, *Ibid*, p 10.

⁷⁷ Castoriadis, Cornelius. *L'institut imaginaire de la société*. (Paris, Le Seuil, 1975). Cité par Jutta Weldes, 1999 *Constructing National Interests. The United States and the Cuban Missile Crisis*. P10.

⁷⁸ Joellen Pretorius, 2008. « The security imaginary : Explaining military isomorphism ». *Security dialogue*. 39, p112.

Le concept d'imaginaire sécuritaire fut initialement développé par Jutta Weldes, dans le livre *Constructing National Interests*, où elle explique les raisons qui ont poussé à l'époque l'administration américaine à considérer l'installation des missiles nucléaires soviétiques à Cuba comme une situation de crise. Alors qu'un observateur « neutre » n'y aurait vu qu'un pays faible qui cherche de l'aide auprès d'un État allié afin de défendre sa souveraineté nationale, l'administration américaine y a décelé une situation mettant en péril sa sécurité nationale. En effet, pour l'administration Kennedy, cette situation était perçue comme une preuve supplémentaire de la volonté du régime soviétique de s'étendre dans le monde et de chercher à nuire aux États-Unis. Cette situation était encore plus dérangeante qu'elle mettait en doute la crédibilité de la puissance américaine puisqu'elle violait en tout point la doctrine Monroe. L'originalité du concept a permis à Weldes de comprendre de façon nouvelle l'une des situations les plus emblématiques de la Guerre froide.

Dès lors, l'imaginaire sécuritaire est un concept particulièrement riche puisqu'il permet de répondre à un grand nombre de questions : « *the security imaginary makes possible representations that clarify both for state officials themselves and for others who and what “we” are, who and what “our enemies” are, in what ways we are threatened by them, and how we might best deal with those threat*⁷⁹. » À ce titre, le concept peut aussi bien expliquer l'achat et l'utilisation d'un certain type d'armement par une armée nationale (Pretorius 2008) que la perception d'une population donnée à l'endroit d'un groupe migrant (Mottin 2011).

L'imaginaire sécuritaire se dégage en partie des discours politiques et sociaux⁸⁰. Ainsi, ce ne sont pas seulement les élites politiques qui le produisent, mais aussi la société dans son

⁷⁹ Jutta Weldes, 1999 *op. cit.*, p. p15.

⁸⁰ Joëlien Pretorius, *op. cit.*, p 100.

ensemble qui le rejette ou qui le (re)produit. En ce sens, un grand nombre d'acteurs doivent être pris en compte afin de l'observer : « *it is shared by large groups of people, if not society as a whole, and is the common understanding that makes common practices possible and as a result creates a shared sense of legitimacy*⁸¹. » Dès lors, bien que majoritairement discursif, le concept peut également être observé dans la pratique sécuritaire des États.

L'imaginaire sécuritaire prend racine dans la culture dans laquelle se créent diverses associations entre les signifiants et les signifiés autour du mot « sécurité » à différents moments dans une société⁸². Par conséquent, le concept doit être compris comme contingent à la fois dans l'histoire et dans la culture : « *the security imaginary preexists these state officials and is, in part, the condition of possibility for state actors, their practices, and their authority and, in part and conversely, the unintended outcome of state actors' representational practices*⁸³. » En somme, le concept de l'imaginaire sécuritaire est le produit de la culture et le fondateur des intérêts nationaux.

De plus, l'articulation et la (re)production de l'intérêt national d'un État semblent être le produit de l'imaginaire sécuritaire et sa forme la plus aboutie au sein des relations internationales. En effet, c'est grâce à ce concept que les décideurs formulent clairement les objectifs à poursuivre en matière de politique étrangère. C'est aussi un dispositif rhétorique qui produit la légitimité et le soutien politique en faveur de l'action de l'État⁸⁴. Bien que d'autres agents au sein de la société aient des impacts importants sur la construction du discours formant la politique étrangère, il reste que les élites politiques ont le fin mot sur sa

⁸¹ *Ibid.*, P 106.

⁸² *Ibid.*, P 112.

⁸³ Jutta Weldes, 1999. *Op. cit.*, p 12.

⁸⁴ *Ibid.*, P 4.

définition. Dès lors, la culture populaire, les médias et les universitaires ne pourront que l'influencer en la reproduisant ou en la critiquant, sans jamais la produire.

Les élites politiques sont en effet les seules à détenir le contrôle des institutions qui leur confèrent un avantage moral et systémique sur les autres agents au sein de la société. Il reste que la définition de la politique étrangère est en partie malléable selon les tensions entre les agents sociaux impliqués. Ainsi, même ceux qui détiennent un rôle moindre dans sa définition peuvent avoir un impact, notamment les *think tanks*. En effet, comme l'avance Lene Hansen, la formulation de la politique étrangère dépend largement des élites politiques, mais l'analyse devrait se faire sur un terrain discursif plus large⁸⁵. En résumé, le concept d'intérêt national doit être compris comme contingent et historiquement situé à travers la construction discursive qui émane de l'imaginaire sécuritaire.

La définition du « nous » et du « eux » propre à l'imaginaire sécuritaire sera aussi essentielle dans notre démonstration. Nous concevons l'identité comme le résultat d'une pratique à la fois discursive, politique, relationnelle et sociale⁸⁶. Ainsi, l'identité d'un groupe dépend largement des pratiques discursives et des éléments géographiques, sociétaux, etc. qu'il utilise lui-même pour sa propre définition. En effet, une identité peut être territoriale ou encore politiquement définie dans des termes comme ceux de civilisation, de nation, de tribu⁸⁷... En d'autres mots, la création de l'identité repose sur la définition du soi et de l'autre.

⁸⁵ Lene Hansen, *op. cit.*, p XV.

⁸⁶ *Ibid.*, p 6.

⁸⁷ *Ibid.*, P 6.

C'est donc dans ce sens qu'il faut comprendre l'identité pour la lier avec la politique étrangère d'un État. Son processus est politique et largement conflictuel⁸⁸. En d'autres mots, la formation d'identité est notamment constituée par l'altérité. Les élites politiques définissent une identité à leur propre groupe, mais aussi une identité aux autres groupes. Ainsi, les qualités attribuées à un ensemble donné vont le définir comme un allié, un ennemi ou encore de façon plus neutre. Dès lors, l'expression du « nous » (le pays, un bloc régional) et par conséquent du « eux » va permettre de comprendre dans quel ensemble les élites politiques d'un État s'autopositionnent, laissant ainsi apparaître une partie de l'imaginaire sécuritaire.

L'identité qui est (re)produite par les élites politiques est notamment le fruit des interactions qu'un État connaît à la fois sur la scène internationale et nationale. Ainsi, la participation à une organisation internationale a des implications sur l'identité (re)produite par les élites d'un pays. Les organisations internationales sont des acteurs politiques de plein droit possédant leurs propres ressources et capables de modifier le monde qui les entourent tout en étant eux-mêmes modifiés par leurs membres⁸⁹. Il faut comprendre l'organisation internationale comme une structure fondamentalement sociale⁹⁰ et vivante⁹¹ c'est-à-dire qu'elle est beaucoup plus qu'une simple entente entre plusieurs pays puisqu'elle forme une structure changeante.

Tout comme l'État, l'organisation internationale est constitutive d'une identité (d'un « nous » et d'un « eux ») et elle désigne elle aussi des menaces. Au regard de nos résultats de recherche, il semble que l'Australie dans son imaginaire sécuritaire partage un lien aussi fort

⁸⁸ Katzenstein et al., *op. cit.*, p 46.

⁸⁹ Michael Barnett et Martha Finnemore, *op. cit.*, p 12.

⁹⁰ *Ibid*, p VIII.

⁹¹ Marie-Claude Smouts, *op. cit.* p 150.

que la France avec l'OTAN alors qu'elle n'est pourtant pas membre. Dès lors, il appert que les deux pays font partie d'un même « nous ». L'OTAN pourrait alors être l'un des éléments constitutifs de ce « nous » puisque les deux pays le considèrent de façon relativement importante.

Ainsi, le concept de communauté de sécurité (Adler et Barnett 1998, Pouliot 2010) explique cette situation puisque celle-ci crée une identité collective à travers un processus cognitif où la distinction entre les membres du « nous » est floue voire même transcendée⁹². Il est important de souligner qu'Adler et Barnett avait déjà affirmé que l'Australie était membre de la communauté de sécurité occidentale⁹³ et ce mémoire semble le confirmer.

La contribution de ce mémoire est d'ordre théorique dans la mesure où nous lions pour la première fois le concept d'imaginaire sécuritaire à la notion d'organisation internationale. Elle est également d'ordre empirique, puisque nous comparons deux pays jamais étudiés au regard de ce concept.

En somme, l'imaginaire sécuritaire sera le concept central de notre démonstration, mais ne pourra être étudié seul puisque c'est en partie par ses effets, tels que l'identité dans les relations internationales et l'intérêt national, qu'il est le plus flagrant.

⁹² Vincent Pouliot, 2010. *International Security in Practice: The Politics of NATO–Russia Diplomacy*. Cambridge et New York: Cambridge University Press, p3.

⁹³ Michael Barnett et Martha Finnemore, *op. cit.*, p, 33.

Cadre méthodologique

Cette section vise à éclaircir les différents outils méthodologiques mis en œuvre dans le cadre de ce mémoire ainsi que la façon dont nous avons mené à terme cette recherche. Pour ce faire, une première partie explicitera la comparaison du système le plus différent⁹⁴, une deuxième s'attardera sur l'analyse de discours et une troisième retracera brièvement la constitution du corpus ainsi que son analyse à partir de la suite de logiciels QDA Miner.

La méthode comparée

La France et l'Australie sont deux acteurs internationaux partageant peu de liens entre eux. Les systèmes politiques internes répondent à des logiques différentes dans la mesure où la France est une république semi-présidentielle alors que l'Australie reproduit, avec quelques nuances, le système de Westminster. De plus, les deux pays ne partagent pas une aire régionale ni culturelle commune. Puisque nos deux cas présentent de très grandes dissemblances culturelles, politiques et sociales nous avons utilisé la méthode du système le plus différent.

Comme le suggèrent Mamoudou Gazibo et Jane Jenson, pour utiliser la méthode du système le plus différent il faut « premièrement que l'attention soit fixée sur des pays présentant un maximum de contrastes, et deuxièmement, que ces contrastes soient jugés pertinents et qu'ils éclairent l'originalité d'aires politiques définies par des traits

⁹⁴Jonathan Hopkin. 2010 « The Comparative Method », Dans Marsh, D. et G. Stoker (dir.) *Theory and Methods in Political Science*. New York: Palgrave Macmillan, p 293.

systemiques⁹⁵. » Nous pensons avoir trouvé deux cas qui correspondent aux exigences énoncées par les auteurs puisque la France et l’Australie, malgré des différences importantes, notamment leur appartenance ou non à l’OTAN, ont participé à la guerre en Afghanistan dans les mêmes cadres opérationnels (FIAS, « liberté immuable »).

De plus, le sujet de l’Afghanistan n’a pas provoqué dans les deux pays le même type de débats politiques ni de comportements. Même si les deux pays ont connu un accord entre les élites politiques au début du conflit les choses se sont envenimées seulement du côté français. En effet, l’envoi de troupes en Afghanistan fut décidé d’un commun accord entre la présidence française (alors RPR) et le premier ministre Lionel Jospin (PS) dans la mesure où la mission répondait aux intérêts du pays et était avalisée par l’ONU⁹⁶. Ce consensus politique a tenu jusqu’au redéploiement des troupes françaises en appui aux Américains dans la province dangereuse de Kapisa en 2003⁹⁷. La fin de ce consensus s’est traduit par le retrait anticipé des troupes françaises par le président François Hollande (PS) en 2012. De son côté, les principaux partis politiques australiens ont fait montre d’un consensus durable⁹⁸. Le retrait d’Afghanistan n’a jamais été à l’agenda d’aucun parti politique alors même que la participation à la guerre d’Irak faisait débat au point de faire tomber le gouvernement d’Howard en 2007. Comme le souligne Charles Miller au sujet de la participation australienne

⁹⁵ Gazibo Mamoudou et Jane Jenson, 2004. *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*. Montréal : Les Presses de l’Université de Montréal, p 62.

⁹⁶ Oriane Barat-Ginies, *op. cit.*, p 28.

⁹⁷ Charles Miller, *op. cit.*, p 92.

⁹⁸ Kim Richard Nossal, 2010. « Making Sense of Afghanistan : The Domestic Politics of International Stabilization Missions Australia and Canada. », *Association for Canadian Studies in Australia and New Zealand University of New England*, Armidale, NSW, p 4.

à la guerre d'Afghanistan : « *Australia has the most united elite of any participating country except the United States*⁹⁹ ».

À l'origine, alors que l'Australie justifie sa participation à la guerre en Afghanistan par une lecture large du traité de l'ANZUS, la France, quant à elle, légitime sa participation par l'article V du traité de Washington. Celui-ci a obligé le gouvernement français à répondre de cette façon, toutefois le traité de l'ANZUS n'obligeait en rien le gouvernement australien à répondre de cette manière aux attentats du 11 septembre 2001. Ainsi, la France porte secours à un allié dans le cadre d'une organisation internationale qui a pour vocation la défense commune et qui est clairement établie alors que l'Australie fait une lecture audacieuse d'un traité désuet. Les deux pays évoluent dans des aires géographiques différentes et, en règle générale, ne partagent pas des aires communes d'intervention, sauf dans de rares exceptions comme en Afghanistan.

De plus, les objectifs liés à l'intervention des deux pays ne sont pas exactement les mêmes. Bien qu'ils soient complémentaires, les objectifs avancés par la France sont plus larges que ceux de l'Australie. Dans les faits, la France a orienté ses actions sur le théâtre opérationnel au regard de trois objectifs : (1) ses actions doivent être en accord avec une mission approuvée par l'ONU et la France doit être aux côtés de ses alliés de l'OTAN, (2) elle doit aider le peuple afghan et éviter le retour des talibans (3) et elle doit lutter contre le terrorisme international pour protéger la France¹⁰⁰. Pour sa part l'Australie a aussi trois objectifs qui sont (1) de stabiliser la région sous son mandat (2) de faire en sorte que la région

⁹⁹ Charles Miller, *op. cit.*, p 42.

¹⁰⁰ Oriane Barat-Ginies, *op. cit.*, p 40.

ne soit plus un sanctuaire pour les terroristes et (3) d'entraîner l'armée afghane pour qu'elle puisse contrôler le plus vite possible la province de l'Uruzgan¹⁰¹.

Quoi qu'il en soit les deux États partagent certaines caractéristiques en lien avec leurs interventions en Afghanistan, telle qu'une participation commune à la FIAS et à l'opération « liberté immuable », en plus de prétendre mettre en place une réponse civilo-militaire sur le terrain.

Mises à part quelques ressemblances, il existe des différences majeures entre eux, à savoir que malgré une participation commune au conflit afghan, ces deux pays entretiennent des relations différentes avec l'OTAN. De plus, l'Australie partage avec les pays anglo-saxon des liens très étroits au niveau politique comme en témoigne la participation du pays au groupe des *five eyes*, au niveau historique avec notamment le Commonwealth ainsi qu'au niveau culturel et identitaire alors que la France évolue dans une autre aire culturelle. C'est justement sur ces différences que repose notre choix du système le plus différent, car en dépit de leurs différences notables, dont leur relation avec l'OTAN, les deux pays ont malgré tout participé dans la même mesure à la guerre en Afghanistan. Il est à noter que l'utilisation de seulement deux cas nous fait courir deux risques, soit :

[...] que les études de cas peuvent être non représentatives et que les résultats trouvés peuvent être spécifiques à ces cas particuliers, et que de se fonder trop fortement sur l'interprétation d'évènements et de processus uniques expose l'analyse à un biais de la part de l'observateur¹⁰².

Il est aussi important de souligner l'existence d'une limite inhérente à notre petit échantillon, soit l'impossibilité de généraliser, en dehors des cas étudiés, la relation que nous

¹⁰¹ Armin Saikal, *op. cit.*, p 40.

¹⁰² Jonathan Hopkin. *op. cit.*, p 300.

avons observée. Par ailleurs, la méthode comparée semble être incapable d'évaluer le poids spécifique de l'appartenance ou non à l'OTAN sur l'imaginaire sécuritaire par rapport à d'autres facteurs, tels que des liens économiques ou encore des liens culturels importants. Toutefois, cette méthode permet de dégager notre relation observée des autres dynamiques que connaissent les pays étudiés. Dès lors, nous ne pouvons que constater qu'une telle relation existe sans pour autant en déterminer le poids exact par rapport aux autres relations. Ainsi, l'utilisation du modèle de comparaison le plus différent permet de distinguer les institutions de la culture et d'ainsi pouvoir plus clairement identifier l'impact de la participation à une organisation internationale sur l'imaginaire sécuritaire. D'ailleurs, l'utilisation du modèle le plus différent permet d'identifier un phénomène que l'on n'attendait pas de cas aussi dissemblables à savoir le partage d'une imaginaire sécuritaire. Cela suggère qu'une pareille relation pourrait se produire avec des pays ayant plus de ressemblances.

L'analyse de discours

La méthode comparée permet de mieux articuler nos cas entre eux et d'ainsi identifier l'impact de la participation à une organisation internationale sur l'imaginaire sécuritaire. Pour sa part, l'analyse de discours permet de saisir les différentes nuances émanant du langage ainsi que de donner une approche « *empirically grounded and theoretically parsimonious [...] for studying of identity in international politics*¹⁰³. » Le discours comme tout autre acte de langage est à la fois un outil de communication, dont l'objectif est de transmettre un message, mais

¹⁰³ Charlotte Epstein, 2011. « Who speaks? Discourse, the subject and the study of identity in international politics », *European Journal of international Relations*, vol 17, p 344.

aussi un outil qui permet de réaliser des objectifs plus larges¹⁰⁴. Le discours est une structure de signification construisant des réalités sociales¹⁰⁵. Le discours, surtout celui des élites politiques, produit les pré-conditions des actions en maintenant un degré de régularité dans les relations sociales¹⁰⁶. Ainsi, en répétant sans cesse que les étudiants contre la guerre du Vietnam étaient des communistes, les élites politiques américaines de l'époque ont permis à la police de faire usage d'une très grande répression, allant même jusqu'à tirer sur les étudiants, dans le silence général des médias et de la population¹⁰⁷.

L'analyse du discours semble donc d'autant plus pertinente que c'est à partir de l'imaginaire sécuritaire, exposé notamment à travers le discours, que les acteurs étatiques vont articuler et justifier la politique étrangère de leur État. Dès lors, il est important d'analyser les discours dans cette double fonction puisque « *language is an intersubjectively shared motley of tools for various purposes*¹⁰⁸. »

Pour réaliser notre analyse de discours, nous avons utilisé l'un des modèles présentés par Lene Hansen¹⁰⁹. Dans ses quatre modèles, Hansen nous propose d'analyser les textes à travers leur intertextualité, c'est-à-dire que le sens d'un texte n'est jamais donné par lui-même, mais bien par la compréhension et l'interprétation de plusieurs textes. Les quatre modèles proposés par l'auteure varient en fonction du type de discours étudié : (1) le discours officiel,

¹⁰⁴ James H. Tully, 1983. « The Pen Is a Mighty Sword: Quentin Skinner's Analysis of Politics », *British Journal of Political Science*, Vol. 13, No. 4, p 491.

¹⁰⁵ Jennifer Milliken, 1999. « The Study of Discourse in International Relations : A Critique of Research and Methods. » *European Journal of International Relations*, vol 5, p 229.

¹⁰⁶ Neumann, Iver. 2009. « Discourses analysis », Dans Klotz, Audie et Deepa Prakash. *Qualitative Methods in International Relations. A pluralist guide*. Syracuse : MacMillan, p 62.

¹⁰⁷ Jutta Weldes et Mark Laffey, 2004. « U.S. Foreign Policy, Public Memory and Autism: Representing September 11 and May 4 ». *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 17 n02, p 64.

¹⁰⁸ James H. Tully, *op. cit.*, 490.

¹⁰⁹ Lene Hansen, 2006. *Security as Practice : Discourse Analysis and the Bosnian War*. Londres : Routledge, p 53.

(2) un débat politique plus large, (3) une représentation culturelle ou encore (4) un discours politique marginal.

Notre modèle de référence sera donc le premier puisque nous chercherons à étudier le discours officiel de la France et de l'Australie. L'auteure propose de distinguer, « *first, whether one or multiple Selves are examined; second, whether one makes a study of one particular moment or a longer historical development; and third, whether the analysis is based on one event or multiple events*¹¹⁰. » Ainsi, premièrement nous observons deux cas soit la France et l'Australie, deuxièmement notre période d'analyse s'étend du début du conflit en 2001 au retrait des troupes françaises en 2012 et enfin nous étudions un seul long moment à savoir la guerre en Afghanistan.

Le concept d'imaginaire sécuritaire s'avère être la trame de fond de l'énonciation du « nous », du « eux », des relations à entretenir avec les autres ainsi que des menaces. Il est toutefois difficile à saisir en tant que tel. Ainsi, pour opérationnaliser notre concept, nous avons concentré nos efforts là où il a une influence : « *the articulation of linguistic elements of the security imaginary into connotative chains, into webs of association, is one part of the process of fixing meaning and so is one part of the process of constructing national interests*¹¹¹».

Pour ce faire, les discours politiques des différents (1) chefs de gouvernement, (2) chefs d'État, (3) des ministres des Affaires étrangères et (4) des ministres de la Défense de la France et de l'Australie entre 2001 et 2012 au sujet de la guerre en Afghanistan forment notre corpus de plus de 430 entrées. L'intériorisation de l'imaginaire sécuritaire par les agents nous

¹¹⁰ *Ibid*, p 75.

¹¹¹ Jutta Weldes, 1999, *op. cit.*, p 103.

permet, par une analyse de discours basée sur la récurrence des thèmes, des mots et de leurs sens, de cerner l’imaginaire sécuritaire. Pour ce faire, Weldes utilise le concept de l’articulation qui réfère au « [...] *process through which meaning is produced out of extant cultural raw materials or linguistic resources*¹¹² » et au concept de l’interpellation qui « [...] *refers to a dual process whereby subject positions or identities are created and concrete individuals are interpellated by, or “hailed” into, those subject positions.*¹¹³ » Ainsi, c’est à travers le sens des mots, les responsabilités conférées et les rôles prêtés à soi ou aux autres que l’imaginaire sécuritaire s’exprime. En résumé, l’imaginaire sécuritaire permet de mieux saisir « [...] *who and what “we” are, who and what “our enemies” are, in what ways were threatened by them, and how we might best deal with those threats*¹¹⁴ ».

Ainsi, nous avons codé en fonction des mots employés afin de définir à la fois le « nous » (occident, le pays seul, un groupe précis de pays...), le « eux » (terroristes, talibans, membre d’Al-Qaïda...), ainsi que la représentation des différentes menaces. Dès lors, l’ensemble des mots et groupes de mots exprimant les devoirs, les droits et plus globalement les justifications par rapport à la guerre en Afghanistan ont été codés.

L’analyse et le corpus

L’analyse de discours sur laquelle repose ce mémoire a été faite à partir du logiciel d’analyse qualitative QDA Miner¹¹⁵. Il s’agit d’une suite de logiciels dont nous n’avons utilisé que le principal (QDA Miner) afin de coder l’ensemble de notre corpus. C’est un logiciel

¹¹² *Ibid*, p 98.

¹¹³ *Ibid*, p 103.

¹¹⁴ *Ibid*, p 15.

¹¹⁵ Chantell LaPan. 2013. « Review of QDA Miner ». *Social Science Computer Review* 2013 31: 774-778.

d'analyse manuelle, c'est-à-dire que le codage se fait uniquement par l'utilisateur. En effet, nous avons lu l'ensemble des 431 discours¹¹⁶ formant notre corpus et avons systématiquement codé à partir d'un protocole de codage préétabli¹¹⁷.

Le protocole de codage a été conçu en trois étapes. En premier lieu, nous avons identifié une série de thèmes en lien avec l'imaginaire sécuritaire en nous fondant sur la littérature pertinente. Nous avons ainsi mis au point sept sections thématiques : (1) qui est l'ennemi, (2) comment est l'ennemi, (3) comment combattre l'ennemi, (4) la représentation de la menace, (5) la situation en Afghanistan, (6) qui nous sommes et (7) le cadre de la participation. Pour chacune de ces catégories, nous avons mis au point un ensemble de sous-codes que vous trouverez en annexe. Une fois constitué, nous avons testé ce livre des codes sur une sélection aléatoire simple de 10% des discours. S'en sont suivies quelques modifications afin de pouvoir à la fois mieux cerner les éléments constitutifs de l'imaginaire sécuritaire et préciser certains sous-codes qui étaient trop larges.

La formation du corpus est très certainement l'élément qui a nécessité le plus de temps. En effet, nous avons tenté de retracer l'ensemble des discours politiques français et australien couvrant la période de 2001 à 2012 à travers les bases de données présentes sur le net. À partir des différentes bases de données du gouvernement français¹¹⁸ et australien¹¹⁹ nous avons rassemblé l'ensemble (approximatif) des discours à partir d'une première recherche basée sur

¹¹⁶ Annexe 2.

¹¹⁷ Annexe 1.

¹¹⁸ France. Direction de l'information légale et administrative. <http://www.vie-publique.fr/>. Page consultée le 8 janvier 2014.

¹¹⁹ Australie. *Pandora Australia's Web Archive*. <http://pandora.nla.gov.au/partners.html>. Page consultée le 9 janvier 2014.

le mot clé « Afghanistan »¹²⁰. Une deuxième étape a été de trier les 875 discours ainsi trouvés afin d'exclure ceux où l'Afghanistan est simplement mentionné au passage. Pour ce faire, nous avons conservé les textes contenant au minimum deux occurrences du mot « Afghanistan » ou « taliban » et c'est ainsi que nous avons formé notre corpus de 431 discours. Il est à noter que la majorité des discours conservés comportait plus de quatre occurrences des mots clés.

Les trois prochains chapitres vont mettre en place cet ensemble théorique et méthodologique afin de mieux saisir l'impact de la participation à une organisation de sécurité sur l'imaginaire sécuritaire. Pour ce faire chacun des chapitres s'articulera autour de l'un des fondements principaux de l'imaginaire sécuritaire à savoir la représentation de l'ennemi (chapitre 1), l'autoreprésentation (chapitre 2) et la représentation de la menace (chapitre 3).

¹²⁰ Après avoir recueilli les discours politiques sur les sites ci-haut mentionnés, nous avons contacté les responsables des différentes archives afin de s'assurer de la validité de notre sélection. Par la suite, nous avons comparé notre corpus avec d'autres sources dont notamment les archives des ministères et les archives personnelles des anciens ministres afin de valider à nouveau notre sélection.

Représentation de l'ennemi

L'objectif de ce chapitre est de retracer, d'une part, l'évolution de la représentation de l'ennemi par les gouvernements français et australien au sein du corpus et d'analyser, d'autre part, les termes utilisés à leur endroit. Dans la première section, nous verrons que la représentation de l'ennemi reste très changeante sur l'ensemble de la période au point où il n'y a que peu de convergence entre la France et l'Australie. L'analyse dans le temps permettra de retracer l'évolution de chacune des représentations ainsi que de déterminer laquelle d'entre elles fut dominante pour une période donnée. La deuxième section s'attardera à la représentation de chacun des ennemis ainsi qu'aux différentes stratégies mises en œuvre par les gouvernements afin de les déshumaniser. L'analyse porte à croire qu'aussi bien le gouvernement français qu'Australien (re)produit un discours dans lequel ils cherchent à accroître l'espace discursif entre un « eux » barbare et un « nous » magnifié.

La représentation de l'ennemi est l'un des éléments constitutifs de l'imaginaire sécuritaire. L'image de l'ennemi est contingente. Elle est aussi sensible aux événements sur le théâtre opérationnel qu'aux actes de langage des agents autorisés. Or, les agents ne perçoivent et comprennent les réalités sociales qu'à travers un imaginaire socialement constitué; un imaginaire sécuritaire qui est autant modifié par les actes de langage qu'il ne les influence¹²¹. Cette co-constitution rend la représentation d'un ennemi changeante dans le temps et l'espace. Un conflit comme celui de l'Afghanistan est approprié pour une pareille analyse. En effet, il y a eu une évolution à la fois dans la désignation de l'ennemi ainsi que dans les caractéristiques associées à chacun d'entre eux.

¹²¹ Jutta Weldes, 1999. *op. cit.*, p12.

Évolution de la désignation de l'ennemi.

L'intervention en Afghanistan a eu dès le départ deux cibles distinctes. L'objectif initial était d'une part de chasser du pouvoir les talibans et d'autre part d'éradiquer les structures d'Al-Qaïda ainsi que ses membres¹²². Or, à l'origine, autant pour la France que pour l'Australie, il y a eu une représentation hétéroclite de l'ennemi, loin d'une définition rigide et commune de l'adversaire. Toutefois, nous notons comme seule similitude entre les deux États une augmentation de la désignation du taliban comme ennemi à partir de l'année 2006. Cette transformation sémantique est vraisemblablement liée aux événements sur le théâtre opérationnel puisque les talibans finirent par reprendre l'initiative des combats au début du printemps 2006 essentiellement dans le sud du pays¹²³.

À ces deux représentations, nommément celles d'Al-Qaïda et des talibans, il semble pertinent d'ajouter celle du terrorisme qui par définition est plus large. Les gouvernements français et australien définissent les deux premières représentations comme le souligne Alain Juppé : « [il faut] distinguer les Taliban afghans des terroristes d'Al-Qaïda¹²⁴ ». Aucune définition n'est toutefois donnée pour la catégorie du terrorisme. Elle est pourtant nécessaire, dans la mesure où les deux gouvernements font régulièrement une distinction entre la guérilla talibane, les actions d'Al-Qaïda et les actes terroristes. D'ailleurs, comme ce chapitre l'expose, ils n'utilisent pas le même registre de mots pour s'exprimer au sujet des trois groupes justifiant ainsi cette troisième représentation. Par ailleurs, la possibilité qu'un même acteur puisse apparaître dans l'une ou l'autre de ces représentations n'altère en rien sa pertinence puisque

¹²²George W. Bush. 7 octobre 2001. Président des États-Unis. « Presidential Adress to the Nation. » <http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2001/10/20011007-8.html>.

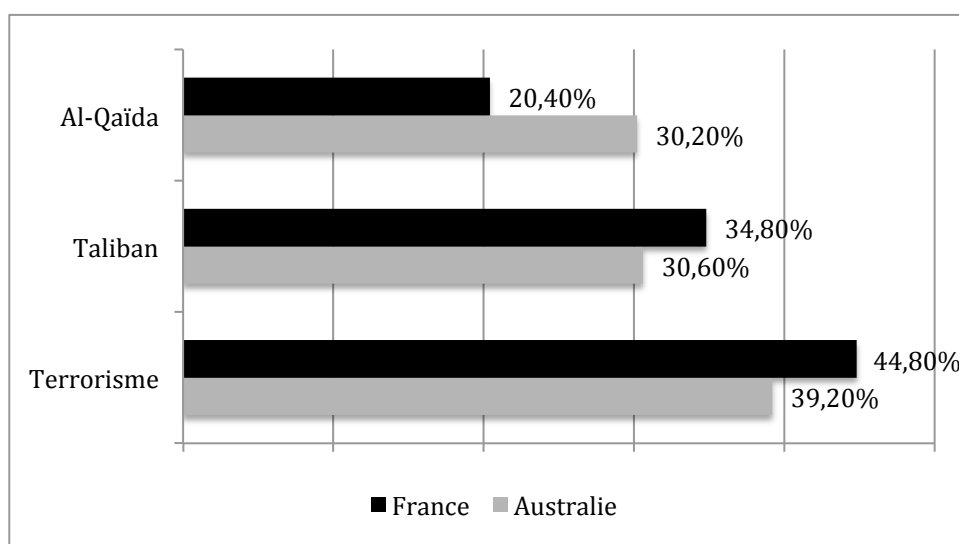
¹²³ Charles Miller. op. cit., p 94.

¹²⁴ Alain Juppé. 21 juin 2011. Ministre des affaires étrangères. « Sur le retrait des forces françaises d'Afghanistan. »

ces identités conférées ne sont pas exclusives. En d'autres mots, puisque nous analysons la représentation de l'ennemi, nous n'avons pas à délimiter plus que ne le font les locuteurs autorisés chacune de ces catégories. Il est néanmoins possible de définir le terrorisme comme explicitement non lié à Al-Qaïda ou encore aux talibans.

Quoi qu'il en soit, l'analyse de l'ensemble du corpus révèle que les deux gouvernements partagent le même ordre de désignation de l'ennemi. À savoir, aussi bien pour Melbourne (39,2%) que pour Paris (44,80%) le terrorisme est désigné majoritairement comme le principal ennemi sur le théâtre afghan. La désignation du taliban occupe la seconde place avec près de 30,60% pour le gouvernement australien et 34,80% pour la France. Finalement, la désignation d'Al-Qaïda est en troisième position bien qu'elle soit très proche de la seconde avec 30,20% pour l'Australie alors que pour la France elle est loin derrière avec seulement 20,40% de désignation dans l'ensemble du corpus. Sous cette forme, les codes indiquent une certaine homogénéité entre les cas.

Représentation de l'ennemi en pourcentage (Figure 1)



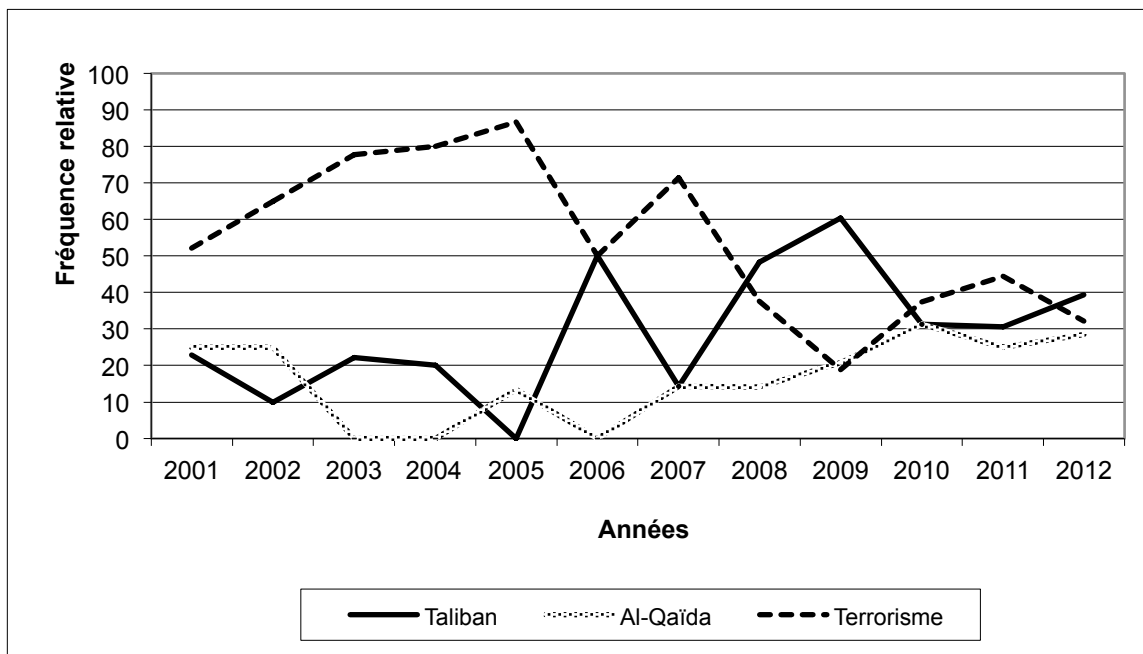
Lorsqu'analysées dans le temps (figure 2 et 3) les données laissent toutefois apparaître une réalité beaucoup plus complexe. En effet, les variations sont importantes d'une année à l'autre et la prépondérance d'une représentation durant quelques années laisse inmanquablement place à une autre. Cela permet d'entrevoir un élément constitutif de l'imaginaire sécuritaire français et australien : la fluidité de la représentation de l'ennemi¹²⁵.

L'exemple de la désignation du terrorisme comme principal ennemi est patent à ce sujet. En effet, elle sera dominante pour la France dans l'ensemble du corpus et ne sera remplacée que durant la période 2008-2010 alors que celle du taliban devient plus importante. Toutefois, la désignation du terrorisme, à partir de 2008, ne représentera jamais plus de la moitié des entrées comme auparavant. La désignation du taliban ne prendra quant à elle une importance relative qu'à partir de l'année 2005 puisqu'avant cette année elle ne représentait jamais plus de 22% des entrées.

Son émergence est probablement liée à la recrudescence des actions entreprises par les talibans sur le théâtre opérationnel et marque le début d'une représentation plus diversifiée de l'ennemi pour la France. Quant à elle, la désignation d'Al-Qaïda comme ennemi lors du conflit afghan semble connaître un regain de vitalité à partir de 2006 pour connaître ensuite une lente, mais progressive croissance pour dépasser en 2010 sa meilleure entrée établie en 2001. De plus, il semble exister une certaine relation entre l'énonciation du terrorisme comme ennemi et celle du taliban. En effet, lorsque le gouvernement français en emploie un c'est presque toujours au détriment de l'autre comme le démontre les entrées en 2005 et en 2007.

125 Jutta Weldes. 1999. op cit., p 15 .

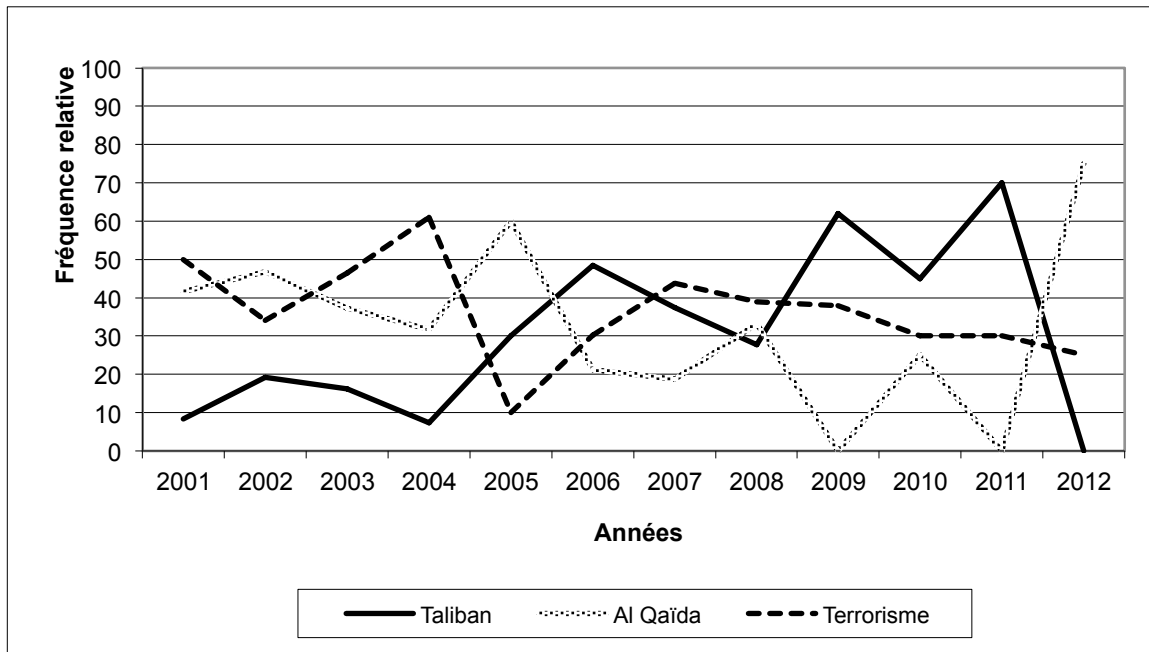
Représentation chronologique de l'ennemi par le gouvernement français (Figure 2)



En ce qui a trait à l'Australie la figure 3, bien que différent, répond à la même dynamique, c'est-à-dire qu'aucune représentation ne domine durant l'ensemble du corpus. Le moins que l'on puisse dire c'est que les variations des représentations sont beaucoup plus importantes pour le gouvernement australien que français.

Ainsi, les trois désignations, tour à tour, domineront la représentation de l'ennemi puisqu'Al-Qaïda cèdera sa place à la désignation du terrorisme qui à son tour sera remplacé par la désignation des talibans dès 2008. Alors que les courbes désignant les talibans et Al-Qaïda suivaient la même dynamique jusqu'en 2005, cette dynamique s'inverse totalement à partir de 2008 faisant en sorte qu'une augmentation de la désignation du taliban se traduit par une baisse de la désignation d'Al-Qaïda.

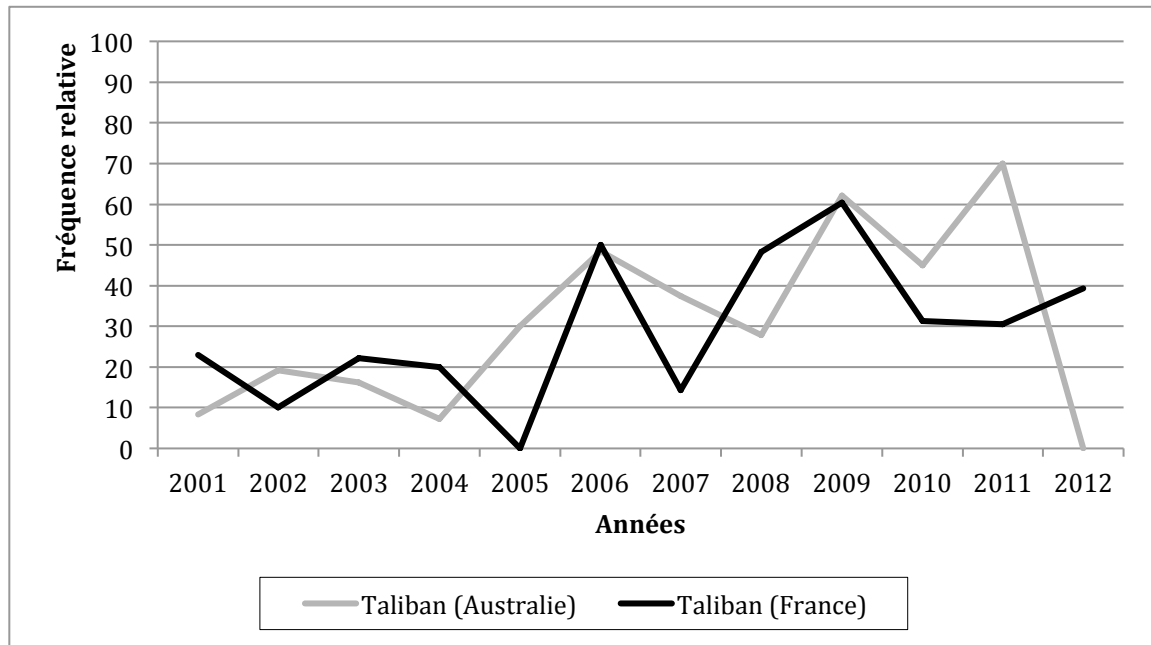
Représentation chronologique de l'ennemi par le gouvernement australien (Figure 3)



Contre-intuitivement, les deux États bien que participant au même conflit ne partagent donc pas dans l'ensemble la même désignation de l'ennemi, ni même, nous le verrons, la même compréhension de celui-ci malgré un certain rapprochement. En effet, ils partageront durant six années, à travers le corpus, la même représentation principale de l'ennemi. C'est à dire, qu'en 2001, 2003, 2004 et en 2007, ils vont considérer tous deux le terrorisme comme le principal ennemi, alors qu'en 2006 et en 2009, ils considèrent plutôt les talibans comme leur principal adversaire.

Tel qu'illustré par les deux précédentes figures, et explicitement illustré dans la figure 4, les talibans ne représenteront pas une cible prioritaire durant les premières années du conflit, mais finiront par l'être en 2006 pour les deux gouvernements au moins jusqu'en 2011.

Désignation chronologique du Taliban par les gouvernements français et australiens (Figure 4)



D'une façon générale, les tendances semblent être les mêmes entre les deux courbes avant l'année 2010 bien qu'elles soient décalées de plus ou moins un an. En effet, alors que pour l'Australie elle croît à partir de 2004, il faut attendre 2005 pour voir le même phénomène se produire pour le gouvernement français. Ce délai pourrait être causé notamment par le fait que la France commence à occuper un secteur plus en proie aux escarmouches avec les Talibans à partir de l'année 2006, la région de Kaboul, alors que l'Australie était déjà basée dans une province dangereuse du Sud. Alors que cette transformation sémantique vers un ennemi commun est révélatrice en ce qui a trait à l'imaginaire sécuritaire des États, la différence entre les deux pays dans les premières désignations de l'ennemi l'est encore plus.

Comme en témoigne le ministre de la Défense de l'Australie, le gouvernement australien désigne d'abord les responsables directs des attentats du 11 septembre 2001 (Al-

Qaïda) comme cible prioritaire : « *Al Qaeda presented as a legitimate target in Afghanistan from where it commanded global operations, conducted terrorist*¹²⁶. » Cette désignation semble être particulièrement liée à l'appui indéfectible accordé aux Américains dans le cadre plus large de la guerre contre le terrorisme puisque : « *Following the devastating attacks by al-Qaeda on the United States of America, Australia actively and fully supported the US-led War on terror*¹²⁷. »

Quant à elle « la France n'a[yant] pas découvert la barbarie du terrorisme le 11 septembre¹²⁸ » désigne le terrorisme comme principal danger dès 2001. À partir de 2003, la désignation d'Al Qaïda est en décroissance puisque la France a « [...] été présent[e] lors de la destruction du sanctuaire terroriste en Afghanistan¹²⁹. »

Les Australiens finiront eux aussi par concevoir le terrorisme dans sa globalité comme le principal ennemi à partir de l'année 2003. En lien avec la guerre contre le terrorisme mené par leur principal allié les États-Unis le ministre australien des Affaires étrangères dira :

*The War against Terrorism is a war Australia did not choose. It is a war we cannot win by retreating into a false fortress at home. Rather, we will work alongside our allies and regional partners in this solemn endeavour*¹³⁰.

Il est important de rappeler que l'Australie a été elle aussi la cible directe d'attentats, dont ceux de Bali, qui tuèrent plus de 88 citoyens australiens en 2002 en plus d'être une victime collatérale des attentats du World Trade Center avec près de 200 morts¹³¹.

¹²⁶ Robert Hill. 25 mai 2004. Ministre de la défense. « Australia's response to terrorism. »

¹²⁷ Robert Hill. 13 février 2003. Ministre de la défense. « Australian defence aerospace industry and air power. »

¹²⁸ Lionel Jospin. 3 octobre 2001. Premier ministre. « Sur la lutte contre le terrorisme après les attentats aux États-Unis, la coopération et la solidarité avec les États-Unis et les pays de l'Union européenne en vue d'une riposte militaire et sur le plan d'action mis en oeuvre sur le territoire national pour la sécurité des citoyens. »

¹²⁹ Michèle Alliot Marie. 8 janvier 2003. Ministre de la défense. « Sur le bilan de l'action des armées en 2002. »

¹³⁰ Alexander Downer. 2004. Ministre des Affaires étrangères. « Australia and the Threat of Global Terrorism. »

De façon surprenante et malgré des rapports étroits avec les États-Unis, l'utilisation de l'expression consacrée « *war against terror[ism]* » ne revient que dans 34 discours pour le gouvernement australien. Alors que pour la France l'expression « lutte contre le terrorisme » revient dans plus de 102 discours bien que le terme « guerre contre le terrorisme » pour sa part ne revienne que dans seulement deux discours. Cette plus grande place accordée au terrorisme dans la représentation de l'ennemi du côté français est probablement liée au fait que le pays a déjà connu plusieurs types de terrorisme (un terrorisme politique intérieur, un terrorisme anticolonialiste) en plus d'être elle même la cible du terrorisme transnational issu de la mouvance islamiste depuis plusieurs décennies¹³². Ce mode de représentation permet la récupération d'un imaginaire sociale déjà construit à travers les différentes crises liées au terrorisme.

Pour sa part, le taliban n'est pas un ennemi en soi avant l'année 2007, mais s'apparente plus à un miroir par lequel Al-Qaïda acquiert une existence géographique. Ainsi, pour le gouvernement français l'objectif en 2001 était de « combattre le foyer terroriste qu'Al-Qaïda s'était constitué en Afghanistan à la faveur du règne des talibans¹³³. » Cette conception semble être partagée par le gouvernement australien qui ne désignera les talibans comme agent autonome qu'à partir de 2005. En effet, auparavant Melbourne les désignait uniquement à travers leur soutien à Al-Qaïda : « *The removal of the Taliban Government also demonstrated that those who foster and give refuge to terrorists, or in other words are complicit in their*

¹³¹ Stewart Firth. 2011. *Australia in International Politics : An introduction to Australian foreign policy*. 3^e édition. Crows Nest : Allen and Unwin. p 54.

¹³² Shaun Gregory. op. cit., p 124.

¹³³ Alain Juppé. 8 février 2012. Ministre des Affaires étrangères et européennes. « Sur la situation et l'évolution de l'Afghanistan et l'engagement de la France dans ce pays. »

*crimes, will pay a high price*¹³⁴. » Non seulement, la représentation de l'ennemi est contingente et varie dans le temps, mais sa compréhension, voire sa définition, est elle aussi changeante.

Description de l'ennemi

Cette section s'intéresse à la manière dont les différents États désignent les ennemis au sein des discours qui forment le corpus. Les adjectifs liés aux actions des différents ennemis actifs sur le théâtre afghan répondent à la (re)production d'un discours construit autour d'une opposition binaire que nous schématisons à travers l'image d'un « nous » civilisé et d'un « eux » barbare¹³⁵. Il sera démontré que le discours des autorités françaises et dans une moindre mesure celui des autorités australiennes cherchent à construire une image d'un barbare déshumanisé le rapprochant d'une animalité intrinsèque. Au même moment, ce discours rehausse les propres qualités et réalisations des alliés¹³⁶. L'analyse des données démontre que la vision des trois ennemis est différente chez chacun des locuteurs tant en ce qui concerne la reconnaissance politique des différents acteurs que leur « nature ».

De fait, le gouvernement australien reconnaît un caractère politique aux talibans, mais également à Al-Qaïda alors que la France n'y reconnaît rien de plus qu'une « [...] marque, voire une franchise. »¹³⁷ Ainsi, pour l'Australie « *Al Qaeda and its fellow extremists pursue*

¹³⁴ Robert Hill. 25 mai 2004. Ministre de la défense. « Australia's response to terrorism. »

¹³⁵ Jennifer Milliken. op. cit., p 229.

¹³⁶ Van Dijk, Teun A. 2006. « Politique, Idéologie et Discours. ». *Revue de sémio-linguistique des textes et des discours*. Avril (21), p 9.

¹³⁷ Michèle Alliot-Marie. 27 octobre 2005. Ministre de la défense. « Sur la coopération militaire Franco-Suisse et la lutte contre le terrorisme. »

*goals that are political in nature, but they use extreme and twisted interpretations of Islam to justify their actions*¹³⁸. »

Par ailleurs, le caractère politique des talibans est reconnu par les deux États avec l'utilisation du terme de « régime » politique qui est cependant toujours suivi de qualificatifs indiquant la nécessité de son rejet. Pour la France, le régime des talibans est notamment : « [...] un régime moyenâgeux¹³⁹ »; un « [...] régime abominable¹⁴⁰ »; qui fut « [...] l'un des plus archaïques et des plus répressifs que l'on ait connu [...]»¹⁴¹. » Pour Melbourne, le régime est « brutal¹⁴² » et le gouvernement australien « *ha[s] no doubt, the Taliban regime was reprehensible. It established a brutal state, dispensing arbitrary and bloody retribution to those Afghans brave enough to question or challenge it*¹⁴³. » Le narratif australien de la prise du pouvoir par les talibans laisse apparaître le caractère foncièrement nocif pour la population afghane :

*Let us recall the reality of life under the Taliban. Within twenty-four hours of taking Kabul, the Taliban imposed the most authoritarian system in place anywhere in the world. All women were banned from work, even though one quarter of Kabul's civil service, women ran the entire primary education system and much of the health system. Girls' schools and colleges were closed down, affecting more than 70,000 female students. [...] This was a regime that demanded that all Shia Muslims convert to Sunni Islam, leave for Iran or die. Many of these people escaped and a large number were given asylum in Australia. The Taliban went on its own cultural revolution. [...] In July 1998, they closed down all NGO offices, triggering an exodus of foreign aid-workers from Kabul. More than 1.2 million people relied on NGO assistance, and women and children were the immediate victims when that aid was cut off*¹⁴⁴.

¹³⁸ Alexander Downer. 1 novembre 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Terrorism : Winning the Battle of Ideas. »

¹³⁹ Hervé Morin. 26 août 2008. Ministre de la défense. « Sur les enjeux de l'engagement militaire de la France en Afghanistan. »

¹⁴⁰ Hubert Védrine. 13 novembre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la résolution de la question afghane sous l'égide des Nations Unies. »

¹⁴¹ Jacques Chirac. 16 novembre 2001. Président. « Sur l'intervention militaire de la France en Afghanistan. »

¹⁴² Stephen Smith. 18 août 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Afghanistan and Pakistan. »

¹⁴³ John Faulker. 16 juillet 2010. Ministre de la défense. « Speech by the minister for defence at Lowy Institute. »

¹⁴⁴ Alexander Downer. 1 novembre 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Terrorism : Winning the Battle of Ideas. »

Cet extrait est représentatif du corpus dans la mesure où il respecte un récit dans lequel le régime taliban ne produit que de la violence et dans lequel ses victimes sont majoritairement féminines. Cette représentation prend une place importante à l'intérieur du récit sur les talibans puisqu'elle permet de marquer une distance encore plus grande entre un « nous » sensible au bien-être des femmes et un « eux » cruel et insensible à leur égard.

Bien que les manquements aux droits des femmes soient avérés et répétés, rendant leur situation particulièrement pénible en Afghanistan, il reste que cette représentation participe à la (re)production d'un discours binaire où le traitement de la femme prend une place centrale dans la distinction des agents permettant de désigner le bon et le mauvais. Dès lors, le barbare est dangereux pour la femme alors que le civilisé, lui, est protecteur de cette dernière produisant ainsi une trame narrative suffisamment puissante pour pouvoir rejeter le droit à l'existence du barbare et rendant de ce fait légitime l'ensemble des actions entreprises contre ce dernier.

La femme comme représentation dominante de la victime du régime taliban permet de récupérer un ensemble d'affects bien plus grand que sa simple énonciation. En d'autres mots, la représentation sociale de la femme au sein du corpus apparaît être monoréférencielle¹⁴⁵, c'est-à-dire que son énonciation draine un ensemble de normes et de valeurs largement partagées qui représente sa « nature » comme étant plus fragile que l'homme. Cette fragilité nécessite une protection ; protection que seuls les membres de la coalition, au sein de ce récit, ont pu offrir aux Afghanes. Ainsi, le président français inscrit les actions de l'armée française

¹⁴⁵ Marie Veniard, 2009. « La dénomination propre la guerre d'Afghanistan en discours : une interaction entre sens et référence. » Les Carnets du Cediscor, Vol 11, p 63.

comme ayant notamment participé à la protection des femmes et à l'amélioration de leur situation dans le pays:

[...] grâce à vous, on ne voit plus ces images de ces barbares rassemblés dans un stade pour lapider une femme prétendument adultère, pour couper la main d'une petite fille qui s'est mis du vernis à ongles, pour interdire la scolarisation de petites filles ou pour condamner les femmes à vivre derrière une prison qu'on appelle la burqa¹⁴⁶.

Dans une énonciation des victimes du régime taliban, le ministre de la défense australien dira après avoir mentionné brièvement les hommes et les enfants:

Most shocking of all, however, was the treatment of women who were forbidden from working, were denied access to education and health care services, and were prohibited from leaving their homes without a male relative¹⁴⁷.

Dès lors, les militaires occidentaux actifs sur le théâtre afghan sont présentés comme des bienfaiteurs pour les Afghanes corroborant la thèse d'un discours dualiste entre d'une part le « civilisé » et de l'autre le « barbare ». Cette distance crée un espace discursif dans lequel la comparaison est à l'avantage des partenaires internationaux puisque de toute façon «*The Taliban regime would, from the perspective of the Afghan people, be infinitely worse against practically all measures compared with the imperfect situation they now have¹⁴⁸.*»

Bien que le gouvernement australien rejette à travers ses discours le droit à l'existence au régime des talibans il est néanmoins prompt à leur reconnaître une certaine qualité en tant que combattant : « [...] *the Taliban-led insurgency remains a mobile and resilient enemy¹⁴⁹.*»

Pour sa part, le gouvernement français ne reconnaît rien de valable aux talibans, ni même des

¹⁴⁶ Nicolas Sarkozy. 20 août 2008. Président. « En hommage aux dix militaires morts au combat en Afghanistan. »

¹⁴⁷ John Faulkner. 12 août 2009. Ministre de la défense. « Ministerial Statement on Afghanistan. »

¹⁴⁸ Kevin Rudd. 21 octobre 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Parliamentary Statement on Afghanistan. »

¹⁴⁹ John Faulkner. 12 août 2009. Ministre de la défense. « Ministerial Statement on Afghanistan. »

qualités au combat : « Avec l'immonde lâcheté de ceux qui préfèrent agir dans l'ombre parce qu'ils savent qu'ils toucheront ainsi leurs cibles, ces fanatiques choisissent des modes d'actions terroristes¹⁵⁰. »

Dans le même sens, le gouvernement français, lors des énoncés au sujet des pertes humaines, utilise systématiquement le terme de meurtre, d'assassinat ou encore de crime rapprochant la perte de l'un de ses soldats à des sordides crimes de droit commun. Pour l'Australie, le terme « *murder* » est principalement utilisé pour décrire les victimes du terrorisme ou encore les victimes civiles afghanes des actions talibanes, mais dans aucun cas pour exprimer la mort de l'un des leurs au combat. Pour la France, ce rapprochement est lié, semble-t-il, au fait que les talibans sont représentés soit comme des terroristes ou encore comme ceux qui ont permis à ces derniers de s'installer dans le pays. Ainsi, « [...] l'oppression exercée par le régime des talibans avait franchi toutes les limites du supportable; elle a nourri un terrorisme aveugle qui a conduit aux attentats du 11 septembre¹⁵¹. » Le terme de barbare est utilisé sans aucune différenciation par le gouvernement français pour les trois ennemis alors qu'il n'est utilisé par le gouvernement australien que pour désigner les membres d'Al Qaïda.

Alors que le gouvernement australien fait preuve d'une certaine retenue à l'égard des talibans, il semble qu'il soit à l'inverse plus acerbe voir méprisant au sujet de l'organisation terroriste d'Al-Qaïda. Ainsi, « [...] *barbarism has no ethnicity, evil has no religion. What was*

¹⁵⁰ Gérard Longuet. 12 juillet 2011. Ministre de la défense. « En l'honneur des militaires français notamment ceux présents en Afghanistan. »

¹⁵¹ Dominique Galouzeau de Villepin. 2 octobre 2003. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'enjeu politique de l'identité religieuse au sein des États. »

*done a year ago today was done in the name of pure unmitigated evil*¹⁵². » Cette citation reprend un adjectif récurrent dans la désignation de l'organisation, à savoir le terme « *evil* » qui revient plusieurs fois dans au moins 16 discours alors que le gouvernement français ne fait aucune allusion à un quelconque équivalent. L'utilisation de ce terme n'est pas exclusive à la désignation d'Al-Qaïda et est aussi utilisée à parité pour décrire cette organisation, mais aussi les terroristes non affiliés à la nébuleuse. Dans ce même extrait, l'utilisation du terme « *barbarism* » se rapproche plus de l'anecdote puisque ce terme n'est utilisé que dans six discours au sein du corpus même en comprenant les synonymes comme « *barbarous, savage, barbaric, barbarian* » alors que l'utilisation du terme « barbare » par la France revient dans près de 36 discours.

Le gouvernement français n'est pas en reste en terme de fermeté puisque pour lui l'organisation terroriste « [...] [n']est animée que par la folie meurtrière, le fanatisme et la volonté de détruire¹⁵³. » Ainsi, les membres d'Al-Qaïda ne sont que « [...] des barbares des temps modernes [...]»¹⁵⁴ qui « [...] ont fait le choix des armes et du terrorisme¹⁵⁵. » Ils ne sont motivés que par la haine : « Al-Qaïda haït et rejette tout ce qui n'obéit pas à ses desseins. Cette mouvance terroriste a fait des dizaines de milliers de victimes, musulmanes à plus de 90%¹⁵⁶. »

En substance, l'analyse indique que les deux gouvernements (re)produisent des discours similaires dans la mesure où ceux-ci suivent une stratégie discursive commune :

¹⁵² John Howard. 11 septembre 2002. Premier ministre. « Address to 11 september ecumenical service St. Christopher's Cathedral. »

¹⁵³ Jaques Chirac. 16 novembre 2001. Président. « Sur l'intervention militaire de la France en Afghanistan. »

¹⁵⁴ Nicolas Sarkozy. 11 septembre 2009. Président. « En hommage aux soldats français tués en Afghanistan. »

¹⁵⁵ Gérard Longuet. 3 mai 2011. Ministre de la défense. « En réponse à une question sur la mort d'Oussama Ben Laden et l'intervention militaire en Afghanistan. »

¹⁵⁶ Laurent Fabius. 20 octobre 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le Traité d'amitié et de coopération entre la France et l'Afghanistan. »

c'est-à-dire qu'ils produisent une image des ennemis suffisamment négative pour que la seule action possible soit la condamnation voire le rejet. Bien entendu, les deux États ne condamnent pas les mêmes événements, mais néanmoins il est possible de tracer un portrait somme toute similaire en ce qui a trait à la stratégie mise en œuvre. Quoi qu'il en soit, une pareille stratégie implique un lot important de dérives possibles qui dans le cas présent aurait pu donner lieu à de l'islamophobie. À ce sujet, les deux États font un effort marqué afin de ne pas généraliser les images négatives des ennemis à l'ensemble des populations musulmanes.

En effet, pour les deux gouvernements, les musulmans sont victimes des amalgames et par conséquent de la mauvaise image que transmettent d'eux les actions d'Al-Qaïda : « [...] je m'élève avec force contre tout amalgame entre l'Islam et le terrorisme¹⁵⁷. » Le gouvernement australien a lui aussi une position allant dans le même sens :

Muslim communities in Australia and in our region [Europe] are worried to find themselves the target of radicalisation. They see orthodox Islamic concepts of piety and self-sacrifice being twisted so as to serve an extreme political agenda¹⁵⁸.

Bien que l'Islam ne soit pas un sujet très présent pour les deux États ils partagent néanmoins la représentation que le culte musulman est perverti par les actions des terroristes et par ceux qui combattent en son nom. Ainsi, pour la France « [...] les terroristes croient pouvoir invoquer l'Islam, ou plutôt leur propre vision dévoyée de l'Islam, pour justifier l'injustifiable¹⁵⁹ ... » Dans le même ordre d'idée, pour l'Australie « [...] *extremists are engaged in a global jihad against all who do not commit to their particular interpretation of Islam*¹⁶⁰. » Dès lors, la

¹⁵⁷ Jacques Chirac. 4 janvier 2002. Président. « Sur la situation internationale en 2001. »

¹⁵⁸ Alexander Downer. 15 décembre 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Ideas as Weapons : Meeting the Ideological Challenge of Extremism. »

¹⁵⁹ Lionel Jospin. 3 octobre 2001. Premier ministre. « Sur la lutte contre le terrorisme après les attentats aux États-Unis. »

¹⁶⁰ Robert Hill. 18 mai 2005. Ministre de la défense. « Terrorism and the new global security environment. »

religion musulmane et ses croyants sont eux aussi représentés comme des victimes à part entière du terrorisme en plus de courir le risque d'être amalgamé à eux par le restant de la population. Ainsi, le musulman *lambda* est représenté comme une double victime, victime à la fois des attentats et des amalgames, mais n'est en aucun cas représenté comme une menace pour l'un des deux pays.

Néanmoins, l'Australie semble accorder une plus grande place à l'Islam politique en rapprochant les actions des islamo-terroristes à des projets politiques alors que la France ne le fait pas. Le gouvernement australien compare à plusieurs reprises l'islamisme au projet fasciste, à la fois dans sa représentation comme danger imminent et dans son caractère politique. Le ministre des Affaires étrangères australien Alexander Downer utilisera même le terme d'« *Islamo-fascists* » pour décrire les fondamentalistes islamistes qui commettent des attentats. Tout laisse à penser que l'utilisation du terme fascisme est toujours fait dans l'idée de décrire un danger politique puisque les terroristes et les islamistes de tout acabit : « *are committed to building a violent political utopia*¹⁶¹. »

Or, sans y attacher la valeur d'un projet politique, le gouvernement français ne reconnaît dans le terrorisme qu'« une terreur aveugle et gratuite¹⁶² » qui n'est rien d'autre qu'une « atteinte à la dignité humaine¹⁶³ », une atteinte encore plus grave qu'elle est faite au nom d'un idéal qui rejette l'ensemble des valeurs avancées par la République. Cette représentation d'un ennemi rejetant l'ensemble des normes et valeurs formant nos sociétés n'est pas unique au gouvernement français puisque pour l'Australie :

¹⁶¹ Brendan Nelson. 22 février 2007. Ministre de la défense. « Australian defence magazine conference. »

¹⁶² Michèle Alliot-Marie. 27 octobre 2005. Ministre de la défense. « La lutte contre le terrorisme. »

¹⁶³ Philippe Douste-Blazy. 7 avril 2007. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la reconnaissance de la France pour l'action des Français engagés au service de la sécurité et du développement de l'Afghanistan. »

*We are involved in a struggle against a global insurgency of disparate groups of Islamic extremists who are not just fanatically anti-American, but fanatically opposed to the way of life and values that free countries hold dear*¹⁶⁴.

Dès lors, le terroriste, tel que représenté, se voit affublé de tous les maux amplifiant la distinction entre le « nous » et le « eux » puisque c'est le « eux » qui rejette nos valeurs; c'est le « eux » qui est en conflit avec le « nous » qui n'est alors rien d'autre qu'une victime. Ce « nous » est en effet victime d'un ennemi qui est incapable d'accepter la différence puisque : « *They are fundamentally opposed to anybody who has a different religious view of the world from their own*¹⁶⁵. » Ainsi, le terrorisme et par extension les membres d'Al-Qaïda sont par nature mauvais et opposés au mode de vie que partagent la France et l'Australie.

Cette image d'une nature viciée est amplifiée par la représentation médicale de l'ennemi. Bien que marginale dans l'ensemble de notre corpus puisque ce mode de représentation ne revient que dans cinq discours, elle est néanmoins évocatrice de la conception faite de l'ennemi. La comparaison entre le terrorisme et le cancer est celle qui revient le plus souvent de part et d'autre. Ainsi, l'existence même du terrorisme est considérée par le gouvernement australien « *like a metastasic cancer*¹⁶⁶ » représentant ainsi chaque groupuscule terroriste comme une métastase participant au projet commun de détruire le système. Pour le gouvernement français, ce cancer trouve ses racines dans « les maladies du système international »¹⁶⁷ qui est un synonyme utilisé pour décrire les foyers de crises

¹⁶⁴ John Faulkner. 11 septembre 2009. Ministre de la défense. « Anniversary of the 11 september 2001 terrorist attacks. »

¹⁶⁵ Brendan Nelson. 28 septembre 2006. Ministre de la défense. « Regional instablity and Australia's response. »

¹⁶⁶ Alexander Downer. 15 juillet 2004. Ministre des Affaires étrangères. « Transnational terrorism : the threat to Australia. »

¹⁶⁷ Dominique Galouzeau de Villepin. 2 octobre 2003. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'enjeu politique de l'identité religieuse au sein des États. »

internationales desquels le terrorisme se nourrit et trouve une certaine forme de légitimité. Par ailleurs, le terrorisme se trouve à être un amplificateur puisqu'il est une « gangrène qui accélère le processus de macération¹⁶⁸ » rendant la situation internationale encore plus périlleuse et obligeant la France et l'Australie à intervenir à travers le monde.

La représentation médicale d'un ennemi permet un rejet total qui est d'autant plus justifiable qu'il est un danger inhérent au « corps social ». Ainsi, les gouvernements français et australien sont dès lors en droit de chercher des solutions tout aussi drastiques que le risque encouru légitimant du même souffle leurs actions.

C'est d'autant plus le cas que le terroriste est mauvais par nature et qu'il rejette aussi bien nos valeurs que nos systèmes politiques et sociaux :

*They are people who have hijacked the name of islam in the name of evil, to commit evil. They are people who have an attitude to the treatment of women which is incompatible with a peaceful society, let alone a peaceful world. They are fundamentally opposed to anybody who has a different religious view of the world from their own.*¹⁶⁹

L'ensemble de ces représentations concourt à accentuer l'espace discursif entre le « nous » et le « eux ». Ce discours dualiste est utile afin de justifier à la fois l'existence de notre ennemi et la légitimité de le combattre. La représentation du terrorisme semble cristalliser encore plus que les autres ce dualisme discursif. Son rejet est plus violent puisque « [...] *terrorism was the enemy of all of civilised humanity, not just of some nations*¹⁷⁰. » Il est un ennemi qui rejette l'ensemble de nos valeurs et de nos modèles sociaux en plus de produire

¹⁶⁸ Dominique Galouzeau de Villepin. 4 décembre 2003. Ministre des Affaires étrangères. « La consolidation de la stabilité en Afghanistan. »

¹⁶⁹ Brendan Nelson. 28 septembre 2006. Ministre de la défense. « Regional instability and Australia's response. »

¹⁷⁰ Kevin Rudd. 25 septembre 2008. Premier ministre. « Address to the United Nations General Assembly. »

« [...] une terreur aveugle et gratuite¹⁷¹. » Sa nature mortifère rend son rejet vital au bien-être de nos sociétés :

Combattre le terrorisme, c'est combattre pour la paix, car rien n'est plus ignoble que ces destructions aveugles et lâches, que ces attaques contre des civils innocents. Rien n'est plus menaçant que ces appels à la haine et à l'affrontement¹⁷².

Ainsi, cette représentation, d'ailleurs comme toutes les autres représentations des ennemis, de par sa (re)production est constitutive de la réalité. Par ailleurs, par son caractère co-constitutif, la répétition des éléments formant l'image des ennemis construit elle aussi l'imaginaire sécuritaire des gouvernements.

¹⁷¹ Michèle Alliot Marie. 27 octobre 2005. Ministre de la défense. « La lutte contre le terrorisme. »

¹⁷² Jacques Chirac. 24 décembre 2001. Président. « Sur la fin des Talibans en Afghanistan. »

Autoreprésentation

L'objectif de ce chapitre est de poursuivre la réflexion entamée sur le processus par lequel la France et l'Australie accroissent l'espace discursif entre un « eux » barbare et un « nous » magnifié. Après s'être attardé à la représentation des adversaires, sera abordé la représentation que les agents ont d'eux-mêmes. L'autoreprésentation, c'est-à-dire la représentation qu'un agent a de lui-même concourt à la formation de l'imaginaire sécuritaire dans la mesure où l'identité qu'un agent (re)produit affecte notamment sur les relations qu'il entretient avec les autres agents ainsi que sur l'identification de ses intérêts¹⁷³. Mieux comprendre l'évolution de cet ensemble que l'on appelle le « nous » permet de saisir l'imaginaire sécuritaire d'un État à un moment précis puisqu'à l'instar de la désignation de l'ennemi, la représentation du « nous » est elle aussi mobile. Ce phénomène est accentué par la multitude d'acteurs opérant simultanément sur le théâtre afghan où l'État est partagé entre des initiatives nationales, bilatérale et internationales. Rarement articulée de façon explicite, cette autoreprésentation s'énonce de façon fragmentaire dans le discours et seule une analyse basée sur un long corpus permet de la faire ressortir.

Dans ce chapitre, il sera question de l'évolution du cadre de participation au conflit en Afghanistan pour la France et l'Australie. D'autre part, ce chapitre abordera la construction de l'identité du « nous » au sein du corpus. Ainsi, ce chapitre démontrera que les termes employés sont inversement proportionnels à ceux utilisés pour décrire l'ennemi, c'est-à-dire qu'ils sont aussi flatteurs à l'endroit de leurs actions qu'ils ont pu être critiques pour celles des ennemis.

¹⁷³ Joélien Pretorius, op. cit., p100.

Cadre de la participation

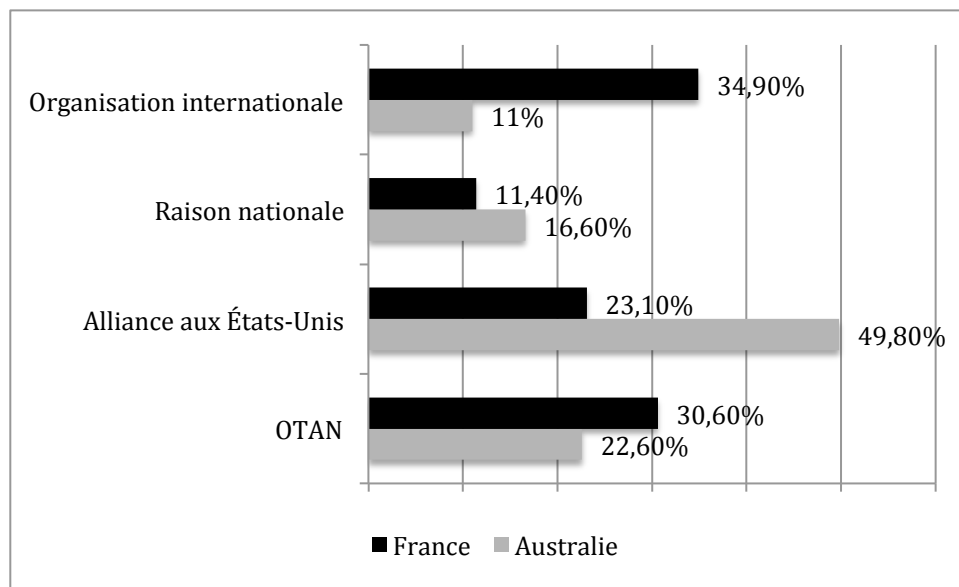
Le conflit en Afghanistan est particulier dans la mesure où plusieurs acteurs internationaux se côtoient cherchant à réaliser un ensemble différent de buts. En effet, il y a une variété d'objectifs qui vont de la reconstruction, à la sécurisation passant notamment par la consolidation de l'État afghan. À cette multitude d'objectifs correspond une accumulation de cadres opérationnels. Dès lors, un même État peut à la fois agir dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom* au côté des États-Unis pour contrer le terrorisme, ainsi que dans le cadre de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan pour la reconstruction du pays en plus d'être membre de la FIAS. Cette multitude de cadres de participation à un même conflit rend possible l'établissement par un gouvernement de plusieurs stratégies discursives le liant ou non à une organisation précise tout en restant actif au sein du conflit.

Lors du codage quatre cadres généraux possibles de participation ont été identifiés pour la France et l'Australie : (1) au sein de l'OTAN, (2) dans une alliance avec les États-Unis, (3) dans le cadre national et (4) au sein d'une organisation internationale (excluant celles de l'OTAN et de l'ANZUS)¹⁷⁴. La figure 4 présente le pourcentage de chacune des énonciations au sein du corpus pour la France et l'Australie en lien avec les cadres de participation précédemment mentionnés. Au regard de cette figure, les différences entre les deux États sont marquées allant de 5,2 points de pourcentage à plus de 26 points de pourcentage d'écart en ce qui a trait à l'alliance avec les Américains. En effet, le gouvernement australien accorde une très grande place à l'alliance avec les États-Unis. C'est ainsi qu'à la suite des attentats de

¹⁷⁴ Annexe 1 : Protocole de codage.

septembre 2001, Canberra a même invoqué le traité de l'ANZUS et sa clause de protection réciproque pour offrir son soutien indéfectible aux Américains¹⁷⁵.

Représentation du cadre de participation (Figure 5)



La France quant à elle accorde une plus grande importance au cadre d'une organisation internationale. Fait intéressant, les 107 segments codés sous ce cadre¹⁷⁶ pour la France sont eux-mêmes divisés entre plusieurs organisations, principalement celle des Nations unies avec près de 13,61% de fréquences absolues et l'Union européenne avec seulement 4,53% de fréquences absolues. D'ailleurs, il est à noter que le cadre de participation de l'OTAN qui se trouve à être le deuxième en importance, pour la France comme pour l'Australie, a été codé avec une attention particulière afin de ne pas être le miroir de l'alliance avec les États-Unis.

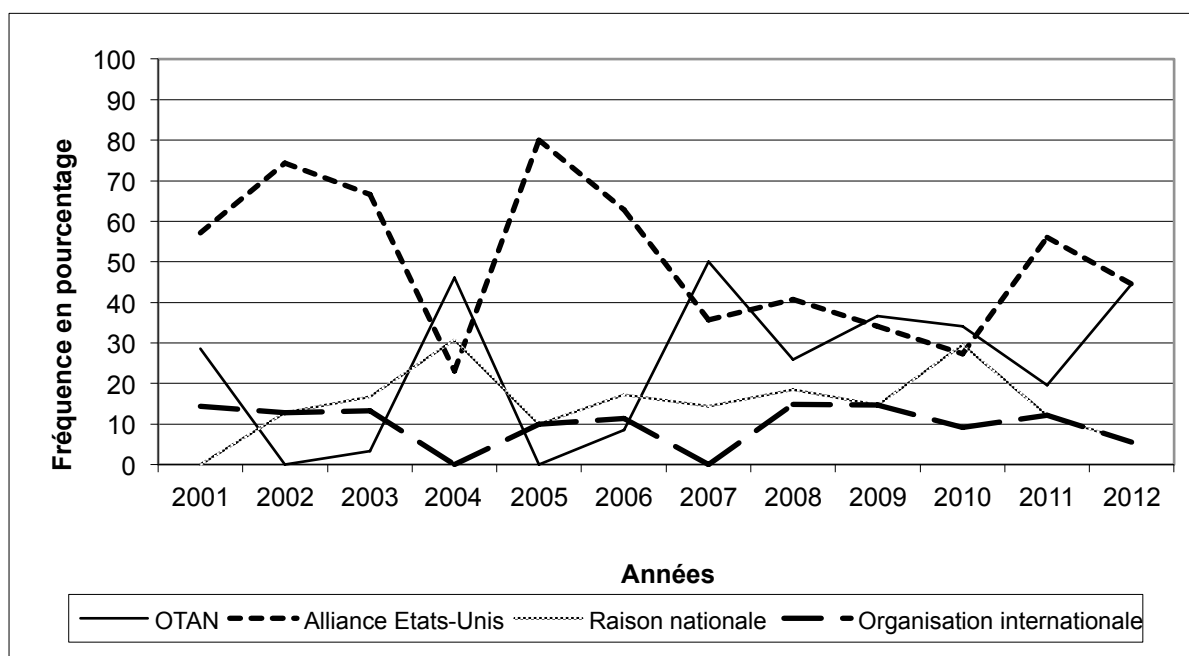
L'analyse du même code, mais cette fois-ci pour l'Australie, indique que l'ONU est proportionnellement la plus présente des organisations internationales occupant 15 des 35

¹⁷⁵ Stewart Firth, op. cit., p 55.

¹⁷⁶ Annexe 1 : Protocole de codage.

segments codés. Quoi qu'il en soit, la présence du cadre de participation américaine reste l'élément le plus marquant dans le cas de l'Australie. En ce qui concerne les références à l'OTAN, elles sont le plus souvent liées aux Pays-Bas qui étaient, rappelons-le, un partenaire central de l'Australie dans la province de l'Uruzgan. Par ailleurs, les segments codés font écho aux liens qu'entretient le gouvernement australien avec l'OTAN sur le théâtre des opérations, mais également aux négociations avec l'organisation au sujet de leur collaboration.

Cadre de la participation avancée par le gouvernement australien (figure 6)



La figure 5 présente l'évolution dans le temps des fréquences relatives des cadres de participation codés au sein du corpus australien. Le cadre de participation dominant est sans conteste celui de l'alliance avec les États-Unis qui laisse cependant la première place à celui de l'OTAN en 2004, ainsi qu'en 2007 et durant la période 2009-2010 sans pour autant disparaître. Il est intéressant de noter que ces trois périodes concordent avec des élections

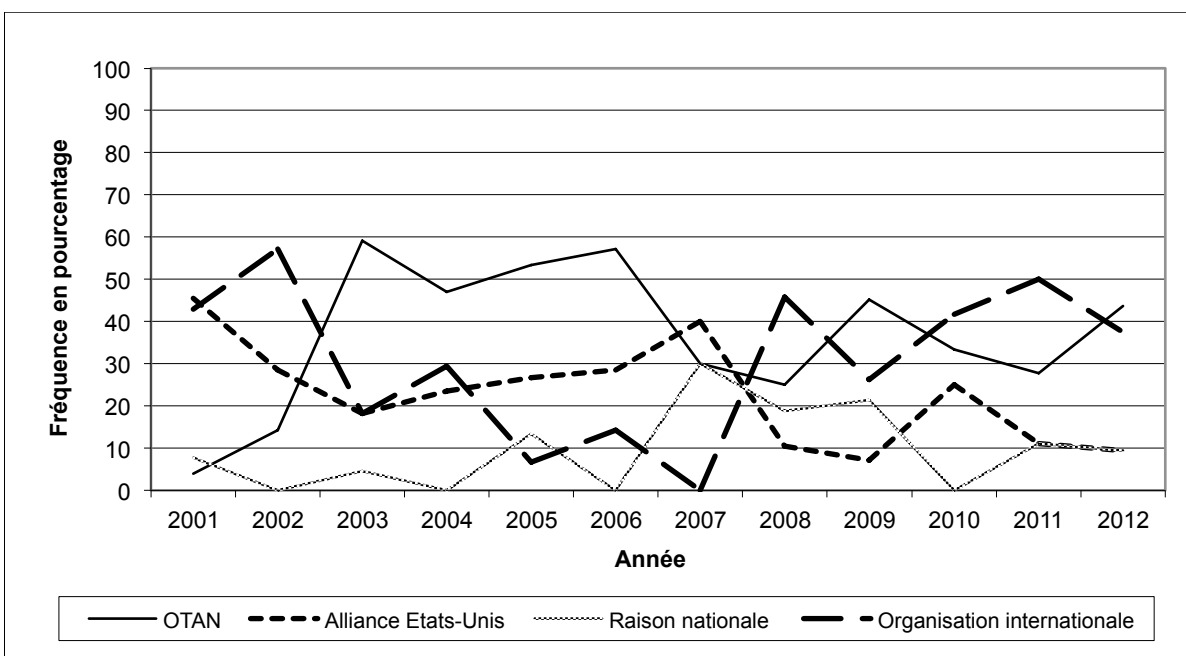
fédérales en Australie. Cela pourrait indiquer que le regain d'intérêt pour l'OTAN est attribuable en partie à l'exercice démocratique. Néanmoins, la période de pointe de l'année 2009-2010 est aussi attribuable au retrait néerlandais de la province de l'Uruzgan qui opérait au sein de la FIAS. En effet, après ce retrait s'en suivirent d'importantes négociations avec l'OTAN au sujet du niveau de participation de l'armée australienne et surtout de ses responsabilités dans la province. De plus, cette période est marquée par d'importants efforts diplomatiques afin de normaliser leur relation avec l'organisation transatlantique comme en témoigne la participation du ministre des Affaires étrangères australien à la rencontre annuelle de l'OTAN à Bucarest.

Les élections pourraient aussi avoir un impact sur la mise en avant du cadre national pour justifier la participation de l'Australie au conflit en Afghanistan puisqu'en 2004 et 2010 ce cadre connaît sa plus importante utilisation. Il faut néanmoins souligner qu'en 2007 malgré des élections fédérales celui-ci connaît une baisse de son utilisation. Par ailleurs, les périodes électorales semblent réduire la mise en avant de l'alliance avec les États-Unis dans le cas de l'Australie. Les trois périodes électorales précédemment mentionnées (2004, 2007 et 2010) laissent apparaître un recul parfois marqué de ce cadre. Pour autant, l'élection du parti travailliste ou encore des libéraux ne semble pas influencer sur l'occurrence du code, comme le laissait penser la littérature (Saikal 2011, Firth 2011, Mc Donald 2013). Néanmoins la courbe marque une baisse importante après la fin du mandat de John Howard qui était reconnu pour être particulièrement américanophile¹⁷⁷.

¹⁷⁷ Stewart Firth, op. cit., p55.

Le cadre de participation le moins mis de l'avant est celui de la participation à une organisation intergouvernementale qui ne connaît jamais un très grand écho variant de 0 point de pourcentage à 14 points de pourcentage lorsque annualisé au sein du corpus australien.

Représentation chronologique du cadre de la participation pour la France (Figure 7)



En ce qui a trait à la France, la situation est différente dans la mesure où aucun cadre n'est avancé d'une façon aussi dominante que l'alliance avec les États-Unis par le gouvernement australien. En d'autres mots, les variations sont plus fréquentes ce qui a pour effet de complexifier et de nuancer l'importance d'un cadre sur un autre. Quoiqu'il en soit, le cadre de l'OTAN sera clairement le plus avancé par le gouvernement français pour la période 2003-2007. Le début de cette période est marqué par la prise en charge de la FIAS par l'OTAN à la demande de l'Allemagne et des Pays-Bas et se termine par les élections

présidentielles menant au pouvoir Nicolas Sarkozy¹⁷⁸. Toutefois, les autres cadres de participation seront également avancés au point qu'ils s'imposeront tour à tour sur les autres à l'exception de celui de la raison nationale.

En conclusion, le gouvernement australien met de l'avant et de façon répétée l'alliance avec les États-Unis comme principal cadre de la participation au conflit en Afghanistan alors que la France est partagée entre l'OTAN et les autres organisations intergouvernementales. Ainsi, l'Australie prend une position beaucoup plus forte à l'endroit des États-Unis que la France, marquant du même souffle l'importance qu'elle accorde à cette alliance. Quant à lui, le gouvernement français est plus partagé entre les différents cadres de participation laissant deviner une politique plus ouverte et moins centrée sur un cadre en particulier et les politiques qui en découlent.

Nous sommes...

Cette section s'intéresse à la manière dont la France et l'Australie construisent l'identité du « nous » au sein du corpus. Cette identité réifiée au fil des discours est une composante de l'imaginaire sécuritaire puisqu'elle désigne à la fois les cadres d'opérations, mais aussi les éléments liant les différentes identités dans un plus grand ensemble qui est nommé trivialement le « nous ». L'identité de ce groupe est (re)produite d'une part, comme nous l'avons précédemment relevé, par l'altérité via la diabolisation du « eux » et d'autre part, par une construction à l'interne articulée par les agents autorisés. Il sera démontré que les discours du gouvernement français et australien participent à la (re)production d'un « nous »,

¹⁷⁸ Oriane Barat-Ginies, op. cit., p 36.

n'éliminant pas pour autant les relations de pouvoir entre les différents agents. Autrement dit, la France et l'Australie se positionnent dans le même camp sans pour autant dépendre des mêmes attaches et justifier leurs opérations de la même façon. L'analyse du corpus démontre ainsi que la vision des quatre cadres de participation au conflit afghan n'est pas considérée de la même façon, ni même hiérarchisée à l'identique.

Le dénominateur commun de ce « nous » semble être l'appartenance à l'Occident. En effet, chacun met de l'avant le partage des normes et des valeurs qu'il présente comme des éléments constitutifs de l'identité occidentale. L'Australie « *like all Western liberal democracies* »¹⁷⁹ se présente comme menacée par les différents ennemis et met en place un discours la plaçant dans le rôle de la défense de ses valeurs constitutives. D'ailleurs, la France déploie le même discours que l'Australie où elle est aussi protectrice de ce « nous » mis en danger.

Bien que les deux se réclament de l'Occident, les synonymes utilisés à ce terme laissent apparaître des différences importantes entre les deux pays. Alors que la France emploie comme synonyme « les démocraties », le gouvernement australien emploie quant à lui régulièrement le terme de « *civilised* » comme synonyme d'Occident. Ce terme n'est nullement présent dans le corpus français alors qu'il revient près d'une vingtaine de fois dans celui de l'Australie. Quoi qu'il en soit, les valeurs de liberté et de démocratie sont très souvent mises de l'avant par l'ensemble des locuteurs et semblent être la clé de voûte de ce « nous ».

¹⁷⁹ John Howard. 26 septembre 2006. Premier ministre. « Address to the ASPI global Force. »

Le partage des mêmes valeurs et normes est un élément récurrent dans l'ensemble des discours entourant les cadres de participation au conflit afghan et tout particulièrement pour celui de l'alliance avec les États-Unis. Pour Nicolas Sarkozy : « Les États-Unis et la France, ce sont deux nations qui sont fidèles à un même idéal, qui défendent les mêmes principes et qui croient dans les mêmes valeurs¹⁸⁰. » Quant à lui, le ministre de la Défense australienne Brendon Nelson marque lui aussi la grande ressemblance entre son pays et celui de l'oncle Sam puisque « *Australia and the United States share many common philosophical bloodlines, including the core values of freedom, democracy, rule of law and respect for others*¹⁸¹. » Dès lors, les deux États mettent en place un discours qui se porte à la défense des valeurs partagées par les États-Unis et plus généralement par le « nous » sans pour autant justifier leurs actions de la même façon.

En effet, d'un côté l'alliance avec les Américains est présentée comme le premier pilier de la politique étrangère et de l'autre la défense de cet allié est commandée à la fois par le devoir découlant du statut de membre permanent du conseil de sécurité et par une dette historique. Ainsi, l'action est la même, mais ses justifications ne le sont pas. En ce qui a trait à l'Australie, cet alignement inconditionnel avec les États-Unis est très présent aussi bien au sein du corpus (comme en témoigne la figure 4) que dans la littérature. Elle découle d'une conception sécuritaire par laquelle l'Australie s'est toujours alignée sur l'hégémon régional passant tantôt du côté des Britanniques et depuis les années 1950 du côté des Américains¹⁸². Cette doctrine porte le nom de la « *forward security* » et implique que le gouvernement

¹⁸⁰ Nicolas Sarkozy. 7 novembre 2007. Président. « Sur les relations franco-américaines. »

¹⁸¹ Brendan Nelson. 8 septembre 2008. Ministre de la défense. « Address to the Bradfield forum, the ANZUS alliance, check against delivery. »

¹⁸² Matt Mc Donald. 2013. « Foreign and Defense Policy on Australia's Political Agenda, 1962-2012. *Australian Journal of Public Administration*. No 2 (72), p 173.

australien doit toujours aider son protecteur puisque le jour où le pays est attaqué l'hégémon le défendra au centuple¹⁸³. Dans les mots du ministre de la Défense australien:

*Australia's alliance with the United States is a major strategic asset. It contributes directly to our own security. It adds to our strategic weight and capability edge in the region, and our ability to protect our interests. And it gives us access and influence in Washington out of all proportion to our size. This enhances our ability to pursue our international political, security and economic interests more broadly*¹⁸⁴.

Comme le rappelle Stefanie Von Hlatky : « [...] regional insecurity is a dominant factor in understanding the Australian context¹⁸⁵. » Ce besoin de protection qui découle de cette insécurité régionale se traduit par un suivisme vis-à-vis l'hégémon. En effet, l'Australie a participé à l'ensemble des conflits majeurs depuis les guerres coloniales de la Nouvelle-Zélande en 1861 au compte des Anglais jusqu'à la guerre d'Irak en 2003 et en passant par le Vietnam, la Corée et évidemment celle de l'Afghanistan aux côtés des Américains.

Cela semble d'ailleurs être une source de fierté pour la gouvernement australien qui par la bouche de son ministre de la Défense affirme : « *Australia is the only country in the world to fight alongside the United States in every major conflict*¹⁸⁶. » C'est également dans ce sens que va le Premier ministre Kevin Rudd : « *The first pillar of our foreign policy is our alliance with the United States*¹⁸⁷. » L'importance de cette relation est systématiquement mise de l'avant par les gouvernements australien aussi bien de droite que de gauche sur l'ensemble de la période couverte par le corpus. La prédominance des États-Unis est telle que le gouvernement australien distingue les orientations des Nations Unies et de l'OTAN des

¹⁸³ Stewart Firth, op. cit., p 16.

¹⁸⁴ Robert Hill. 1 août 2003. Ministre de la défense. « US grand strategy : implications for alliance partners. »

¹⁸⁵ Stéfanie Von Hlatky, op. cit., p 122.

¹⁸⁶ Brendan Nelson. 8 septembre 2006. Ministre de la défense. Address to the bradfield forum "the anzus alliance" check against delivery

¹⁸⁷ Kevin Rudd. 31 mars 2008. Premier ministre. The Australia-US alliance and emerging challenges in the Asia-Pacific Region, The Brookings Institution, Washington.

orientations américaines même lorsqu'elles concordent. Dès lors, il n'est pas rare de lire des énoncés comme celui-ci : « *We must continue to play our part, along with our allies, the US and NATO-led coalition [...]*¹⁸⁸ » dans lesquels les Américains sont continuellement présentés comme une catégorie à part des autres.

Ce qui est le plus marquant est l'appel aux pères fondateurs de la République américaine par le gouvernement australien dans huit discours. Parmi ceux-ci, deux d'entre eux seulement sont faits devant un public américain en Australie. Les six autres sont présentés devant un public australien. Ils font référence à Thomas Jefferson, John Adams et Benjamin Franklin en soulignant le plus souvent les ressemblances entre l'Australie et les idées de liberté avancées par ces derniers. Le ministre des Affaires étrangères dira lors d'un discours avec son homologue américain :

*But we have remarkably similar characteristics and experiences that sustain our relations. [...] Our central institutions are drawn from a common heritage; in particular the English language and the system of common law. We both achieved independent nationhood under federal constitutions – indeed, the Fathers of Federation in Australia looked to the US Constitution for inspiration*¹⁸⁹.

De plus, les références aux pères fondateurs américains sont très souvent l'occasion de souligner l'admiration des locuteurs et du gouvernement dans son ensemble pour les propos et des actions tenus il y a plus de deux cents ans. Par exemple le ministre de la Défense Brendan Nelson a repris la phrase de John Adams : « *I must study war and politics so my sons may be*

¹⁸⁸ John Faulkner. 12 août 2009. Ministre de la défense. Ministerial Statement on Afghanistan

¹⁸⁹ Alexander Downer. 12 juillet 2002. Ministre des Affaires étrangères. « Australia and United States : A dynamic and diverse Relationship. »

*free to study philosophy and mathematics*¹⁹⁰ » pour légitimer l'intervention de son pays au Timor Oriental.

Du côté français, la relation semble être un peu plus distante malgré une certaine proximité culturelle occasionnellement mise de l'avant. Or, la reconnaissance de cette proximité précède bien souvent une critique de la part du gouvernement français. Ce dernier se présente constamment comme l'égal des États-Unis et se défend de toute forme de suivisme vis-à-vis de la puissance américaine. Comme le rappelle Charles A. Miller : « *In short, the French can support tough military action and French casualties, but they are less likely to do so if they feel the engagement is designed to serve the interests of nations other than France, especially if one of these nations is the United States*¹⁹¹. » Il semble en effet que les autorités cherchent à éviter cette impression de suivisme et vise un équilibre entre une distance avec les Américains et l'assurance de leur soutien.

Ce soutien prend notamment assise sur la dette historique que les politiques français reprennent pour justifier leur participation aux actions américaines. Dès lors, pour le premier ministre Lionel Jospin la France doit intervenir : « [...] par attachement à ses idéaux et aussi par solidarité avec le peuple américain qui, lui, n'a pas lésiné sa propre solidarité lorsque la France en a eu besoin¹⁹². » Par ailleurs, l'utilisation du terme de solidarité pour expliquer et justifier l'appui et la collaboration française aux actions américaines est très présente dans l'ensemble du corpus. Ainsi, le terme de solidarité évoque l'appartenance à une même communauté et implique aussi un certain devoir de porter assistance à l'un de ses membres.

¹⁹⁰ Brendan Nelson. 14 mars 2006. Ministre de la défense. « Address to the Australian defence magazine conference. »

¹⁹¹ Charles Miller, op. cit., p 86.

¹⁹² Lionel Jospin. 11 octobre 2001. Premier ministre. « Sur les relations pour la lutte contre le terrorisme. »

Dès lors, puisque les États-Unis ont soutenu la France durant la Seconde Guerre mondiale, la France a le devoir moral de se porter elle aussi au secours du pays attaqué.

Même si cette solidarité est de façon constante mise de l'avant un fait demeure et c'est la volonté du gouvernement français de se définir comme « [...] un ami debout, un allié indépendant [et] un partenaire libre¹⁹³. » Cette indépendance qui est mainte fois mise de l'avant n'empêchera pas pour autant : « La France [de] prendr[e] toutes ses responsabilités, aux côtés des États-Unis, dans l'œuvre de longue haleine qu'appelle l'éradication du terrorisme¹⁹⁴. »

En somme, la France est solidaire des États-Unis, mais n'entend pas pour autant se laisser dicter les démarches à suivre et souhaite conserver une indépendance totale vis-à-vis de son puissant allié. Les autorités françaises, tout en mettant de l'avant leur capacité à prendre des décisions unilatérales, insistent néanmoins sur certains devoirs que leur pays doit poursuivre auprès de leur allié. Ainsi, la France répond au rôle qu'elle se fixe dans le cadre des relations internationales. En effet, le statut : « [...] de membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies nous confère une influence déterminante en même temps qu'une responsabilité propre sur l'ensemble des questions internationales¹⁹⁵. » Cette volonté de se représenter comme un partenaire responsable et indépendant dans le cadre du conflit afghan vis-à-vis de la puissance américaine répond certes, comme l'avance Miller, à une certaine forme de ferveur nationale voire d'antiaméricanisme, mais est surtout un élément important de l'imaginaire sécuritaire français.

¹⁹³ François Fillon. 8 avril 2008. Premier ministre. « Sur l'engagement de l'armée française en Afghanistan. »

¹⁹⁴ Lionel Jospin. 3 octobre 2001. Premier ministre. « Sur la lutte contre le terrorisme après les attentats aux États-Unis. »

¹⁹⁵ Michèle Alliot-Marie. 2 février 2004. Ministre de la défense. « Sur le renforcement de l'outil de défense. »

Cette façon de se positionner dans le cadre des relations internationales nous amène à analyser le cadre de participation national pour les deux pays. Ce cadre implique une démarche purement nationale dans lequel le locuteur indique que la participation de son pays au conflit afghan répond à des impératifs nationaux. Tel qu'indiqué à la figure 4, ce cadre est le moins présent, mais reste néanmoins révélateur des *a priori* que les deux gouvernements ont sur les questions sécuritaires.

Les deux gouvernements partagent la vision selon laquelle la défense contre ses agresseurs de l'Afghanistan aura pour résultat une plus grande stabilité à l'échelle internationale. De plus, le fait de limiter les zones de non-droit à l'échelle internationale répond, selon les deux gouvernements, à l'insécurité engendrée par la déliquescence de l'État afghan et réduit les risques d'attaques terroristes sur les territoires nationaux.

Quoi qu'il en soit, il ressort des différences importantes entre les deux gouvernements. L'Australie voit dans la guerre en Afghanistan une occasion de se rapprocher des Américains. La France y voit quant à elle une occasion de signifier son indépendance et sa capacité d'action. Dès lors, pour le Premier ministre australien :

*Australia has two vital interests in Afghanistan. One: to make sure that Afghanistan never again becomes a safe haven for terrorists, a place where attacks on us and our allies begin. Two: to stand firmly by our Alliance commitment to the United States, formally invoked following the attacks on New York and Washington in 2001*¹⁹⁶.

En effet, même lorsque les locuteurs autorisés identifient la guerre en Afghanistan comme menace à la sécurité nationale australienne, il est fréquent que le rapprochement avec les

¹⁹⁶ Julia Gillard. 18 novembre 2010. Première ministre. « Australia will not abandon. »

États-Unis permis par cette guerre soit présenté à son tour comme répondant au besoin sécuritaire du pays.

Pour le ministre français de la Défense: « c'est en Afghanistan, et plus généralement en opérations extérieures, que commence notre combat pour la sécurité de notre pays¹⁹⁷. » L'emphase est, ici, portée sur l'importance de la défense des intérêts français qui ne pourront toutefois être complètement servis que si « la France [tient] toute sa place dans le monde¹⁹⁸. » Au contraire de l'Australie, la France (re)produit un discours dans lequel le pays à une capacité d'action qui lui est propre et se représente comme un acteur central dans le déroulement des événements. Pour le ministre de la Défense, la participation française à la guerre en Afghanistan démontre que : « La France pèse de tout son poids dans le concert des nations. Elle montre qu'elle a une voix à faire entendre et des valeurs à défendre¹⁹⁹. »

Pour autant, la France se représente souvent comme un élément moteur des organisations internationales et justifie ses interventions à travers ces mêmes organisations. En effet, le gouvernement rappelle souvent que le pays est engagé « dans le cadre de six résolutions de l'ONU²⁰⁰. » Ainsi, il semble que la France cherche davantage à se distancier des Américains que des organisations internationales qui, au contraire, lui apportent une certaine légitimité. Au-delà de cette légitimation, la France au contraire de l'Australie accorde une grande importance à l'ONU et plus généralement à l'ensemble des organisations intergouvernementales. En effet, « en Afghanistan, la France est engagée depuis 2001, elle n'y

¹⁹⁷ Michèle Alliot-Marie. 18 octobre 2005. Ministre de la défense. « Sur les questions de sécurité, de défense et de recherche. »

¹⁹⁸ Hervé Morin. 11 septembre 2001. Ministre de la défense. « Sur les défis et priorités de la politique de défense. »

¹⁹⁹ Hervé Morin. 31 décembre 2009. Ministre de la défense. « Sur l'engagement militaire français au service de la paix et la sécurité et sur les réformes engagées au sein de la Défense. »

²⁰⁰ François Fillon. 8 avril 2008. Premier ministre. « Sur l'engagement de l'armée française en Afghanistan. »

est pas seule, elle y est sous la plus belle bannière qui soit, celle de l'ONU [...]»²⁰¹. » Le ton y est particulièrement flatteur et laisse apparaître la grande dignité que le gouvernement français a à l'endroit de l'ONU. Par ailleurs, l'organisation semble aussi jouer un rôle important dans la volonté française de réduire l'unilatéralisme américain et permet à la France de se défendre de tout suivisme à leur endroit. En effet, le gouvernement français indique de façon quasi systématique que les actions entreprises « là-bas [le sont] à la demande des Nations Unies »²⁰². »

L'Australie de son côté semble avoir une position ambiguë sur la question. De fait, le gouvernement répète à satiété que la participation à l'ONU représente le deuxième ou le troisième pilier fondamental de sa politique étrangère. Pourtant, il doute ouvertement que l'organisation ait la capacité à gérer les conséquences et les risques liés au terrorisme. Devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministre des Affaires étrangères australien a dit : « *But, as I have said in this place before, the United Nations is not the answer to all the problems of the world. And where the United Nations can't act, individual states must* »²⁰³. » Encore une fois, il semble que cette position est voisine de celle des Américains à la même époque et comme l'avance Firth, lorsque l'Australie a eu à choisir entre l'ONU et les États-Unis, elle a toujours fait le choix de l'alignement avec son puissant allié²⁰⁴.

Par ailleurs, Canberra semble être beaucoup plus encline à reconnaître les qualités de l'OTAN que celles de l'ONU. Néanmoins, le gouvernement australien reste critique à l'endroit de l'organisation transatlantique dans la mesure où l'Australie n'a pas l'ensemble des

²⁰¹ Nicolas Sarkozy. 11 septembre 2001. Président. « En hommage aux soldats français tués en Afghanistan. »

²⁰² Hervé Morin. 24 octobre 2008. Ministre de la défense. « Sur la mission en Afghanistan du 27^{ème} Bataillon de chasseurs alpins. »

²⁰³ Alexander Downer. 21 septembre 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Address to the 61st Session of the United Nations General Assembly. »

²⁰⁴ Stewart Firth, op. cit., p 131.

droits et privilèges accordés aux membres malgré une participation significative. Pour Joel Fitzgibbon, ministre de la Défense : « *But what shocked me most of all, was the extent to which Australia had been excluded from the planning processes. Our troops – their expertise, and their sacrifices were welcome but our strategic input was not*²⁰⁵. »

Cette critique est maintes fois formulée, mais n'empêche pas pour autant le gouvernement australien de souligner l'importance des valeurs partagées et de la vision commune du monde qu'il partage avec l'OTAN. Par ailleurs, celle-ci semble être désignée comme un agent distinct de ses membres les plus importants. En d'autres mots, il est fréquent que les locuteurs autorisés fassent la distinction entre « *allies, the United States and NATO*²⁰⁶ » sans pour autant définir si le premier et le troisième groupe s'excluent mutuellement.

La France développe le même type de discours; parfois critique, mais fondamentalement en faveur de l'organisation transatlantique. Pour le ministre de la Défense, il ne faut pas en tant qu'organisation: « [...] perdre de vue notre véritable raison d'être ; une alliance militaire qui nous permet de faire respecter nos valeurs et nos intérêts²⁰⁷. » Les critiques sont majoritairement dirigées vers la prépondérance de la puissance américaine au sein de l'OTAN, mais surtout envers certains des pays membres à la fois de cette organisation et de l'UE qui bloquent la formation de l'Europe de la Défense. Pour autant, la France considère l'OTAN comme une « communauté de valeurs²⁰⁸ » et pour son gouvernement la réintégration au sein du commandement unifié indique de la façon la plus forte que la France

²⁰⁵ Joel Fitzgibbon. 30 juillet 2008. Ministre de la défense. « Speech to the National Press Club of Australia. »

²⁰⁶ John Faulkner. 12 août 2009. Ministre de la défense. « Ministerial Statement on Afghanistan. »

²⁰⁷ Michèle Alliot-Marie. 30 mai 2006. Ministre de la défense. « Sur le rôle de l'OTAN. »

²⁰⁸ Hervé Morin. 9 février 2008. Ministre de la défense. « Sur l'évolution de l'OTAN, ses liens avec l'Union européenne et sur la Défense européenne. »

est de « la famille, nous sommes dans la famille. Nous sommes des alliés, nous sommes des amis²⁰⁹. »

Dans le cadre du conflit en Afghanistan, l'OTAN est mainte fois reconnue comme le meilleur cadre de référence qui permet l'interopérabilité entre les alliés et rend beaucoup plus efficace la mission en Afghanistan. Par ailleurs, elle est présentée comme telle plus souvent par dépit que pour ses propres qualités puisque : « encore aujourd'hui, l'Europe serait incapable de conduire une opération identique à celle qui est menée dans le cadre de l'Alliance atlantique²¹⁰. » Quoi qu'il en soit, la France au contraire de l'Australie, trouve important de souligner à plusieurs reprises que « l'OTAN est théoriquement sous l'autorité de l'ONU²¹¹ » dans le cadre de la mission en Afghanistan.

En somme, il semble que la France et l'Australie malgré des stratégies discursives différentes se positionnent à l'intérieur d'un même groupe s'articulant autour des valeurs et normes avancées pour justifier les actions entreprises par chacun des pays. D'une part, la France se représente comme une « [...] nation [qui] ne reçoit d'ordre de personne²¹² » et l'Australie comme l'allié le plus fidèle des Américains et pour autant les deux pays ont participé d'une façon proche au même conflit. De plus, comme le rappelle John Howard : « *We have invoked the ANZUS alliance with the United States, just as NATO invoked Article V of the Atlantic Treaty*²¹³. » Chacun d'entre eux se positionne d'une façon particulière au sein des relations de pouvoir qui fondent les relations internationales, mais pour autant les normes et

²⁰⁹ Nicolas Sarkozy. 4 avril 2009. Président. « Sur la France et l'OTAN. »

²¹⁰ Hervé Morin. 16 novembre 2009. Ministre de la défense. « Sur le bilan de la présence militaire française en Afghanistan.. »

²¹¹ Bernard Kouchner. 9 décembre 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la situation en Afghanistan et l'engagement de la France dans ce pays. »

²¹² François Fillon. 17 mars 2009. Premier ministre. « Sur la politique étrangère et la politique de la défense. »

²¹³ John Howard. 20 octobre 2001. Premier ministre. « Address at the APEC CEO summit 2001. »

les valeurs mises de l'avant pour justifier la participation sont les mêmes. Il est ici question de la démocratie, de la liberté, du droit, du libre commerce, bref des valeurs censées être défendues dans le cas du conflit en Afghanistan. Ce « nous » est dans les faits une communauté d'appartenance qui transcende les deux États. En effet, bien qu'il ait des implications pour chacun des pays, le référent premier de ce « nous » semble être l'Occident. À ce titre, il pourrait bien être le symbole de l'appartenance à une même communauté de sécurité²¹⁴.

L'édification de ce « nous » à travers à la fois l'altérité et la construction interne crée une réalité qui sera (re)produite par les différentes élites, une réalité qui structure les schèmes et qui met en scène certains dangers et en rejettent d'autres. La formation des identités a pour conséquence la mise en place de la représentation de la menace.

²¹⁴ Adler, Emanuel et Michael Barnett, (dir.). 1998. *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press.

Représentation de la menace

Le premier chapitre a permis de définir la forme que l'ennemi a pu prendre tout au long du conflit. Quant à lui, ce chapitre s'intéresse au cadre plus large de la menace notamment à ses aspects géographiques et idéels. L'objectif est, ici, de retracer la représentation de la menace associée aux ennemis que la France et l'Australie combattent en Afghanistan. Après avoir établi les grandes lignes entourant la représentation des menaces par les locuteurs autorisés l'attention se portera sur les facteurs contribuant à l'accroissement, selon les deux gouvernements, de la dangerosité des menaces.

L'analyse permet de conclure que les deux gouvernements partagent un langage commun pour désigner les menaces, ainsi qu'une conception commune de ceux-ci. En effet, dans les deux cas, le terrorisme international est associé aux armes de destruction massive, aux États en déliquescence, à la mondialisation, ainsi qu'aux idéologies. Par ailleurs, les deux États partagent une vision pessimiste de notre monde puisque la menace est en perpétuelle évolution et sa dangerosité n'ira qu'en augmentant si rien n'est fait pour y mettre fin.

La représentation de la menace est un des éléments de l'imaginaire sécuritaire qui est le plus clairement énoncé par les locuteurs autorisés. En effet, ils ont tendance à les énoncer de but en blanc et à les répéter plusieurs fois puisqu'elles servent à la fois à justifier leurs actions futures et présentes, mais aussi à exprimer en quoi le monde est dangereux pour eux.

L'exercice, ici, n'est pas de faire le tour complet de la représentation de la menace des deux pays, mais seulement de retracer les éléments les plus visibles de cette représentation à l'intérieur du corpus associé au conflit en Afghanistan.

Les visages de la menace

En plus d'une réaction rapide aux attentats du 11 septembre 2001, les autorités françaises et australiennes semblent partager une compréhension commune des dangers ayant poussé la communauté internationale à participer au conflit en Afghanistan. D'ailleurs, ils se représentent le pays comme au centre d'une zone de forte instabilité dans laquelle les dangers ne vont qu'en s'accroissant. Alors que la France utilise le terme de « l'arc de crise » qui s'étend « [...] de la zone sahéenne à l'ensemble Afghanistan-Pakistan, en passant par le Proche-Orient, le golfe arabo-persique et le golfe d'Aden²¹⁵ » l'Australie quant à elle utilise le terme de « *arc of terrorism* » pour désigner cette même zone. En effet : « [...] *what we have to contend with here is an arc of terrorism stretching from South East Asia into Pakistan and Central Asia, and then spilling out into the Middle East and the Horn of Africa – maybe even further afield*²¹⁶. »

La description de cette zone se fait à partir du pays du locuteur et ne trouve son sens que dans l'acte de langage qui le fonde. En effet, chacun des pays se représente cette zone à partir de sa propre situation géographique puisqu'ils commencent par désigner les territoires les plus proches d'eux pour ensuite finir par les plus éloignés et ne se la représente pas totalement de la même façon. Par conséquent, cette zone et sa logique n'existent que pour son locuteur, car elle est mobile dans l'espace et dans ce qu'elle représente.

Enfin, il apparaît que la notion de crise est plus ouverte que celle du terrorisme; la France établit par l'emploi de ce terme une zone d'instabilité liée à plusieurs causes non

²¹⁵ François Fillon. 8 octobre 2010. Premier ministre. « Sur la maîtrise des dépenses publiques, notamment de défense, et les grandes orientations de la politique de défense et de sécurité. »

²¹⁶ Robert Hill. 9 octobre 2003. Ministre de la défense. « Regional terrorism, global security and the defence of Australia. »

désignées alors que pour l'Australie cette même instabilité n'est liée qu'au terrorisme. Il est pertinent de souligner que le gouvernement australien utilise de plus d'une façon la notion d'arc territorial pour désigner différentes zones de danger. Celle qui revient le plus souvent au sein du corpus est l'« *arc of instability* » qui va : « *the South West Pacific through eastern Indonesia to the southern Philippines*²¹⁷. » Hormis la proximité géographique de l'« *arc of instability* » du territoire australien aucun autre élément lié aux menaces que représente cette région ne semble être différent de celui de l'« *arc of terrorism*. » En d'autres mots, les islamistes radicaux jouent aussi un rôle déstabilisateur et les menaces de voir un gouvernement reproduire les politiques talibanes dans la région sont une réalité pour l'Australie. De son côté, la France n'utilise qu'une autre fois l'image de l'arc pour désigner toutefois la même zone avec l'expression de « l'arc de cercle terroriste²¹⁸.»

Quoi qu'il en soit, la France accorde une très grande importance à « l'arc de crise » puisqu'il est la zone où « se joue l'avenir de notre sécurité, de notre prospérité, la crédibilité des valeurs universelles que la France a toujours portées²¹⁹. » Cette zone est particulièrement utile puisqu'elle regroupe sous une forme imagée les différents conflits et zones d'instabilités et en crée un ensemble cohérent. En effet, à travers cette image, les différents locuteurs vont tisser des liens entre les conflits afin de créer une zone répondant à une logique faite de violence et d'instabilité qui nécessite leur intervention. Pour Nicolas Sarkozy, président de la République française: « J'ai utilisé dans mon introduction l'expression “ l'arc de crise du Proche-Orient au Pakistan ”. A cela une raison : dans cette vaste région qui est aussi le cœur

²¹⁷ Robert Hill. 9 octobre 2003. Ministre de la défense. « Regional terrorism, global security and the defence of Australia. »

²¹⁸ Michèle Alliot-Marie. 15 décembre 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la situation internationale et les priorités de son action. »

²¹⁹ Nicolas Sarkozy. 10 juin 2010. Président. « Notamment sur la dissuasion nucléaire, la réforme des armées et sur la présence militaire française en Afghanistan. »

mondial des énergies fossiles, tous les conflits sont liés et interagissent entre eux, certains États ou mouvements cherchant à exploiter systématiquement cette interrelation²²⁰. »

Cet « arc de crise » semble être l'épicentre de tous les dangers, mais surtout d'être là où s'enracine le terrorisme qui est le danger le plus important à la fois au niveau national et international. Les deux États partagent la vision d'un monde de plus en plus dangereux. En effet, « *the world is a more uncertain, a less predictable environment and a less predictable place that is been for a very long time*²²¹. » Il est encore plus dangereux puisque les ennemis ne se retrouvent plus seulement dans cette zone, mais partout dans le monde et y compris au sein des pays occidentaux. En ce sens, et pour les deux gouvernements, « il y a des fragments de réseau [terroristes] dans tous les pays développés et démocratiques²²². » En effet, les deux États se représentent la menace terroriste comme omniprésent aussi bien au sein de leurs frontières qu'à travers le monde.

Par ailleurs, les terroristes « veulent faire croire qu'en s'attaquant aux plus puissants, ils défendent les plus faibles²²³ » ce que rejettent la France et l'Australie. De plus, ils rejettent le caractère prétendument révolutionnaire des actions terroristes pour les considérer uniquement sous l'angle du crime de droit commun. Loin d'être des révolutionnaires, les membres actifs de ces groupes ne viseraient qu'à fragiliser les institutions démocratiques et le mode de vie occidental. En fait, ils réussissent à retourner les forces et les acquis de l'occident contre lui-même; « *the terrorists seek to exploit the strengths that come with free and open*

²²⁰ Nicolas Sarkozy. 16 janvier 2009. Président. « Sur les priorités et défis de la politique étrangère de la France. »

²²¹ John Howard. 2 août 2004. Premier ministre. « Address at the community morning tea. »

²²² Alain Richard. 31 octobre 2001. Ministre de la défense. « En réponse à une question d'actualité à l'Assemblée nationale. »

²²³ Lionel Jospin. 11 octobre 2001. Premier ministre. « La coopération pour la lutte contre le terrorisme. »

*societies and globalization – such as the freedom to come and go, airlines, credit cards and the internet – and turns them into weaknesses*²²⁴. » Pour autant, s'est en conservant ce mode de vie et l'ouverture des sociétés occidentales, que selon les autorités australiennes et françaises, les pays démocratiques vont gagner leur combat contre l'intégrisme. Il s'agit d'ailleurs de l'un des objectifs des terroristes de jeter « [...] irrémédiablement l'un contre l'autre notre monde occidental et le monde musulman²²⁵ » et par le fait même de faire rejeter par l'Occident ses valeurs et son ouverture particulièrement auprès des musulmans.

La menace liée au terrorisme est d'autant plus important que ces groupes ne visent plus simplement à s'attaquer aux pays démocratiques, ils visent notamment à s'implanter au niveau territorial. Cette menace est couramment relevé par le gouvernement australien qui craint : « [...] *the establishment throughout the Islamic world, including in the Islamic part of South-East Asia of Taliban-style regimes*²²⁶. » Dès lors, pour l'Australie il apparaît comme vraisemblable qu'un gouvernement d'inspiration talibane se forme au sein de son étranger proche représentant une menace important de déstabilisation pour la région et *de facto* pour l'Australie.

Pour les deux gouvernements, cette nouvelle capacité à prendre des assises territoriales pour les groupes terroristes est directement liée à l'apparition des États en déliquescence. En raison de l'existence de ces zones de non-droit intégrées à « l'arc de crise » et à « *l'arc of terrorism* », les groupes djihadistes peuvent profiter de cette situation pour imposer leur

²²⁴ Robert Hill. 11 septembre 2002. Ministre de la défense. « American Chamber of Commerce Memorial Luncheon. »

²²⁵ Nicolas Sarkozy. 9 septembre 2009. Président. « Sur les relations franco-américaines, l'attentat terroriste du 11 septembre 2001 et sur la démocratisation dans les pays arabes. »

²²⁶ Alexander Downer. 26 novembre 2002. Ministre des Affaires étrangères. « The challenge of International Terrorism in the Asia-Pacific Region. »

régime politique ou organiser des attaques à l'encontre des pays occidentaux. C'est d'ailleurs pour le Premier ministre australien : « [...] *the essential lesson of 11 september 2001 – that failed states can quickly become havens and projecting grounds for global terror; and that terrorists can turn our openness and technological achievements against us to devastating strategic effect*²²⁷. » Cette leçon est aussi mise de l'avant par le gouvernement français puisque : « [...] Al Qaïda se nourrit de la faiblesse des États²²⁸. » Dès lors, les États faillis représentent un amplificateur de la menace pour la communauté internationale ainsi qu'une cible des groupes terroristes qui vont comme à l'instar de l'Afghanistan profiter de ce lieu pour mener à terme leurs plans.

L'État en déliquescence est en soi menaçant pour la France et l'Australie, mais couplé avec les autres facteurs de la menace tels que les armes de destruction massives, la mondialisation, le régime politique et les idéologies, il se transforme en pierre d'assise du terrorisme international. Pour le Gouverneur général australien : « *it will also respond to the adverse impact that failing states have on our national security*²²⁹. » D'ailleurs, la distinction entre la sécurité nationale et la sécurité internationale n'est mise de l'avant par aucun locuteur dans la mesure où pour chacun d'entre eux « notre sécurité ne se joue plus à nos frontières, mais dans le cadre d'une mondialisation des enjeux, dont le terrorisme constitue l'un des points saillants²³⁰. »

Chacun des pays met de l'avant que les crises qui se passent à des milliers de kilomètres affectent non seulement les États inclus dans « l'arc de crise », mais aussi les pays

²²⁷ John Howard. Mars 2007. Premier ministre. « Address to the Australian Strategic Policy. »

²²⁸ Alain Juppé. 11 septembre 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le sens de la commémoration des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. »

²²⁹ Michael Jeffery. 9 octobre 2004. Gouverneur Général. « Address Opening The 41st Parliament. »

²³⁰ François Fillon. 8 avril 2008. Premier ministre. « Sur l'engagement de l'armée française en Afghanistan. »

occidentaux et au premier chef la France et l’Australie. Chacun d’entre eux se présente comme une cible potentielle, que ce soit en raison de leurs valeurs ou encore puisqu’ils interviennent à l’étranger. Par ailleurs, ces interventions sont nécessaires puisque « la civilisation, la démocratie, les valeurs de dignité humaine, on doit les défendre partout dans le monde parce que le monde est devenu un village et que si nous ne les défendons pas là-bas, alors nous le paierons ici²³¹. »

Le village fixe, ici, l’idée selon laquelle la mondialisation participe à l’accroissement des menaces que ce soit, comme pour l’Australie, en rendant les terroristes plus mobiles ou encore, comme pour la France, en rendant les inégalités socioéconomiques plus visibles. Dès lors, il semble que d’un côté le terrorisme international soit un phénomène qui exploite la mondialisation et de l’autre qu’il en soit le produit. Pour le gouvernement français, « la mondialisation, source de richesse, mais aussi d’inégalités, alimente une contestation parfois violente du modèle culturel occidental²³². » Elle met à jour la croissance des inégalités et nourrit un discours de haine à l’égard notamment de la France. En outre, pour Hubert Védrine, la France : « [...] doit s’attaquer aussi à la racine des conflits, aux injustices et à l’instabilité qui ne créent peut-être pas le terrorisme, mais dont le terrorisme se nourrit²³³. » Ainsi, les inégalités économiques seraient un élément parmi d’autres participants à la (re)production de la violence sans pour autant en être la cause directe. Pour Dominique de Villepin: « Lutter

²³¹ Nicolas Sarkozy. 26 août 2008. Président. « En hommage aux soldats français morts au combat en Afghanistan. »

²³² Michèle Alliot-Marie. 9 septembre 2003. Ministre de la défense. « Sur l’OTAN, notamment la réforme de son système de commandement et de ses structures. »

²³³ Hubert Védrine. 6 décembre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la solidarité internationale et le rôle de l’OTAN dans la lutte contre le terrorisme. »

contre le terrorisme, c'est aussi lutter ensemble contre le fanatisme et contre tout ce dont il s'alimente : la grande pauvreté, le désespoir, l'humiliation [et] le rejet de l'autre²³⁴. »

Le gouvernement français avance des explications à caractère sociologique nommément le manque d'éducation, l'instabilité, l'inégalité économique afin d'expliquer le terrorisme. Ils sont autant de facteurs qui participent à l'émergence et à la durabilité de ces mouvements sans pour autant être suffisants pour expliquer voire justifier le terrorisme. Pour sa part, l'Australie met plutôt l'emphase sur le caractère transnational de la menace terroriste et de leurs capacités à transformer les qualités de la mondialisation en danger pour nos sociétés. Comme l'avance le Premier ministre australien Kevin Rudd : « *terrorism is a global phenomenon that exploits the openness of the international system to build its organisations and to plan its attacks*²³⁵. » En d'autres mots, les terroristes utilisent l'ouverture australienne, leurs infrastructures et la liberté de circulation pour mettre en œuvre leurs attaques notamment contre l'Australie et ses alliés.

Pour les deux États, la mondialisation contribue d'une façon ou d'une autre à la menace terroriste. Dès lors, la menace terroriste n'est plus cantonnée aux frontières d'un pays ou encore d'une zone clairement définie. Elle s'est transformée, sous l'impulsion de la mondialisation, en une arme mobile qui n'épargne personne ni aucun lieu. Aujourd'hui, « la menace est globale. Elle est diffuse. La nébuleuse terroriste à l'instar d'Al Qaïda est une

²³⁴ Dominique Galouzeau de Villepin. 10 janvier 2003. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les tentations de peur, d'emploi de la force, de scepticisme ou d'indifférence qui régissent les relations internationales. »

²³⁵ Kevin Rudd. 7 avril 2008. Premier ministre. « Address to the London School of Economics : Australia and the UK – Global Partners in shaping the future Global Order. »

nébuleuse aux mille visages²³⁶. » Le terrorisme peut maintenant frapper partout, et il peut frapper très fort.

En effet, les deux pays partagent, dès 2001, la crainte que les terroristes s’emparent d’armes de destruction massive et les utilisent à des fins d’attentats. Pour le gouvernement australien : « *the worst case scenario is the acquisition by a terrorist group of a weapon of mass destruction*²³⁷. » Loin de représenter une menace potentiel, il est un danger imminent pour lequel la question n’est pas de savoir si cela va arriver, mais quand cela arrivera. Il est d’autant plus probable que ce type d’attentat survienne que « le risque de prolifération d’armes de destruction massive s’accroît dans le monde²³⁸. » Il en va de même pour le gouvernement australien puisque : « *the threat posed by the proliferation of weapons of mass destruction and related technologies is likely, to grow over the next twenty to thirty years*²³⁹. » Cette menace est largement répandue dans l’ensemble du corpus. En effet, il revient dans près de 26 discours australiens et plus de 36 discours français au sein du corpus faisant de lui le plus présent des facteurs d’accroissement de la menace terroriste. D’ailleurs, la menace liée aux armes de destruction massive ne nécessite pas la possession d’une grande quantité de matière active pour représenter un danger léthal. C’est le cas de la bombe radiologique, communément appelée bombe sale, qui avec une petite quantité de matière fissile permet d’occasionner des dégâts sérieux ainsi qu’une létalité plus élevée qu’avec les armes conventionnelles. Dès lors, la menace est multiplié puisque pour être dangereux le produit radiologique ne nécessite plus

²³⁶ Dominique Galouzeau de Villepin. 15 octobre 2002. Ministre des Affaires étrangères. « De la coopération d’actualité sur le terrorisme et le Liban. »

²³⁷ Robert Hill. 18 mai 2005. Ministre de la défense. « Terrorism and the new global security environment. »

²³⁸ Michèle Alliot-Marie. 9 septembre 2003. Ministre de la défense. « Sur l’OTAN, la diversification de ses modalités d’engagements. »

²³⁹ Joel Fitzgibbon. 10 avril 2009. Ministre de la défense. « Australia and the United States : the indispensable alliance. »

un opérateur ayant les connaissances pour employer ce type d'armement complexe, mais simplement un individu apte à fabriquer une bombe avec un détonateur conventionnel et prêt à l'utiliser.

Enfin, pour le gouvernement australien « *the most immediate security threats to Australia in 2006 come from the interlocking networks of terror, arms proliferation and fundamentalist ideology*²⁴⁰. » Dès lors, l'idéologie qui sous-tend le terrorisme est considérée comme un élément en soi dans la désignation de la menace. L'idéologie permet l'émergence du terrorisme puisque ce dernier « se nourrit des idéologies extrémistes²⁴¹. » Dès lors, pour les locuteurs autorisés l'idéologie des terroristes leur permet, comme pour les anciens régimes totalitaires, de justifier leurs actions violentes. Ainsi, pour le ministre des Affaires étrangères australien : « *It is imperative that we see this ideology clearly for what it is – a set of ideas as brutal and uncompromising as any totalitarian ideology that has preceded it*²⁴². » Par conséquent, l'idéologie des groupes terroristes doit être rejetée voire combattue au même titre que le nazisme ou encore le soviétisme.

Les terroristes sont porteurs d'un projet politique, considéré comme néfaste, et à ce titre, ils doivent être réprimés. L'importance du régime politique est mise de l'avant principalement par les autorités australiennes puisqu'elles soulignent à plusieurs occasions l'importance de l'établissement de démocraties dans « *l'arc of terrorism* » pour assurer la paix. Pour le ministre de la Défense Brendan Nelson : « *it's important to us to recognise that a stable Middle East and a democracy that exists in a country [...] nurturing and supporting*

²⁴⁰ John Howard. 26 septembre 2006. Premier ministre. « Address to the ASPI global force »

²⁴¹ Dominique Galouzeau de Villepin. 10 janvier 2003. Ministre des Affaires étrangères. « De la coopération et de la francophonie. »

²⁴² Joel Fitzgibbon. 10 mars 2009. Ministre de la défense. « Conference on the Australia-Japan security Relationship and new regional security architectures : opportunities and challenges. »

*our key alliances is very much in the interests of Australia and future generations of Australians*²⁴³. » Dès lors, pour les autorités australiennes, plus de démocratie équivaldrait à plus de paix dans la région.

De son côté, la France ne met pas de l'avant le rôle pacificateur de la démocratie, mais seulement le fait que les nouvelles démocraties telles que l'Afghanistan sont attaquées par des « fanatiques [qui] refusant la liberté naissante tentent de briser cet élan, de terroriser les habitants, d'attaquer ceux qui incarnent cet espoir²⁴⁴. » C'est ici l'une des rares places faites au taliban dans la représentation de la menace, c'est-à-dire que son pouvoir de nuisance selon les deux gouvernements se limite à l'Afghanistan et au Pakistan. L'Australie relève plusieurs fois cette propension des talibans à nuire à l'exercice de la démocratie en Afghanistan, mais comme la France, Canberra limite leur pouvoir de nuisance à cette seule région. En effet, les talibans ont la capacité de déstabiliser d'autres régions seulement à travers leur alliance avec Al-Qaïda. Ainsi, les talibans peuvent nuire à l'Europe ou encore au reste du monde uniquement par procuration et non de façon directe.

En résumé, les deux États mettent en place une sorte de récit dans lequel chacun d'entre eux apparaît comme une victime qui n'a d'autre choix que d'aller confronter ses ennemis à l'extérieur de son territoire pour en assurer la sécurité. Dès lors pour l'Australie, la nature des menaces qui sont maintenant transnationales et multiformes n'épargne plus ce pays insulaire : « *more interconnected than ever before, threats to the security of Australia and the safety of Australians are not defeated by distance*²⁴⁵. » Par ailleurs, la menace n'épargne plus

²⁴³ Brendan Nelson. 27 juin 2006. Ministre de la défense. « Address to the American Enterprise Institute. »

²⁴⁴ Gérard Longuet. 13 juillet 2001. Ministre de la défense. « En l'honneur des militaires français notamment ceux présents en Afghanistan. »

²⁴⁵ John Faulkner. 25 août 2010. Ministre de la défense. « Casualties in Afghanistan. »

aucun des citoyens des deux pays puisque les Australiens victimes du terrorisme l'ont été sur le territoire indonésien et américain. Ainsi pour le ministre de la Défense français, « Nous sommes comme nos alliés, réellement exposés. Et la menace existe sur notre sol national, pour l'ensemble de nos concitoyens [autant] que hors de nos frontières, pour nos expatriés comme pour nos soldats²⁴⁶. » La menace ou encore la possibilité d'être victime d'un acte terroriste n'est plus liée à une situation géographique, mais bien à l'appartenance à un groupe. Dès lors, l'idée que les citoyens des pays occidentaux sont tous des victimes potentielles des terroristes est largement présente au sein du corpus. En effet, selon les autorités des deux pays, les terroristes s'attaquent aux Occidentaux pour ce qu'ils représentent les rendant ainsi des cibles partout où ils vont. Pour les autorités australiennes, il est important de le répéter, car selon le ministre de la Défense « *I don't think [the australian community] quite appreciates how the world changed on the 11 of September 2001*²⁴⁷. »

En conclusion, l'Afghanistan semble être l'archétype du conflit qui regroupe l'ensemble des nouveaux dangers puisque :

Ce théâtre revêt pour nous une importance particulière, car on y retrouve, entremêlés, la plupart des problématiques, des risques et des menaces auxquelles nous sommes confrontés : le terrorisme, le fanatisme religieux, les sentiments antioccidentaux, la criminalité, la pauvreté les trafics d'armes et de drogue, la fragilité de l'État de droit, la corruption²⁴⁸...

Ainsi, ce conflit est présenté comme le symbole de la transformation de nos sociétés. Il répond à une nouvelle logique où des acteurs non étatiques vampirisent un État failli en imposant un

²⁴⁶ Hervé Morin. 11 septembre 2007. Ministre de la défense. « Sur les défis et priorités de la politique de défense. »

²⁴⁷ Robert Hill. 9 mai 2003. Ministre de la défense. « Breakfast for Campbell Newman, Lord mayoral candidate for Brisbane. »

²⁴⁸ Hervé Morin. 9 février 2008. Ministre de la défense. « Sur l'évolution de l'OTAN, ses liens avec l'UE et sur la Défense européenne. »

régime prédateur tout en utilisant les maigres ressources de l'État pour mener un conflit asymétrique contre les plus grandes puissances. Pour Robert Hill, ministre de la Défense de l'Australie : « *Today terrorists have followed the trend of globalisation : they have developed "virtual" alliances : they have a global agenda and are willing to pursue their aims anywhere*²⁴⁹. » De cette façon, la participation au conflit en Afghanistan est présentée, autant pour la France que l'Australie, comme la réponse aux multiples dangers que connaît le système international, mais surtout comme la seule réponse devant le danger du terrorisme.

La représentation de la menace est formée par la mise en commun d'un ensemble varié d'éléments qui, rassemblés, établissent un récit. En effet, l'aspect géographique de la menace, la prolifération d'armes de destruction massive, les États en faillite, la progression d'une idéologie radicalement opposée au mode de vie occidental couplé à la mondialisation ont constitué la trame narrative de la menace. Cette dernière n'est pas suffisante pour comprendre les décisions des élites politiques en matière de politique étrangère. Toutefois, lorsqu'elles sont mises bout à bout, avec le récit entourant la désignation de la menace, celui du cadre d'opération ainsi que celui de la représentation de l'ennemi, l'ensemble que l'on appelle l'imaginaire sécuritaire permet lui de mieux comprendre les décisions qui y sont prises.

²⁴⁹ Robert Hill. 24 mai 2004. Ministre de la défense. « Australia's response to terrorism. »

Conclusion

L'objectif principal de ce mémoire était de mettre en pratique et d'explorer le concept de l'imaginaire sécuritaire. Nous l'avons fait à travers un cas empirique, la guerre en Afghanistan entre 2001 et 2012, et avons limité notre étude aux discours produits par les élites politiques de l'Australie et de la France. Loin de représenter un tour d'horizon de la question afghane, ce mémoire a permis une interaction entre l'imaginaire sécuritaire et une organisation internationale nommée l'OTAN. La logique de ce mémoire s'est d'ailleurs largement inspirée des éléments constitutifs de notre principal concept à savoir (1) la représentation de l'ennemi, (2) l'autoreprésentation et (3) la représentation de la menace.

Bien que nous ayons fait le choix d'utiliser une approche constructiviste, il reste que les hypothèses avancées par les autres théories ne sont pas totalement à rejeter. Pour les (néo)libéraux les régimes tout comme les organisations internationales prescrivent et proscrivent un ensemble de directions possibles qu'un État peut prendre. Ainsi, les institutions influencent les États, mais selon notre recherche, la participation à une organisation internationale n'influence pas l'imaginaire sécuritaire. Il semble que l'approche (néo)réaliste explique mieux les résultats obtenus puisque pour eux la participation ou non à l'OTAN n'aurait simplement aucun impact sur l'imaginaire sécuritaire. Quant à elle, l'approche constructiviste semble prédire que l'appartenance à une organisation de sécurité commune va favoriser le rapprochement des imaginaires sécuritaires. Bien que nous ayons démontré l'inverse, le constructivisme conçoit le monde et notamment les questions sécuritaires comme le produit de l'interaction entre l'agent et la structure. En participant au décloisonnement matériel des études de sécurité, le constructivisme permet de mettre à jour les structures

idéelles qui (re)produisent en partie notre compréhension du monde. Cette approche rend accessible le caractère symbolique des questions sécuritaires et permet du même souffle aux chercheurs de s’émanciper des compréhensions dominantes de notre monde. Les constructivistes s’intéressent notamment au rôle de la structure formée par les significations partagées et des valeurs communes dans le développement des intérêts, des pratiques des États et des identités.

Au regard des éléments avancés au fil de ce mémoire, nous répondons par la négative à la question qui l’animait à savoir si l’adhésion à l’OTAN façonne l’imaginaire sécuritaire. En effet, la comparaison de l’imaginaire sécuritaire entre la France, qui est pourtant membre de l’organisation transatlantique, et l’Australie, qui n’est pas membre, ne laisse voir aucune différence. Ainsi, l’Australie partage avec la France un imaginaire sécuritaire commun.

Les deux États s’auto-positionnent au sein d’un même ensemble que nous avons appelé le « nous ». Ce groupe n’a pas pour référent unique l’appartenance directe à la nation française ou australienne, c’est-à-dire qu’il faut chercher ce référent ailleurs que dans les cadres nationaux, puisqu’il semble être dans des cadres plus larges. D’ailleurs, ce « *we-feeling*²⁵⁰ » inclut au moins les États-Unis ainsi que l’Alliance Atlantique. Il est probable que plusieurs autres États voire d’autres organisations internationales y sont aussi inclus, cependant cette recherche ne permet pas de trouver les réponses exactes à cette question.

Ainsi, le concept de la communauté de sécurité tel qu’avancé par Adler et Barnett semble être l’un des éléments permettant d’expliquer l’étendue de la désignation du « nous ». En effet, les deux pays partagent un ensemble de valeurs « [...] *derived from common*

²⁵⁰ Audie Klotz et Cecelia Lynch, op. cit., p 75.

*institutions, and mutual responsiveness - a matter of mutual identity and loyalty, a sense of 'we-ness'- [...]*²⁵¹. » De plus, ce mémoire confirme l'une des prétentions de l'ouvrage *Security Communities* lequel avance que l'Australie se positionne dans la communauté de sécurité occidentale tout comme la France²⁵².

Nous avançons que le dénominateur commun de ce « nous » semble être l'appartenance à l'Occident. Par ailleurs, il semble qu'il n'est pas nécessaire d'être pleinement membre d'une organisation internationale pour partager ses valeurs, ses buts et de se sentir lié à elle tel que le laisse croire le cas de l'Australie avec l'OTAN. Au-delà de l'utilité du concept de communauté de sécurité pour répondre aux interrogations entourant le référent du « nous », l'imaginaire sécuritaire répond à un ensemble plus varié d'éléments dont notamment la représentation de l'ennemi et celle de la menace.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons limité l'analyse à trois représentations de l'ennemi sur le théâtre afghan à savoir (1) les talibans, (2) les membres d'Al-Qaïda et (3) les terroristes. Il a été avancé que le discours des autorités françaises et dans une moindre mesure celui des autorités australiennes ont cherché à construire une image d'un barbare déshumanisé le rapprochant d'une animalité intrinsèque. En effet, les locuteurs autorisés australiens et français reconnaissent un caractère politique aux talibans, alors que seuls les Australiens reconnaissent en Al-Qaïda un acteur politique puisque pour les locuteurs autorisés français il ne s'agit que d'une bande de barbares. D'ailleurs, les deux États rejettent toute qualité politique au terrorisme.

²⁵¹ Emanuel Adler et Michael Barnett, op. cit., p 7.

²⁵² *Ibid*, p 33.

Autant pour Melbourne que pour Paris, l'ordre est le même dans la représentation de l'ennemi. Ainsi, le terrorisme est représenté comme le principal ennemi sur le théâtre afghan. Quant à elle, la désignation du taliban occupe la seconde place et la désignation d'Al-Qaïda est en troisième position bien qu'elle soit très proche de la seconde pour l'Australie alors que pour la France elle est plutôt minoritaire. Toutefois, cette représentation commune des différents ennemis sur le territoire afghan ne doit pas éluder les différences profondes établies dans les actes de langage, mais aussi dans la compréhension de l'ennemi et du conflit. L'Australie voit dans la guerre en Afghanistan une occasion de se rapprocher des Américains alors que la France y voit quant à elle une occasion de signifier son indépendance et sa capacité d'action.

De son côté, la représentation de la menace est formée par la mise en commun d'un ensemble varié d'éléments. En effet, la menace prend plusieurs formes : géographique (arc de crise, *arc of terrorism*), prolifération d'armes de destruction massive (bombe radiologique), États faillis, progression d'une idéologie radicalement opposée au mode de vie occidental... Ces risques sont couplés à la mondialisation par les locuteurs autorisés et ont ainsi constitué une trame narrative de la menace. Ainsi, la guerre en Afghanistan est présentée comme le symbole de la transformation de nos sociétés. Le conflit répond à une nouvelle logique dans laquelle des acteurs non étatiques vampirisent un État en faillite en imposant un régime prédateur tout en utilisant les maigres ressources de l'État pour mener un conflit asymétrique contre les plus grandes puissances.

L'analyse indique que les deux gouvernements (re)produisent des discours similaires dans la mesure où ceux-ci suivent une stratégie discursive commune : c'est-à-dire qu'ils produisent une image des ennemis suffisamment négative pour que la seule action possible soit la condamnation voire le rejet. Bien entendu, les deux États ne condamnent pas les mêmes

événements, mais néanmoins il est possible de tracer un portrait somme toute similaire en ce qui a trait à la stratégie mise en œuvre. Ce discours dualiste apparaît être l'une des pré-conditions à l'intervention des deux pays en Afghanistan, car le rejet de l'ennemi y est complet et la seule solution qui s'impose est l'action punitive à son endroit.

Une fois le récit mis en place, les autorités des deux pays sont placées devant un nœud gordien. En effet, comment tolérer qu'un régime dépeint comme le plus horrible de l'histoire, un régime barbare envers les femmes et celui qui a accueilli l'organisation d'Al-Qaïda et permis du même souffle les événements du 11 septembre 2001, puisse rester impunément en place?

Les discours australiens et français ont été les pré-conditions de l'éviction du régime des talibans au début du conflit en 2001, mais également du maintien des troupes jusqu'en 2012. Ainsi, les représentations faites du « nous » et du « eux » ont justifié à la fois l'existence de l'ennemi et la légitimité de le combattre. De cette façon, la participation au conflit en Afghanistan est présentée, autant pour la France que pour l'Australie, comme la réponse aux multiples dangers que connaît le système international, mais surtout comme la seule réponse devant le danger du terrorisme.

Bien entendu ce récit n'est pas suffisant en lui-même pour comprendre les décisions des élites politiques en matière d'affaires étrangères. Toutefois, lorsque l'on met bout à bout le récit entourant la désignation de la menace, celui du cadre d'opération ainsi que celui de la représentation de l'ennemi, l'ensemble que l'on appelle l'imaginaire sécuritaire permet, lui, de mieux saisir les décisions politiques prises dans nos deux cas.

Il appert que ce concept seul ne suffit pas à embrasser la complexité des questions liées à l'identité et plus généralement à la sécurité. En effet, au fil de la recherche, un nouveau lien, non exploré, s'est fait entre notre cas et le concept de la communauté de sécurité. Ce mémoire n'a pas été le lieu d'une réflexion profonde sur ce possible lien, néanmoins de futures recherches pourraient être l'occasion d'approfondir cette question. Cependant, il offre une clé de compréhension capable de désigner les éléments les plus importants dans l'édification de la sécurité, des identités et de la menace. L'imaginaire sécuritaire permet aussi de mieux saisir comment et pourquoi une élite politique réagit d'une certaine façon face à un problème donné. Au regard de ce mémoire, ce concept s'avère être une grille de lecture transposable à plusieurs cas et qui pourrait participer au désenclavement de la sécurité des réalités strictement matérielles.

Bibliographie

- Adler, Emanuel et Michael Barnett, (dir.). 1998. *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Barnett, Michael et Martha Finnemore, 2004. *Rules for the World: International Organizations in Global Politics*. Ithaca : Cornell University Press, p Neumann, Iver.
- Bull, Hedley, 2002. *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*, 3e édition, New York: Columbia University Press.
- Campbell, David. 1992. *Writing Security : United States Foreign Policy ans the Politics of Identity*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Charillon, Frédéric. 2002. *Politique étrangère: nouveaux regards*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Clinton, W. David. 1986. «The national interest: Normative foundations. » *Review of Politics*. 48(4): 495–519.
- Daalder, Ivo et James Goldgeier. 2006. « Global NATO. » *Foreign Affairs*, vol 85 : 105-113.
- Der Derian, j. et Shapiro, M. (dir.). 1989. *International/Intertextual Relations : Postmodern Readings of World Politics*. Lexington : Lexington Books.
- Epstein, Charlotte. 2011. « Who speaks? Discourse, the subject and the study of identity in international politics. » *European Journal of International Relations*, vol 17: 327-350.
- Fiala, Pierre. 2006. « L'analyse de discours, mesures à l'appui. ». *Revue de sémio-linguistique des textes et discours*. Avril (21) : 155-167.
- Finnemore, M. 1996. *National Interests in International Society*. Ithaca : Cornell University Press.
- Gazibo, Mamoudou et Jane Jenson, 2004. *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Gheciu, Alexandra. 2005. « Security Institutions as Agents of Socialization NATO and the New Europe. » *International Organization*, 59: 973-1012.
- Haas, P. 1992. « Introduction : Epistemic Communities and International Policy Coordination », *International Organization*, 46 : 1-35.
- Hansen, Lene. 2006. *Security as Practice : Discourse Analysis and the Bosnian War*. Londres, Routledge.

- Hasenclever, Andreas, Peter Mayer et Volker Rittberger, 1997. *Theories of International Regimes*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hopf, Ted. 2002. *Social Construction of International Politics: Identities and Foreign Policies, Moscow, 1955 and 1999*, Ithaca, Cornell University Press.
- Hopkin, Jonathan. 2010. « The Comparative Method », Dans Marsh, D. et G. Stoker (dir.) *Theory and Methods in Political Science*. Palgrave Macmillan: 285-308.
- Hurd, Ian. 2011 « Theorizing International Organizations: Choices and Methods in the Study of International Organizations », *Journal of International Organizations Studies*, 2:2 :7-22.
- Hurrell, Andrew, 2007. *On Global Order: Power, Values and the Constitution of International Society*. Oxford: Oxford University Press.
- Jackson, Richard. 2007. Constructing Enemies : ‘Islamic Terrorism’ in Political and Academic Discourse. *Government and Opposition*, Vol. 42, No. 3 : 394–426.
- Karns, Margaret et Karen Mingst, 2010. *International Organizations: The Politics and Processes of Global Governance*, 2^e édition. Boulder Lynne Rienner.
- Katzenstein, Peter J. (dir) 1996. *The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics*. New-York, Columbia university press.
- Keohane, Robert, 2005. *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, 2e édition, Princeton: Princeton University Press.
- Klotz, Audie et Cecelia Lynch. 2007. *Strategies for Research in Constructivist International Relations*. Armonk/Londres: M. E. Sharpe.
- Krasner, Stephen, 1983. « Structural Causes and RegimeConsequences: Regimes as Intervening Variables», dans Stephen D. Krasner (dir.), *International Regimes*, Cornell: CornellUniversityPress.
- Kratochwil, Friedrich et John G. Ruggie, 1986. « International Organization: A State of the Art on an Art of the State », *International Organization*, 40:4 : 753-795.
- Krieg-Planque, Alice. 2006. « Formules » et « lieux discursifs » : propositions pour l’analyse du discours politique ». *Revue de sémio-linguistique des textes et discours*. Avril (21) : 19 et 49.
- LaPan, Chantell, 2013. « Review of QDA Miner ». *Social Science Computer Review* 2013 31: 774-778.

- Lawson, Sean. 2011. « Articulation, antagonism and intercalation in Western military imaginaries ». *Security dialogue*. No 42 : 39-56.
- Macleod, Alex. 2004. « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Culture et Conflits*. Été, no 54 : 2-24.
- Macleod, Alex. Isabelle Masson et David Morin. 2004. « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales. » *Études internationales*, vol 35, no 1, p 7-24.
- Macleod, Alex, Evelyne Dufault et Guillaume Dufour. 2004. *Relations internationales : Théories et concepts*, Montréal : Athéna.
- Mazière, Francine. 2010. *L'analyse du discours : Histoire et pratiques*. Paris : Que sais-Je.
- McSweeney, Bill. 1997. *Security, identity and interests. A sociology of international relations*. New York: Cambridge University Press.
- Mearsheimer, John. 1995. « The False Promise of International Institutions. » *International Security*, vol 19, 3 : 5-49.
- Miller, Charles, 2010. *Endgame for the West in Afghanistan explaining the decline in support for the War in Afghanistan in the United States, Great Britain, Canada, Australia, France and Germany*. Washington: Strategic Studies Institute.
- Milliken, Jennifer. 1999. « The Study of Discourse in International Relations : A Critique of Research and Methods. » *European Journal of International Relations*.5 (2) :225-254.
- Neumann, Iver. 2009. « Discourses analysis », Dans Klotz, Audie et Deepa Prakash. *Qualitative Methods in International Relations. A pluralist guide*. ECPR : 61-77.
- Pouliot, Vincent et Niels Lachmanne. 2004. « La communauté de sécurité, vecteurs d'ordre régional et international. » *Revue internationale et stratégique*. No 54 : 131-140.
- Pouliot, Vincent. 2010. *International Security in Practice : The politics of NATO-Russia diplomacy*. Cambridge and New-York : Cambridge University Press.
- Pretorius, Joellen. 2008. « The security imaginary : Explaining military isomorphism ». *Security dialogue*. No 39 : 99-120.
- Putnam, Robert. 1988. « Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-Level Games », *International Organization*, vol. 42, no. 3, pp. 427-60.
- Rosenau, James, 1995. « Governance in the Twenty-first Century », *Global Governance*, 1:1 : 13-43.

- Ross, Marc Howard. 2009. « Culture in comparative political analysis » Dans Mark Irving Lichbach et Alan S. Zuckerman., *Comparative Politics : Rationality, Culture, ans Structure*. Cambridge University Press : 134-162.
- Rowley, Christina et Jutta Weldes. 2008. «Identities and US Foreign Policy ». Dans *U.S Foreign Policy*, sous la dir. de Mick Cox et Doug Stokes, p. 183-209. Oxford: Oxford University Press.
- Shaun, Gregory, 2003. « France and the war on terrorism ». *Terrorism and Political Violence*, 15:1 :124-147,
- Simmons, Beth A, et Lisa L. Martin, 2002. « International Organizations and Institutions », dans Walter Carlsnaes, Thomas Risse et Beth A. Simmons (dir.), *Handbook of International Relations*, Thousand Oaks : Sage Publications : p 192-211.
- Smouts, Marie-Claude, 1987. « L'organisation internationale: nouvel acteur sur la scène mondiale? », dans Bahgat Korany (dir.), *Analyse des relations internationales: approches, concepts et données*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur, p 147-166.
- Taylor, Charles. 2004. *What Is a "Social Imaginary" ?*. Dans *Modern Social Imaginaries*. Durham et Londres, Duke university press. Pp 23-31.
- Tully, James H, 1983. « The Pen Is a Mighty Sword: Quentin Skinner's Analysis of Politics. » *British Journal of Political Science*, Vol. 13, No. 4 : 489-509
- Van Dijk, Teun A. 2006. « Politique, Idéologie et Discours.». *Revue de sémio-linguistique des textes et discours*. Avril (21) : 103-121.
- Veniard, Marie. « La dénomination propre la guerre d'Afghanistan en discours : une interaction entre sens et référence. » 2009. *Les Carnets du Cediscor*, Vol 11 : 61-76.
- Von Hlatky, Stéphanie. « Australia : Regional Power, Global War. » Dans *American Allies in times of War. The Great Asymmetry*. Oxford University Press. Pp 113-137.
- Waltz, Kenneth N, 1979. *Theory of International Politics*. New York: McGraw Hill.
- Weldes, Jutta. 1996. « Constructing National Interests. » *European Journal of International Relations*. 2 (3) : 275-318.
- Weldes, Jutta 2006, 'High politics and low data: globalization discourses and popular culture'. in: D Yanow, P Schwartz-Shea (eds) *Interpretation and Method: empirical research methods and the interpretive turn*. M.E. Sharpe, pp. 176 - 186.
- Weldes, Jutta. 1999. *Constructing National Interests. The United States and the Cuban Missile Crisis*. Minneapolis et Londres, University of Minnesota Press.

- Weldes, Jutta et Mark Laffey. 2004. « U.S. Foreign Policy, Public Memory and Autism: Representing September 11 and May 4 ». *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 17 n02, p. 355-375.
- Wendt, Alexander. 1999. *Social theory of international politics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Wendt, Alexander. 1992. « Anarchy is what states make of it: The social construction of power politics. » *International Organization* 46(2): 391–425.

Étude de cas

- Barat-Ginies, Oriane. 2011. L'engagement militaire français en Afghanistan 2001-2011. Paris : L'Harmattan.
- David, Dominique. 2009 « La France et l'OTAN : une affaire d'images. » *Études internationales*, vol 40 : 291-301.
- Farooq, Mohammad. 2012. « Nato's Mission in Afghanistan : Why the Alliance will Succeed ». Australian Department of Defence. : 1-12.
- Firth, Stewart. 2011. *Australia in International Politics : An introduction to Australian foreign policy*. 3^e édition. Crows Nest : Allen and Unwin.
- Gregory, Shaun. 2003. « France and the war on terrorism. » *Terrorism and Political Violence*. Vol :15 124-147.
- Ghez, Jeremy et F. Stephen Larrabee. 2009. « France and NATO. » *Survival: Global Politics and Strategy*. Vol. 51 : 77-90.
- Mc Donald. 2013. « Foreign and Defense Policy on Australia's Political Agenda, 1962-2012. *Australian Journal of Public Administration*. No 2 (72) : 171-184.
- Middleton, Karen. 2011. *An Unwinnable War : Australia in Afghanistan*. Melbourne :University Publishing.
- Nossal, Kim Rihard. 2010. « Making Sense of Afghanistan : The Domestic Politics of International Stabilization Missions in Australia and Canada ». *Association for Canadian Studies in Australia and New Zealand*. En ligne :http://post.queensu.ca/~nossalk/papers/Nossal_2010_Making_Sense.pdf, (consultée le 4 janvier 2014).

Purnendra, Jain et John Bruni. 2004 « Japan, Australia and the United States : little NATO or shadow alliance? » *International Relations of the Asia-Pacific*. Volume 4 : 265-285.

Saikal, Armin. 2011. *The Afghanistan Conflict And Australia's Role*. Melbourne : University Publishing.

Annexe 1 : Protocole de codage

- 1) Qui est l'ennemi
 - 1A) Taliban
 - 1B) Al-Qaïda
 - 1C) Terrorisme

- 2) Comment sont les ennemis
 - 2A) Leurs valeurs
 - 2B) Les adjectifs liés à leurs actions
 - 2C) Objectifs supposés
 - 2D) Qualité réputée (la nature)

- 3) Comment combattre l'ennemi
 - 3A) Réponse militaire
 - 3B) Réponse civile

- 4) La représentation de la menace
 - 4A) Danger national
 - 4B) Danger international
 - 4C) Fail State
 - 4D) Idéologie
 - 4E) Religion (islamisme)
 - 4F) Représentation de la menace

- 5) La situation en Afghanistan
 - 5A) Situation en Afghanistan

- 6) Qui nous sommes
 - 6A) Nos valeurs
 - 6B) Défendons quoi?
 - 6C) Actions souhaitées et objectifs
 - 6D) Comment ennemi nous menace
 - 6E) Adjectifs liés à nos actions

- 7) le cadre de la participation
 - 7A) OTAN
 - 7B) USA
 - 7C) Raison nationale
 - 7D) OI

Annexe 2 : Corpus

Gouvernement français

Morin, Hervé, 11 septembre 2001. Ministre de la défense. « Sur les défis et priorités de la politique de défense. »

Jospin, Lionel, 3 octobre 2001. Premier ministre. « Sur la lutte contre le terrorisme après les attentats aux États-Unis, la coopération et la solidarité avec les États-Unis et les pays de l'Union européenne en vue d'une riposte militaire et sur le plan d'action mis en oeuvre sur le territoire national pour la sécurité des citoyens. »

Chirac, Jaques, 7 octobre 2001. Président. « Sur les opérations militaires américaines en Afghanistan en représailles des attentats terroristes commis par les musulmans intégristes contre New-York et Washington. »

Védrine, Hubert, 9 octobre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « En réponses à des questions d'actualité sur la lutte contre le terrorisme. »

Jospin, Lionel, 9 octobre 2001. Premier ministre. « Sur la riposte des États-Unis et les frappes militaires en Afghanistan. »

Jospin, Lionel, 10 octobre 2001. Premier ministre. « Sur la situation consécutive aux attentats perpétrés aux États-Unis. »

Jospin, Lionel, 11 octobre 2001. Premier ministre. « La coopération pour la lutte contre le terrorisme. »

Richard, Alain, 16 octobre 2001. Ministre de la Défense. « Sur la participation de la France à l'intervention militaire contre les talibans en Afghanistan. »

Védrine, Hubert, 16 octobre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « En réponse à une question d'actualité sur la situation internationale. »

Védrine, Hubert, 24 octobre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le Proche-Orient et la situation en Afghanistan. »

Chirac, Jaques, 25 octobre 2001. Président. « Sur la contribution de la France à la lutte contre le terrorisme international. »

Richard, Alain, 31 octobre 2001. Ministre de la Défense. « En réponse à une question d'actualité à l'Assemblée nationale. »

Jospin, Lionel, 6 novembre 2001. Premier ministre. « Sur les opérations militaires en Afghanistan. »

Chirac, Jaques, 8 novembre 2001. Président. « Sur le rôle de la Marine dans la lutte contre le terrorisme international. »

Védrine, Hubert, 10 novembre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la riposte militaire ciblée des États-Unis en Afghanistan. »

Védrine, Hubert, 12 novembre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la lutte et la mobilisation contre le terrorisme international. »

Védrine, Hubert, 13 novembre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la résolution de la question afghane sous l'égide des Nations Unies. »

Jospin, Lionel, 13 novembre 2001. Premier ministre. « Sur l'évaluation de la situation militaire et politique en Afghanistan. »

Chirac, Jaques, 16 novembre 2001. Président. « Sur l'intervention militaire de la France en Afghanistan. »

Jospin, Lionel, 21 novembre 2001. Premier ministre. « Sur la situation en Afghanistan et sur l'engagement de la France dans la lutte contre le terrorisme. »

Védrine, Hubert, 28 novembre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'avenir des femmes afghanes en réponse à une question d'actualité. »

Jospin, Lionel, 1 décembre 2001. Premier ministre. « Sur la situation internationale en Afghanistan. »

Védrine, Hubert, 4 décembre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le rappel des liens historique entre la France et l'Afghanistan. »

Védrine, Hubert, 5 décembre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « En réponse à une question d'actualité sur le soutien de la France à l'Afghanistan. »

Védrine, Hubert, 6 décembre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la solidarité internationale et le rôle de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme. »

Jospin, Lionel, 11 décembre 2001. Premier ministre. « En hommage aux victimes des attentats du 11 septembre aux États-Unis. »

Jospin, Lionel, 11 décembre 2001. Premier ministre. « Sur la défense des droits de l'Homme. »

Jospin, Lionel, 12 décembre 2001. Premier ministre. « Sur la participation française aux opérations militaires en Afghanistan. »

Védrine, Hubert, 13 décembre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « En réponse à une question d'actualité sur la participation française aux opérations en Afghanistan. »

Chirac, Jacques, 24 décembre 2001. Président. « Sur la fin des talibans en Afghanistan. »

Chirac, Jacques, 4 janvier 2002. Président. « Sur la situation internationale en 2001. »

Richard, Alain, 9 janvier 2002. Ministre de la Défense. « Sur l'activité de l'armée en 2001, notamment à l'étranger, et les perspectives pour 2002. »

Jospin, Lionel, 15 janvier 2002. Premier ministre. « Sur le bilan de la politique gouvernementale pour 2001. »

Richard, Alain, 31 janvier 2002. Ministre de la Défense. « En réponse à une question relative au budget d'équipement de la défense pour 2002. »

Védrine, Hubert, 26 mars 2002. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'attachement de la France à la démocratie, au respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. »

Jospin, Lionel, 7 avril 2002. Premier ministre. « Sur les politiques de la gauche, les valeurs socialistes. »

De Villepin, Dominique Galouzeau, 8 mai 2002. Ministre des Affaires étrangères. « De la coopération et de la francophonie, sur l'attentat de Karachi et la sécurité des Français à l'étranger. »

Chirac, Jaques, 13 juillet 2002. Président. « Sur la représentation de l'armée française à la lutte contre le terrorisme en Afghanistan. »

De Villepin, Dominique Galouzeau, 3 septembre 2002. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les relations entre la France et le Tadjikistan. »

De Villepin, Dominique Galouzeau, 9 octobre 2002. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la crise irakienne. »

De Villepin, Dominique Galouzeau, 15 octobre 2002. Ministre des Affaires étrangères. « En réponse à des questions d'actualité sur le territoire et le Liban. »

De Villepin, Dominique Galouzeau, 15 octobre 2002. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'attentat de Karachi et la sécurité des Français à l'étranger. »

Védrine, Hubert, 18 octobre 2002. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les grandes orientations du budget 2002 du ministère des Affaires étrangères. »

Alliot Marie, Michèle, 8 janvier 2003. Ministre de la Défense. « Sur le bilan de l'action des armées en 2002. »

De Villepin, Dominique Galouzeau, 10 janvier 2003. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les tentations de peur, d'emploi de la force, de scepticisme ou d'indifférence qui régissent les relations internationales. »

De Villepin, Dominique Galouzeau, 10 janvier 2003. Ministre des Affaires étrangères. « De la coopération et de la francophonie. »

Alliot Marie, Michèle, 14 janvier 2003. Ministre de la Défense. « En réponse à des questions sur la loi de programmation militaire 2003-2008. »

Alliot Marie, Michèle, 27 mars 2003. Ministre de la Défense. « Sur les perspectives de défense européenne, l'industrie de l'armement en Europe et l'effort budgétaire en faveur de la défense. »

- Chirac, Jaques, 12 avril 2003. Président. « Sur le droit international, les fondements de l'action internationale et le rôle de l'ONU. »
- Chirac, Jaques, 22 mai 2003. Président. « Sur la lutte contre le trafic de drogues en provenance d'Afghanistan. »
- De Villepin, Dominique Galouzeau, 3 juin 2003. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la réforme au sein de l'Alliance atlantique. »
- De Villepin, Dominique Galouzeau, 3 juin 2003. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les nouveaux objectifs de l'Alliance de l'Atlantique Nord. »
- Alliot-Marie, Michèle, 9 septembre 2003. Ministre de la Défense. « Sur l'OTAN, notamment la réforme de son système de commandement et de ses structures. »
- De Villepin, Dominique Galouzeau, 24 septembre 2003. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la contribution de la France et l'aide internationale à la reconstruction de l'Afghanistan. »
- De Villepin, Dominique Galouzeau, 2 octobre 2003. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'enjeu politique de l'identité religieuse au sein des États. »
- De Villepin, Dominique Galouzeau, 28 octobre 2003. Ministre des Affaires étrangères. « Pour une nouvelle éthique du monde. »
- De Villepin, Dominique Galouzeau, 4 décembre 2003. Ministre des Affaires étrangères. « La consolidation de la stabilité en Afghanistan. »
- De Villepin, Dominique Galouzeau, 29 janvier 2004. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le projet de loi relatif à la ratification des protocoles sur l'élargissement de l'OTAN. »
- Alliot-Marie, Michèle, 2 février 2004. Ministre de la Défense. « Sur le renforcement de l'outil de défense. »
- De Villepin, Dominique Galouzeau, 12 février 2004. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le soutien de la France à la poursuite du processus politique en Afghanistan après l'adoption de la Constitution. »
- Alliot Marie, Michèle, 8 février 2004. Ministre de la Défense. « Sur la réforme de l'OTAN, la participation de la France aux actions de l'OTAN et la stabilisation de l'Afghanistan. »
- Alliot Marie, Michèle, 17 juillet 2004. Ministre de la Défense. « Sur la lutte contre le terrorisme et les relations franco-algériennes. »
- Alliot Marie, Michèle, 21 juillet 2004. Ministre de la Défense. « Sur le progrès de la défense européenne. »
- Alliot Marie, Michèle, 2 septembre 2004. Ministre de la défense. « Sur le rôle des militaires français et des troupes de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dans le maintien de la paix en Afghanistan. »

- Chirac, Jaques, 18 novembre 2004. Président. « Les liens entre l'Europe et les États-Unis. »
- Barnier, Michel. 9 décembre 2004. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'OTAN et les relations transatlantiques. »
- Chirac, Jacques, 5 janvier 2005. Président. « Sur l'activité des armées en 2004 en particulier sur les théâtres extérieurs. »
- Alliot Marie, Michèle, 7 janvier 2005. Ministre de la Défense. « Sur le rôle de la France en faveur de la stabilité et de la paix dans le monde et sur la défense européenne. »
- Alliot Marie, Michèle, 10 mars 2005. Ministre de la Défense. « Sur la coopération entre la France, l'Europe et les États-Unis en matière de sécurité et de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et sur la gestion des crises internationales. »
- Alliot Marie, Michèle, 16 mars 2005. Ministre de la Défense. « Sur l'Eurocorps et la coopération militaire entre l'UE et l'OTAN. »
- Chirac, Jacques, 13 juillet 2005. Président. « Sur les opérations militaires effectuées à l'extérieur. »
- Alliot-Marie, Michèle, 18 octobre 2005. Ministre de la Défense. « Sur les questions de sécurité, de défense et de recherche. »
- Alliot-Marie, Michèle, 27 octobre 2005. Ministre de la Défense. « Sur la coopération militaire Franco-Suisse et la lutte contre le terrorisme. »
- Alliot-Marie, Michèle, 17 novembre 2005. Ministre de la Défense. « Sur la place de la Défense et des forces armées dans la lutte contre le terrorisme. »
- Douste-Blazy, Philippe, 8 décembre 2005. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'engagement de la France dans les opérations d'intervention de l'OTAN. »
- Alliot-Marie, Michèle, 16 janvier 2006. Ministre de la Défense. « Sur l'action de la France en faveur du maintien de la paix dans le monde, les rôles de l'ONU et de l'OTAN et sur les avancées en matière de défense européenne. »
- Douste-Blazy, Philippe, 7 avril 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la reconnaissance de la France pour l'action des Français engagés au service de la sécurité et du développement de l'Afghanistan. »
- Michèle Alliot-Marie. 30 mai 2006. Ministre de la Défense. « Sur le rôle de l'OTAN. »
- De Villepin, Dominique Galouzeau, 30 août 2006. Premier ministre. « Sur l'action diplomatique et les engagements extérieurs de la France. »
- Douste-Blazy, Philippe, 4 septembre 2006. Ministre des Affaires étrangères. « La situation en Afghanistan. »

Alliot Marie, Michèle, 19 octobre 2006. Ministre de la Défense. « Sur les relations franco-américaines dans le domaine de la défense et sur les grands dossiers de politique étrangère. »

Alliot Marie, Michèle, 20 octobre 2006. Ministre de la Défense. « Sur les relations franco-américaines. »

De Villepin, Dominique Galouzeau, 30 août 2006. Premier ministre. « Sur la place de la France dans la mondialisation et les relations internationales. »

Alliot Marie, Michèle, 19 décembre 2006. Ministre de la Défense. « En réponse à une question sur le dispositif militaire en Afghanistan. »

De Villepin, Dominique Galouzeau, 30 août 2006. Premier ministre. « Sur l'adhésion de la Bulgarie à l'UE. »

Douste-Blazy, Philippe, 26 janvier 2007. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la contribution de la France aux opérations militaires en Afghanistan et au Kosovo. »

Alliot Marie, Michèle, 15 mars 2007. Ministre de la Défense. « Notamment sur les relations euro-asiatiques et sur la Défense européenne. »

Douste-Blazy, Philippe, 7 avril 2007. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la reconnaissance de la France pour l'action des Français engagés au service de la sécurité et du développement de l'Afghanistan. »

Morin, Hervé, 11 septembre 2007. Ministre de la Défense. « Sur les défis et priorités de la politique de défense. »

Kouchner, Bernard, 27 août 2007. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les axes prioritaires de la politique étrangères et de la diplomatie de la France. »

Kouchner, Bernard, 29 août 2007. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'importance des droits de l'Homme dans la diplomatie française. »

Kouchner, Bernard, 20 septembre 2007. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la nécessité d renforcement du dialogue stratégique entre l'Europe et les États-Unis pour la résolution des crises et la défense de la paix dans le monde. »

Sarkozy, Nicolas, 7 novembre 2007. Président. « Sur les relations franco-américaines. »

Sarkozy, Nicolas, 22 décembre 2007. Président. « Sur le rôle des militaires français dans la lutte contre le terrorisme et la reconstruction de l'Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 1 janvier 2008. Président. « En hommage aux agents du service public, des transport, de l'énergie, de la santé et de la sécurité. »

Sarkozy, Nicolas, 18 janvier 2008. Président. « Sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France. »

Morin, Hervé, 9 février 2008. Ministre de la Défense. « Sur l'évolution de l'OTAN, ses liens avec l'Union européenne et sur la Défense européenne. »

Sarkozy, Nicolas, 26 mars 2008. Président. « Sur les relations franco-britanniques. »

Morin, Hervé, 1 avril 2008. Ministre de la Défense. « Sur le rôle des militaires français en Afghanistan. »

Fillon, François, 1 avril 2008. Premier ministre. « Sur la majorité et la poursuite de la politique de réformes. »

Fillon, François, 1 avril 2008. Premier ministre. « Sur l'action de la France en Afghanistan et l'annonce du renforcement militaire français dans l'Est afghan. »

Sarkozy, Nicolas, 3 avril 2008. Président. « Sur le rôle de la France en Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 3 avril 2008. Président. « Sur les liens de la France et de l'UE avec l'OTAN. »

Fillon, François, 8 avril 2008. Premier ministre. « Sur l'engagement de l'armée française en Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 8 avril 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la situation en Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 17 avril 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la contribution du Conseil de l'Europe à la défense de la paix et des droits de l'Homme. »

Kouchner, Bernard, 24 mai 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le soutien international au processus de paix et de reconstruction de l'Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 12 juin 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le succès de la conférence internationale de soutien à l'Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 12 juin 2008. Président. « Sur l'aide de la France au maintien de la paix et à la reconstruction en Afghanistan. »

Fillon, François, 2 juillet 2008. Premier ministre. « Sur les relations franco-canadiennes. »

Kouchner, Bernard, 17 juillet 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la complémentarité de l'action de l'OSCE et l'UE dans la prévention et la résolution des crises et dans la promotion des droits de l'Homme. »

Morin, Hervé, 19 août 2008. Ministre de la Défense. « Sur la mort au combat de dix militaires français en Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 20 août 2008. Président. « En hommage aux dix militaires morts au combat en Afghanistan. »

Fillon, François, 8 avril 2008. Premier ministre. « L'action du gouvernement en faveur du système éducatif. »

Morin, Hervé, 26 août 2008. Ministre de la Défense. « Sur les enjeux de l'engagement militaire de la France en Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 26 août 2008. Président. « En hommage aux soldats français morts au combat en Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 26 août 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la mission et les objectifs assignés à la coopération internationale et au développement à travers la réforme du ministère. »

Sarkozy, Nicolas, 27 août 2008. Président. « Sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France. »

Morin, Hervé, 6 septembre 2008. Ministre de la défense. « Sur le programme politique du Nouveau Centre, le rassemblement des centristes et les alliances avec l'UMP. »

Morin, Hervé, 22 septembre 2008. Ministre de la Défense. « Sur les raisons de l'engagement en Afghanistan. »

Fillon, François, 7 septembre 2008. Premier ministre. « Le bilan de la politique menée depuis l'élection de N. Sarkozy. »

Kouchner, Bernard, 22 septembre 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la situation, la stratégie et la position de la France en Afghanistan. »

Fillon, François, 22 septembre 2008. Premier ministre. « Sur le maintien des forces armées françaises en Afghanistan et ses objectifs de reconstruction. »

Morin, Hervé, 23 octobre 2008. Ministre de la Défense. « Sur la mise en œuvre de la réforme des armées, la place de la France sur la scène internationale et sur l'Europe de la Défense. »

Morin, Hervé, 24 octobre 2008. Ministre de la Défense. « Sur la mission en Afghanistan du 27^{ème} Bataillon de chasseurs alpins. »

Kouchner, Bernard, 3 novembre 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les priorités du nouveau dialogue transatlantique. »

Kouchner, Bernard, 12 novembre 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Relation États-Unis / Europe : boîte à outils pour une ère nouvelle. »

Sarkozy, Nicolas, 19 novembre 2008. Président. « Sur le rôle des militaires français en faveur de la sécurité des Français et de la paix dans le monde. »

Kouchner, Bernard, 5 décembre 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le projet de loi de finances 2009 relatif à l'action extérieure de l'État. »

Kouchner, Bernard, 14 décembre 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la situation en Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 16 janvier 2009. Président. « Sur les priorités et défis de la politique étrangère de la France. »

Morin, Hervé, 19 janvier 2009. Ministre de la Défense. « Sur les défis de la politique de défense. »

Kouchner, Bernard, 28 janvier 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la demande de prolongation de cinq interventions militaires de la France à l'étranger. »

Kouchner, Bernard, 5 février 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la concertation franco-américaine sur les dossiers internationaux. »

Kouchner, Bernard, 11 mars 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la présence de la France dans l'OTAN. »

Fillon, François, 17 mars 2009. Premier ministre. « Sur la politique étrangère et la politique de la défense. »

Kouchner, Bernard, 25 mars 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la politique étrangère de la France. »

Fillon, François, 29 mars 2009. Premier ministre. « Sur la préparation d'un régime de la Légion étrangère à une mission en Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 31 mars 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'engagement de la communauté internationale et les actions prioritaires soutenues par la France en faveur de l'Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 4 avril 2009. Président. « Sur la France et l'OTAN. »

Morin, Hervé, 7 juillet 2009. Ministre de la Défense. « Sur le rôle des militaires français en Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 20 juillet 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'histoire et l'avenir de l'UE. »

Kouchner, Bernard, 20 août 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le déroulement des élections en Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 26 août 2009. Président. « Le terrorisme international et l'Afghanistan. »

Fillon, François, 27 août 2009. Premier ministre. « Sur la situation internationale et les objectifs d'une stratégie commune de crise aux niveaux européen. »

Morin, Hervé, 30 août 2009. Ministre de la Défense. « Dans la perspective des élections régionales en 2010. »

Kouchner, Bernard, 2 septembre 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les perspectives politiques et les projets pour l'Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 6 septembre 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la décision de mener une enquête sur la frappe aérienne de l'OTAN le 4 septembre en Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 9 septembre 2009. Président. « Sur les relations franco-américaines, l'attentat terroriste du 11 septembre 2001 et sur la démocratisation dans les pays arabes. »

Morin, Hervé, 10 septembre 2009. Ministre de la Défense. « Sur la politique de la défense dans un contexte de crise économique. »

Sarkozy, Nicolas, 11 septembre 2009. Président. « En hommage aux soldats français tués en Afghanistan. »

Alliot Marie, Michèle, 11 septembre 2009. Ministre de la Défense. « Sur le rôle de la Défense dans la lutte contre le terrorisme. »

Morin, Hervé, 24 septembre 2009. Ministre de la Défense. « Sur les progrès de l'Europe de la Défense. »

Fillon, François, 9 octobre 2009. Premier ministre. « Sur les orientations en matière de défense. »

Kouchner, Bernard, 13 octobre 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le sens et la portée de l'engagement français et de l'OTAN en Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 13 octobre 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'articulation du politique et du religieux et la prise en compte du fait religieux dans les conflits. »

Kouchner, Bernard, 20 octobre 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la publication des résultats de l'élection présidentielle en Afghanistan. »

Fillon, François, 23 octobre 2009. Premier ministre. « Sur la politique en matière de sécurité. »

Morin, Hervé, 16 novembre 2009. Ministre de la Défense. « Sur le bilan de la présence militaire française en Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 16 novembre 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'engagement de la France en Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 30 novembre 2009. Président. « Sur la politique de défense. »

Bernard Kouchner, 9 décembre 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la situation en Afghanistan et l'engagement de la France dans ce pays. »

Morin, Hervé, 16 décembre 2009. Ministre de la Défense. « Sur la présence militaire française en Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 16 décembre 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la situation en Afghanistan et l'engagement de la France dans ce pays. »

Morin, Hervé, 31 décembre 2009. Ministre de la Défense. « Sur l'engagement militaire français au service de la paix et la sécurité et sur les réformes engagées au sein de la Défense. »

Sarkozy, Nicolas, 8 janvier 2010. Président. « Sur la politique de défense. »

Sarkozy, Nicolas, 22 janvier 2010. Président. « Sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France. »

Kouchner, Bernard, 14 janvier 2010. Ministre des Affaires étrangères. « En réponse à une question d'actualité au Sénat sur l'ordre du jour de la conférence de Londres sur l'Afghanistan. »

Fillon, François, 11 février 2010. Premier ministre. « Sur les missions de sécurisation et de formation des forces afghanes. »

Fillon, François, 11 février 2010. Premier ministre. « Sur les relations entre la France et l'Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 19 mars 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la prévention et la gestion des crises dans le contexte de la mondialisation. »

Sarkozy, Nicolas, 29 mars 2010. Président. « En faveur de la régulation du capitalisme et d'une nouvelle gouvernance mondiale. »

Sarkozy, Nicolas, 30 mars 2010. Président. « Sur les relations franco-américaines. »

Kouchner, Bernard, 5 mai 2010. Ministre des Affaires étrangères. « En réponse à des questions d'actualité à l'Assemblée nationale sur les otages français en Afghanistan. »

Morin, Hervé, 2 juin 2010. Ministre de la Défense. « Sur la coopération militaire entre l'UE et les États-Unis. »

Sarkozy, Nicolas, 10 juin 2010. Président. « Notamment sur la dissuasion nucléaire, la réforme des armées et sur la présence militaire française en Afghanistan. »

Morin, Hervé, 7 juillet 2010. Ministre de la Défense. « Sur la révision des accords de défense avec huit États africains et sur la situation militaire en Afghanistan. »

Kouchner, Bernard, 20 juillet 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'objectif de la Conférence internationale sur l'Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 25 août 2010. Président. « Sur les grands dossiers de politique étrangère. »

Fillon, François, 26 août 2010. Premier ministre. « Sur la présence de la France sur la scène internationale. »

Kouchner, Bernard, 27 août 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le bilan et les objectifs de l'action extérieure de la France. »

Fillon, François, 8 octobre 2010. Premier ministre. « Sur la maîtrise des dépenses publiques, notamment de défense, et les grandes orientations de la politique de défense et de sécurité. »

Juppé, Alain, 23 novembre 2010. Ministre de la Défense. « En réponse à une question sur le 2e sommet de l'OTAN. »

Fillon, François, 1 décembre 2010. Premier ministre. « Sur la position de la France concernant l'espace commun des l'OSCE à Astana. »

Sarkozy, Nicolas, 4 décembre 2010. Président. « Sur la coopération franco-indienne. »

Alliot-Marie, Michèle, 15 décembre 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la situation internationale et les priorités de son action. »

Juppé, Alain, 21 décembre 2010. Ministre de la Défense. « Sur la réforme de l'OTAN »

Sarkozy, Nicolas, 4 janvier 2011. Président. « Sur le rôle des militaires français et sur la modernisation de la Défense. »

Juppé, Alain 18 janvier 2011. Ministre de la Défense. « Sur les défis et priorités de la politique de défense pour l'année 2011. »

Juppé, Alain, 20 janvier 2011. Ministre de la Défense. « Sur la formation des militaire et notamment des officiers. »

Juppé, Alain 25 janvier 2011. Ministre de la Défense. « Sur la réforme de l'OTAN. »

Juppé, Alain 2 février 2011. Ministre de la Défense. « Sur l'OTAN et les forces armées françaises. »

Fillon, François, 12 février 2011. Premier ministre. « Sur la modernisation du dispositif français de défense dans le cadre de la maitrise des dépenses et le redéploiement stratégique de la France. »

Longuet, Gérard, 3 mars 2011. Ministre de la Défense. « Sur les raisons de la présence militaire française en Afghanistan. »

Juppé, Alain. 15 mars 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le développement de la situation au Japon, en Libye et ailleurs. »

Fillon, François, 28 avril 2011. Premier ministre. « En hommage à l'action des forces françaises en Afghanistan. »

Longuet, Gérard, 3 mai 2011. Ministre de la Défense. « En réponse à une question sur la mort d'Oussama Ben Laden et l'intervention militaire en Afghanistan. »

Longuet, Gérard, 3 mai 2011. Ministre de la Défense. « Sur la politique de défense notamment la réforme des armées, les opérations extérieures et le budget militaire. »

Juppé, Alain, 3 mai 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Les conséquences de la mort d'Oussama Ben Laden. »

Juppé, Alain, 4 mai 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Notamment la mort d'Oussama Bin Laden et la stratégie en Afghanistan. »

Juppé, Alain, 13 mai 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la mobilisation de la France pour la libération des deux journalistes de France 2 retenus en otages en Afghanistan. »

Juppé, Alain, 21 juin 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le retrait des forces françaises d'Afghanistan. »

Longuet, Gérard, 12 juillet 2011. Ministre de la Défense. « En l'honneur des militaires français notamment ceux présents en Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 12 juillet 2011. Président. « Sur la présence militaire française en Afghanistan. »

Fillon, François, 13 juillet 2011. Premier ministre. « En hommage aux cinq soldats français décédés dans la zone de Kapisa. »

Fillon, François, 14 juillet 2011. Premier ministre. « L'aide de la France à la reconstruction. »

Fillon, François, 15 juillet 2011. Premier ministre. « Sur le rôle nouveau assigné à la force Licorne en Côte d'Ivoire. »

Fillon, François, 17 juillet 2011. Premier ministre. « Sur la restructuration des dispositifs militaires prépositionnés outre-mer. »

Juppé, Alain, 21 juin 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les avancées militaire, diplomatique et politique en vue d'une sortie de crise. »

Longuet, Gérard, 13 juillet 2011. Ministre de la Défense. « En l'honneur des militaires français notamment ceux présents en Afghanistan. »

Longuet, Gérard, 13 juillet 2011. Ministre de la Défense. « En réponse à une question sur la situation en Afghanistan. »

Longuet, Gérard, 6 septembre 2011. Ministre de la Défense. « Sur la politique de défense. »

Sarkozy, Nicolas, 12 août 2011. Président. « En hommage aux militaires français. »

Fillon, François, 1 septembre 2011. Premier ministre. « Sur le bilan de l'action de la France sur la scène internationale. »

Juppé, Alain, 2 septembre 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les enjeux et les défis pour la diplomatie française d'un monde en changement. »

Sarkozy, Nicolas, 9 septembre. Président. « Sur les relations franco-américaines. »

Juppé, Alain, 11 septembre 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le sens de la commémoration des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. »

Juppé, Alain, 4 octobre 2011. Ministre des Affaires étrangères. « La gestion de la période de transition en Afghanistan. »

Fillon, François, 7 octobre 2011. Premier ministre. « Sur le soutien de la France aux ‘printemps arabes’, les interventions extérieures sous mandat des Nations Unies. »

Juppé, Alain, 26 octobre 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la proposition d’un traité d’amitié et de coopération entre la France et l’Afghanistan. »

Longuet, Gérard, 11 novembre 2011. Ministre de la Défense. « En hommage aux soldats morts pour la France. »

Sarkozy, Nicolas, 11 novembre 2011. Président. « En hommage aux soldats morts pour la France. »

Juppé, Alain, 16 novembre 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le retrait progressif des troupes en Afghanistan. »

Longuet, Gérard, 29 novembre 2011. Ministre de la Défense. « En réponse à une question d’actualité sur la présence militaire française en Afghanistan. »

Longuet, Gérard, 18 octobre 2011. Ministre de la Défense. « Sur la mise en œuvre du Livre blanc pour la défense et la Sécurité nationale de 2008. »

Fillon, François, 12 décembre 2011. Premier ministre. « En hommage aux unités engagées en opex, en particulier en Afghanistan. »

Longuet, Gérard, 16 décembre 2011. Ministre de la Défense. « Sur les interventions militaires françaises en Côte d’Ivoire, en Afghanistan et en Libye. »

Longuet, Gérard, 31 décembre 2011. Ministre de la Défense. « Sur la politique de défense. »

Sarkozy, Nicolas, 3 janvier 2012. Président. « Sur les efforts en faveur de la Défense. »

Juppé, Alain, 10 janvier 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le poids de la coopération au développement dans la politique étrangère de la France. »

Longuet, Gérard, 11 janvier 2012. Ministre de la Défense. « Sur la présence militaire française en Afghanistan. »

Fillon, François, 20 janvier 2012. Premier ministre. « En hommage aux quatre soldats français issus notamment du 93^e régiment d’infanterie de montagnes de Vercès. »

Sarkozy, Nicolas, 20 janvier 2012. Président. « Sur la politique étrangère française notamment la présence militaire en Afghanistan. »

Longuet, Gérard, 24 janvier 2012. Ministre de la Défense. « En réponse à une question sur les militaires français en Afghanistan. »

Juppé, Alain, 24 janvier 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la stratégie de la France en Afghanistan. »

Juppé, Alain, 24 janvier 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur la défense de la liberté de la presse et de l'information. »

Fillon, François, 24 janvier 2012. Premier ministre. « Le soutien apporté par la Nation aux familles des soldats tués et blessés en Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 25 janvier 2012. Président. « En hommage aux soldats français morts en Afghanistan. »

Juppé, Alain, 1 février 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le poids de la mondialisation dans la diplomatie française. »

Juppé, Alain, 8 février 2012. Ministre des Affaires étrangères et européennes. « Sur la situation et l'évolution de l'Afghanistan et l'engagement de la France dans ce pays. »

Juppé, Alain, 16 février 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l'importance de la mobilisation internationale dans la lutte contre le trafic d'héroïne d'Afghanistan. »

Sarkozy, Nicolas, 29 mars 2012. Président. « Notamment sur la crise économique et financière, la sécurité, l'immigration et sur les interventions militaires françaises. »

Sarkozy, Nicolas, 16 avril 2012. Président. « Notamment sur la crise économique. »

Le Drian, Jean-Yves, 30 mai 2012. Ministre de la Défense. « Sur la France et l'OTAN. »

Le Drian, Jean-Yves, 3 juin 2012. Ministre de la Défense. « Sur les relations entre la France et la région Asie-Pacifique en matière de défense. »

Hollande, François, 18 mai 2012. Président. « Notamment sur les relations franco-américaines. »

Hollande, François, 25 mai 2012. Président. « Sur la présence française en Afghanistan. »

Hollande, François, 25 mai 2012. Président. « Sur la présence française en Afghanistan à la Base avancée de Nijrab. »

Hollande, François, 29 mai 2012. Président. « Sur les militaires français blessés en mission et sur le service de santé des armées. »

Hollande, François, 9 juin 2012. Président. « Sur le décès de quatre soldats français victime d'un attentat suicide en Afghanistan. »

Le Drian, Jean-Yves, 11 juin 2012. Ministre de la Défense. « Sur le décès de soldats français victimes d'une attaque suicide et sur la présence militaire française en Afghanistan. »

Hollande, François, 14 juin 2012. Président. « En hommages aux militaires français tués en Afghanistan.»

Le Drian, Jean-Yves, 5 juillet 2012. Ministre de la Défense. « Nottamment sur le retrait des troupes françaises d’Afghanistan. »

Le Drian, Jean-Yves, 8 juillet 2012. Ministre de la Défense. « Sur le retrait des forces françaises d’Afghanistan. »

Fabius, Laurent. 8 juillet 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur l’aide au développement de l’Afghanistan. »

Fabius, Laurent. 11 juillet 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France. »

Hollande, François, 13 juillet 2012. Président. « Sur la politique de défense de la France. »

Fabius, Laurent. 25 juillet 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le Traité d’amitié et de coopération entre la France et l’Afghanistan. »

Hollande, François, 11 août 2012. Président. « En hommage au militaire français tué en Afghanistan. »

Hollande, François, 27 août 2012. Président. « Sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France. »

Fabius, Laurent. 29 août 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France. »

Fabius, Laurent. 6 septembre 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France. »

Fabius, Laurent, 20 octobre 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Sur le Traité d’amitié et de coopération entre la France et l’Afghanistan. »

Le Drian, Jean-Yves, 31 octobre 2012. Ministre de la Défense. « Sur la coopération franco-russe en matière de sécurité et sur la situation en Syrie. »

Hollande, François, 21 décembre 2012. Président. « Sur le retrait des militaires français d’Afghanistan. »

Gouvernement australien

Downer, Alexander, 28 septembre 2001. Ministre des Affaires étrangères. « Australians and New Zealanders : New Yorkers All. »

Howard, John, 20 octobre 2001. Premier ministre. « Address at the APEC CEO summit 2001. »

Howard, John, 25 octobre 2001. Premier ministre. « Address to the Australian Defence Association. »

Howard, John, 30 janvier 2002. Premier ministre. « Address at American Jewish Committee and Australian/Israel Jewish Affairs Council. »

- Downer, Alexander, 3 février 2002. Ministre des Affaires étrangères. « Security Policy in the Asia-Pacific. »
- Hollingworth, Peter John, 12 février 2002. Gouverneur Général. « Speech Opening the 40th Parliament. »
- Downer, Alexander, 8 mars 2002. Ministre des Affaires étrangères. « Australia and the United States : Shared Interests. »
- Hill, Robert, 25 avril 2002. Ministre de la défense. « ANZAC Day Memorial Address. »
- Hill, Robert, 28 mai 2002. Ministre de la défense. « National convention centre. »
- Hill, Robert, 1 juin 2002. Ministre de la défense. « Inaugural Asia Security Conference. »
- Hill, Robert, 18 juin 2002. Ministre de la défense. « Beyond the White Paper : Strategic Directions for Defence. »
- Downer, Alexander, 12 juillet 2002. Ministre des Affaires étrangères. « Australia and United States : A dynamic and diverse Relationship. »
- Hill, Robert, 11 septembre 2002. Ministre de la défense. « American Chamber of Commerce Memorial Luncheon. »
- Howard, John, 11 septembre 2002. Premier ministre. « Address to 11 september ecumenical service St. Christopher's Cathedral. »
- Downer, Alexander, 11 septembre 2002. Ministre des Affaires étrangères. « Australians and New Zealanders on 11 september. »
- Hill, Robert, 25 septembre 2002. Ministre de la défense. « Asia Pacific Security After September 11 – Continuity and Change. »
- Hill, Robert, 23 octobre 2002. Ministre de la défense. « Future Strategic Challenge in the Region. »
- Hill, Robert, 29 octobre 2002. Ministre de la défense. « Australia-United States ministerial consultation. »
- Downer, Alexander, 31 octobre 2002. Ministre des Affaires étrangères. « The Global Strategic Environment : An Australian. »
- Downer, Alexander, 11 novembre 2002. Ministre des Affaires étrangères. « Terrorism and Stability in the Region : The Australian Government's Perspective. »
- Howard, John, 20 novembre 2002. Premier ministre. « Strategic leadership for Australian Policy direction. »
- Downer, Alexander, 26 novembre 2002. Ministre des Affaires étrangères. « The challenge of International Terrorism in the Asia-Pacific Region. »

Hill, Robert, 28 novembre 2002. Ministre de la défense. « John Bray Memorial Oration. »

Howard, John, 19 décembre 2002. Premier ministre. « Welcome home ceremony. »

Hill, Robert, 7 février 2003. Ministre de la défense. « Farewell for RAAF Hercule personnel. »

Hill, Robert, 11 février 2003. Ministre de la défense. « Farewell to soldiers from 5 aviation régiment. »

Hill, Robert, 13 février 2003. Ministre de la défense. « Australian defence aerospace industry and air power. »

Howard, John, 29 mars 2003. Premier ministre. « Address to Victorian State Council. »

Hill, Robert, 25 avril 2003. Ministre de la défense. « ANZAC Day Speech. »

Hill, Robert, 9 mai 2003. Ministre de la défense. « Breakfast for Campbell Newman, Lord mayoral candidate for Brisbane. »

Hill, Robert, 31 mai 2003. Ministre de la défense. « Minister Hill's comment at Asia Security Conference. »

Hill, Robert, 1 juin 2003. Ministre de la défense. « The Changing Strategic Environment : Impact on Security Policy and Military Doctrine. »

Howard, John, 18 juin 2003. Premier ministre. « Defence force and defence civilian. »

Howard, John, 20 juin 2003. Premier ministre. « Welcome Home Parade. »

Downer, Alexander, 26 juin 2003. Ministre des Affaires étrangères. « Security in an Unstable World. »

Hill, Robert, 9 octobre 2003. Ministre de la défense. « Regional terrorism, global security and the defence of Australia. »

Hill, Robert, 1 août 2003. Ministre de la défense. « US grand strategy : implications for alliance partners. »

Hill, Robert, 2 septembre 2003. Ministre de la défense. « RSL National Congress. »

Hill, Robert, 9 octobre 2003. Ministre de la défense. « Regional Terrorism, Global security and the Defence of Australia. »

Downer, Alexander, 19 janvier 2004. Ministre des Affaires étrangères. « Meeting the Challenges of a Chnging régional AND global Security Outlook. »

Downer, Alexander, 27 février 2004. Ministre des Affaires étrangères. « The Challenge of Conflict, International Law Responds. »

Downer, Alexander, 13 avril 2004. Ministre des Affaires étrangères. « Australia and the Threat of Global Terrorism. »

Downer, Alexander, - . Ministre des Affaires étrangères. « Aspeech by the North Atlantic Council. »

Hill, Robert, 25 mai 2004. Ministre de la défense. « Australia's response to terrorism. »

Downer, Alexander, 2004. Ministre des Affaires étrangères. « Australia and the Threat of Global Terrorism.

Downer, Alexander, 15 juillet 2004. Ministre des Affaires étrangères. « Transnational terrorism : the threat to Australia. »

Howard, John, 2 aout 2004. Premier ministre. « Address at the community morning tea.

Downer, Alexander, 15 juillet 2004. Ministre des Affaires étrangères. « Transnational terrorism : the threat to Australia. »

Howard, John, 2 août 2004. Premier ministre. « Address at the community morning tea. »

Jeffery, Michael, 9 octobre 2004. Gouverneur Général. « Address Opening The 41st Parliament. »

Hill, Robert, 20 avril 2005. Ministre de la défense. « Joint Future Warfighting Conference. »

Downer, Alexander, 5 mai 2005. Ministre des Affaires étrangères. « ANZAC Lecture. »

Hill, Robert, 18 mai 2005. Ministre de la défense. « Terrorism and the new global security environment. »

Downer, Alexander, 5 juillet 2005. Ministre des Affaires étrangères. « Australia, the United States and the World. »

Hill, Robert, 14 septembre 2005. Ministre de la défense. « Australia's Defence and Securitiy : Challenges and Opportunities at the Start of the 21 century. »

Downer, Alexander, 30 septembre 2005. Ministre des Affaires étrangères. « Opening og the Multifaith Conference for Peace and Harmony. »

Howard, John, 15 décembre 2005. Premier ministre. « Launch of the Defence update 2005. »

Downer, Alexander, 31 janvier 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Political Perspective- The Compact for Afghanistan. »

Howard, John, 25 février 2006. Premier ministre. « Address at the Special force task group Welcome home. »

Howard, John, 4 avril 2006. Premier ministre. « Address to the lunche on in Honour of the Dr Jan Peter. »

Downer, Alexander, 5 avril 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Challenges in the Middle East. »

Nelson, Brendan, 14 mars 2006. Ministre de la défense. « Address to the Australian defence magazine conference. »

Downer, Alexander, 11 mai 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Australian Diplomacy – from Plimsoll to the Present. »

Howard, John, 9 juin 2006. Premier ministre. « Address to community Dinner. »

Nelson, Brendan, 27 juin 2006. Ministre de la défense. « Address to the American Enterprise Institute. »

Howard, John, 9 août 2006. Premier ministre. « Statement to parliament on the Australian Defence force. »

Nelson, Brendan, 8 septembre 2006. Ministre de la défense. « The ANZUS Alliance. »

Downer, Alexander, 21 septembre 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Address to the 61st Session of the United Nations General Assembly. »

Howard, John, 26 septembre 2006. Premier ministre. « Address to the ASPI global Force. »

Nelson, Brendan, 28 septembre 2006. Ministre de la défense. « Regional instability and Australia's response. »

Downer, Alexander, 10 octobre 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Terrorism : Meeting the Ideological Challenge. »

Downer, Alexander, 1 novembre 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Terrorism : Winning the Battle of Ideas. »

Downer, Alexander, 27 novembre 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Terrorism : Our Common Struggle. »

Howard, John, 26 novembre 2006. Premier ministre. « Welcome home ceremony and award presentation. »

Nelson, Brendan, 11 décembre 2006. Ministre de la défense. « Challenge for Australia. »

Downer, Alexander, 15 décembre 2006. Ministre des Affaires étrangères. « Ideas as Weapons : Meeting the Ideological Challenge of Extremism. »

Downer, Alexander, 27 janvier 2007. Ministre des Affaires étrangères. « A Narrative of Success. »

Downer, Alexander, 10 février 2007. Ministre des Affaires étrangères. « NATO in the Age of Global. »

Nelson, Brendan, 22 février 2007. Ministre de la défense. « Australian defence magazine conference. »

Howard, John, 21 mars 2007. Premier ministre. « Address to the Australian Strategic Policy. »

Howard, John, 15 mai 2007. Premier ministre. « Farewell to troops Holswoerthy. »

Howard, John, 5 juillet 2007. Premier ministre. « ASPI Global Forces. »

Downer, Alexander, 22 août 2007. Ministre des Affaires étrangères. « Australian Foreign Policy Today and Tomorrow. »

Howard, John, 11 septembre 2007. Premier ministre. « Address to the RSL National Congress. »

Howard, John, 9 octobre 2007. Premier ministre. « Hobart Prime. »

Jeffery, Philip Michael, 12 février 2008. Gouverneur Général. « The Opening of the First Session of the Forty-Second Commonwealth Parliament. »

Fitzgibbon, Joel, 18 mars 2008. Ministre de la défense. « Australian Strategic Policy Institute. »

Rudd, Kevin, 31 mars 2008. Premier ministre. « The Australia-US alliance and emerging challenges in the Asia-Pacific Region, The Brookings Institution, Washington. »

Rudd, Kevin, 2 avril 2008. Premier ministre. « A change climate. »

Rudd, Kevin, 7 avril 2008. Premier ministre. « Address to the London School of Economics : Australia and the UK – Global Partners in shaping the future Global Order. »

Smith, Stephen, 10 février 2008. Ministre des Affaires étrangères. « International Support Conference for Afghanistan. »

Fitzgibbon, Joel, 15 juillet 2008. Ministre de la défense. « Brookings Institution. »

Fitzgibbon, Joel, 30 juillet 2008. Ministre de la défense. « Speech to the National Press Club of Australia. »

Nelson, Brendan, 8 septembre 2008. Ministre de la défense. « Address to the Bradfield forum, the ANZUS alliance, check against delivery. »

Smith, Stephen, 9 septembre 2008. Ministre des Affaires étrangères. « Australia and India : The strategic Outlook. »

Rudd, Kevin, 25 septembre 2008. Premier ministre. « Address to the United Nations General Assembly. »

Rudd, Kevin, 15 octobre 2008. Premier ministre. « Australian Policy in Afghanistan. »

Rudd, Kevin, 18 décembre 2008. Premier ministre. « Australian troops serving in Afghanistan. »

Smith, Stephen, 22 février 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Enhanced Australian Engagement with Pakistan. »

Rudd, Kevin, 7 mars 2009. Premier ministre. « Defence Headquarters Joint Operations Command. »

Fitzgibbon, Joel, 10 mars 2009. Ministre de la défense. « Conference on the Australia-Japan security Relationship and new regional security architectures : opportunities and challenges. »

Fitzgibbon, Joel, 19 mars 2009. Ministre de la défense. « Fatality in Afghanistan. »

Smith, Stephen, 31 mars 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Statement to the International Conference on Afghanistan. »

Fitzgibbon, Joel, 10 avril 2009. Ministre de la défense. « Australia and the United States : the indispensable alliance. »

Smith, Stephen, 17 avril 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Pakistan Donors' Conference. »

Rudd, Kevin, 24 juin 2009. Premier ministre. « Speech at the réception for the King and Queen of Spain. »

Smith, Stephen, 1 août 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Resolution in Afghanistan. »

Faulkner, John, 12 août 2009. Ministre de la défense. « Ministerial Statement on Afghanistan. »

Smith, Stephen, 18 août 2009. Ministre des Affaires étrangères. « Afghanistan and Pakistan. »

Faulkner, John, 11 septembre 2009. Ministre de la défense. « Anniversary of the 11 september 2001 terrorist attacks. »

Faulkner, John, 19 novembre 2009. Ministre de la défense. « Security Challenges in the South Asian Crescent – Afghanistan, Pakistan and Iraq. »

Faulkner, John, 26 novembre 2009. Ministre de la Défense. « Ministerial Statement on Afghanistan. »

Rudd, Kevin, 25 janvier 2010. Premier ministre. « Australian of the Year. »

Smith, Stephen, 28 janvier 2010. Ministre des Affaires étrangères. « London Conference on Afghanistan. »

Smith, Stephen, 2 février 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Statement on Afghanistan. »

Smith, Stephen, 23 février 2010. Ministre des Affaires étrangères. « ISAF. »

Faulkner, John, 24 février 2010. Ministre de la Défense. « C.E.W Bean Foundation dinner address. »

Faulkner, John, 18 mars 2010. Ministre de la Défense. « Ministerial Statement on Afghanistan. »

Faulkner, John, 25 avril 2010. Ministre de la Défense. « Minister for Defence addresses troops in Afghanistan. »

Rudd, Kevin, 21 juin 2010. Premier ministre. « Incident in Afghanistan. »

Faulkner, John, 23 juin 2010. Ministre de la Défense. « Ministerial Statement on Afghanistan. »

Faulkner, John, 23 juin 2010. Ministre de la Défense. « Relating to the death of Private Timothy Aplin. »

John Faulker. 16 juillet 2010. Ministre de la défense. « Speech by the minister for Defence at Lowy Institute. »

Faulkner, John, 25 août 2010. Ministre de la défense. « Casualties in Afghanistan. »

Smith, Stephen, 17 septembre 2010. Ministre de la Défense. « Declaration of Poll for the Seat of Perth. »

Rudd, Kevin, 25 septembre 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Address to the 65th UN. »

Bryce, Quentin, 28 septembre 2010. Gouverneur Général. «Opening of the First session of the Forty-third Commonwealth parliament. »

Gillard, Julia, 3 octobre 2010. Première ministre. « Address to troops. »

Rudd, Kevin, 21 octobre 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Parliamentary Statement on Afghanistan. »

Rudd, Kevin, 12 novembre 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Looking West Speech. »

Gillard, Julia, 18 novembre 2010. Première ministre. « Australia will not abandon. »

Rudd, Kevin, 30 novembre 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Address to the Afghanistan International Conference. »

Rudd, Kevin, 1 décembre 2010. Ministre des Affaires étrangères. « To The OSCE Asian Partners for Cooperation and The Osce troika Asian Partners Meeting. »

Rudd, Kevin, 2 décembre 2010. Ministre des Affaires étrangères. « Australian Statement to the OSCE Summit. »

Rudd, Kevin, 1 février 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Remarks to International Strategic Research Organisation. »

Smith, Stephen, 3 février 2011. Ministre de la Défense. « Commemorative coin launch of the Royal Australian Navy. »

Smith, Stephen, 25 février 2011. Ministre de la Défense. « Rule of Law and Australia's National Security. »

Gillard, Julia, 8 mars 2011. Première ministre. « Speech to the International Women of Courage Award Ceremony. »

Gillard, Julia, 9 mars 2011. Première ministre. « Address to the Congress of the United States. »

Smith, Stephen, 11 mars 2011. Ministre de la Défense. « NATO/ISAF Defence Ministers' Meeting. »

- Rudd, Kevin, 23 mars 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Remarks to open Through Australian Eyes. »
- Rudd, Kevin, 11 avril 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Humanitarian and post-Cold War Operations. »
- Gillard, Julia, 17 avril 2012. Première ministre. « We are serving our national interest in Afghanistan. »
- Rudd, Kevin, 19 mai 2011. Ministre des Affaires étrangères. « The rise of the Asia Pacific and the role of creative middle power diplomacy. »
- Smith, Stephen, 25 mai 2011. Ministre de la Défense. « Australian and the Protection of Civilians : Policy and Practice. »
- Rudd, Kevin, 1 juin 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Australia's foreign policy priorities and our candidature for the UN Security Council. »
- Smith, Stephen, 9 juin 2011. Ministre de la Défense. « NATO/ISAF Defence Ministers' Meeting. »
- Smith, Stephen, 27 juillet 2011. Ministre de la Défense. « The Asia Pacific Century and the Australia-United States Alliance. »
- Gillard, Julia, 11 septembre 2011. Première ministre. « Address to the National Commemoration Ceremony to mark the 10th Anniversary of the September 11. »
- Rudd, Kevin, 15 septembre 2011. Ministre des Affaires étrangères. « The case for American engagement in Asia : the Australian perspective. »
- Rudd, Kevin, 22 septembre 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Australian Statement to the UN General Assembly. »
- Smith, Stephen, 6 octobre 2011. Ministre de la Défense. « NATO/ISAF Defence Ministers' Meeting. »
- Rudd, Kevin, 6 octobre 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Imagining a Better Future in a Multi-faith World. »
- Smith, Stephen, 18 novembre 2011. Ministre de la Défense. « Paper presented to the Defence Senior Leadership Group. »
- Rudd, Kevin, 22 novembre 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Australia's Foreign Policy Interests in the Middle East. »
- Rudd, Kevin, 5 décembre 2011. Ministre des Affaires étrangères. « Intervention at the International Conference on Afghanistan. »
- Rudd, Kevin, 20 janvier 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Europe, Asia and Australia : New imperatives for cooperation. »

Smith, Stephen 21 février 2012. Ministre de la Défense. « Australian Defence Magazine Congress. »
Carr, Bob, 21 mars 2012. Ministre des Affaires étrangères. « First Speech. »

Carr, Bob, 25 avril 2012. Ministre des Affaires étrangères. « Australia, the US and the rise of the Asia Pacific. »

Smith, Stephen, 1 août 2012. Ministre de la Défense. « Australia's Changing Strategic Circumstances. »

Smith, Stephen, 9 août 2012. Ministre de la Défense. « Lowy Institute on the 2013 Defence White Paper. »

Carr, Bob, 11 septembre 2012. Ministre des Affaires étrangères. « 9/11 Commemoration address. »

Gillard, Julia, 26 septembre 2012. Première ministre. « Speech to the UN General Assembly. »

Smith, Stephen, 11 octobre 2012. Ministre de la Défense. « Intervention to NATO/ISAF Defence Ministers Meeting on Afghanistan. »

Gillard, Julia, 14 octobre 2012. Première ministre. « Remarks to Australian Troops in Afghanistan. »

Smith, Stephen, 9 novembre 2012. Ministre de la Défense. « Address to the 4th Annual Curtin University National Security and Strategy Workshop. »

Gillard, Julia, 29 novembre 2012. Première ministre. « Valedictory Speech. »

Gouvernement américain

Bush, George. W, 11 septembre 2001, Président des États-Unis. « Presidential Address to the Nation. »
<http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2001/10/20011007-8.html>.